V

1.

A Son Excellence

Monseigneur Chékib-Effendi,

&c. &c. &c.

Athènes, le $\frac{8}{20}$ Janvier, 1845.

Monseigneur,

J'ai reçu l'ordre dont Votre Excellence a daigné m'honorer en date du 27. Zil-hidjé, et par lequel, en me communiquant les renseignements parvenus à Son Exc. Vasif-Pacha, Muchir de Salonique, sur les préparatifs faits à Athènes et dans d'autres parties de la Grèce pour effectuer, vers le commencement du printemps prochain, une invasion armée contre la Thessalie, Elle m'enjoint de faire des recherches sur ce point et de lui en soumettre ~~à Votre Excellence~~ le résultat.

Pour mettre Votre Excellence à même d'apprécier les assertions du correspondant de S. E. Vasif-Pacha et de connaître combien j'ai, dès le commencement, voué de zèle et de vigilance à l'effet de découvrir les manœuvres ourdies en Grèce contre l'Empire Ottoman, je ne saurais mieux faire que de m'en référer aux rapports que j'ai soumis à différentes époques au Ministère Impérial des Affaires Étrangères, et particulièrement à ceux datés du $\frac{8}{20}$ et du $\frac{17}{29}$ avril, 1844. Si Votre Excellence veut bien parcourir ces deux derniers rapports, Elle saura

qu'~~aussitôt~~ après le mouvement du 3. Septembre, une nombreuse hetérie ou société secrète, sous le nom de grande Fraternité, (Μεγαλη Αδελφοτης) a été formée à Athènes et dans le reste de la Grèce, ayant pour but 1.° de préparer l'explosion simultanée d'une révolte dans les différentes provinces de l'Empire Ottoman où Elle a des ramifications, et 2.° d'enrôler, secrètement et sous serment, plusieurs milliers de gens armés qui, au premier signal donné, passeraient la frontière pour aller au secours des pays insurgés; que le reste du produit des souscriptions ouvertes en 1841 en Europe et en Grèce en faveur des Crétois, et qui n'avait pas pu être employé par suite de la répression de la révolte en Crète, ainsi que le montant provenant de la vente de la flottille Crétoise, se trouvaient déposés dans la caisse de l'hetérie, et qu'outre ces sommes, elle disposait d'autres fonds considérables. Au surplus, Votre Excellence trouvera, annexé à mon rapport précité du $\frac{8}{20}$ Avril, la copie du Catéchisme de l'Hetérie; et par la lecture de ce document qui, entre autres, contient le serment prêté par les initiés, Elle se fera une juste idée

de la nature et du but de cette société, dès que les hétéristes se sont aperçus que j'étais parvenu à découvrir leurs complots et que j'ai fait à cet égard des démarches auprès du gouvernement hellénique, ils se sont mis à publier dans les journaux des articles tendant à représenter la chose comme insignifiante et ne méritant aucune attention. Mr. Mavrocordato, alors Président du Conseil, avait tâché de m'engager à tranquilliser la Sublime Porte sur ce point, en s'efforçant de me convaincre que, quelques fussent les véritables desseins de l'Hétérie, on devait les considérer comme entièrement avortés par suite de la publicité dont elle venait d'être l'objet. Cependant, j'étais loin de partager l'opinion de Mr. Mavrocordato; et dans mes rapports subséquents, j'ai toujours insisté à soutenir que, malgré la divulgation du secret et les assurances du gouvernement hellénique, l'hétérie continuerait à exister comme

par le passé, à se grossir de plus en plus et qu'elle ne manquerait pas d'épier le moment favorable pour tenter la réalisation de ses desseins. Ainsi, depuis lors, comme auparavant, je n'ai pas cessé de surveiller les démarches et les mouvements des fauteurs de troubles et de tenir les autorités Impériales au courant de tout ce qui se passe en Grèce. Tout récemment, j'ai remarqué que les journaux d'Athènes ont pris un ton de plus en plus hostile à l'Empire Ottoman et annonçaient comme très prochaine la conquête des provinces limitrophes. Ce symptôme m'a paru le précurseur de quelque nouvelle tentative d'agression, vers le commencement du printemps prochain; et par mon avant-dernier respectueux rapport, j'ai signalé mes prévisions à l'attention de Votre Excellence, pour que la Sublime Porte prît à temps des mesures propres à mettre les autorités Impériales des provinces limitrophes en état d'y maintenir la sûreté et le bon ordre et de repousser, le cas échéant, les incursions habituelles de bandes armées. En attendant, les dernières feuilles des diffé-

rents journaux grecs et les vœux adressés par les journalistes à leurs abonnés à l'occasion du nouvel an, et que je transmets par le courrier d'aujourd'hui à S.E. le Prince de Lamos, suffiront pour montrer à Votre Excellence le degré de recrudescence auquel est actuellement parvenue l'hostilité du langage de la presse d'Athènes. De plus, les esprits semblent généralement très exaltés et préoccupés de velléités d'agrandissement ; et toutes ces circonstances concourent à fortifier la probabilité de quelque nouvelle agression qu'on se propose de tenter au printemps prochain. Pour moi, je continuerai, par une vigilance active, ~~et par les informations et les avertissements que je pourrai obtenir~~ à me tenir au fait de ce qui se trame en Grèce ; et Votre Excellence peut être sûre qu'avant qu'un mouvement sérieux ait eu lieu sur les frontières, je serai assez à temps pour en avertir et la Sublime

Porte et les autorités impériales des Pro-
vinces limitrophes. Cependant, il fau-
drait prévoir le cas où les émissaires de
l'Hétérie qui certainement parcourent
l'Épire, la Thessalie et la Macédoine,
parviendraient à égarer, à entraîner dans
leurs manoeuvres les populations de ces pro-
vinces et à faire que le signal de l'explosion
du complot fût donné dans le sein même
de l'Empire ottoman, au lieu de provenir
du côté de la Grèce; car il semble que c'est
là le plan des propagandistes. Je crois
donc que pour pourvoir à cette éven-
tualité, il importerait que le gouverne-
ment Impérial envoyât, dès ce moment,
à Larisse deux régiments de troupes ré-
gulières. La présence en Thessalie d'une
force militaire imposante aurait pour résultat,
d'une part, de maintenir les popula-
tions de cette province dans le devoir
de l'obéissance et de la soumission, et
d'autre part, de décourager les hétéristes
de la Grèce, qui, quoique toujours résolus
de poursuivre leurs desseins, se verraient,
au moins, dans la nécessité d'en ajour-
ner l'exécution, dans l'attente d'une
occasion plus favorable.

Il serait de la plus haute impor-

tance que la Sublime Porte adressât en même temps un mémoire aux trois Cours, ainsi qu'à celles d'Autriche et de Prusse, pour leur expliquer les motifs qui l'avaient déterminée à envoyer à Lazrise une force armée extraordinaire. Dans ce mémoire, Elle pourrait leur représenter que les Grecs n'ont tenu aucun compte des déclarations consignées dans le Protocole du 17. Novembre, 1843; qu'au contraire, c'est depuis la date de ce protocole que des sociétés de propagande ont été formées en Grèce, ayant pour but de préparer le soulèvement des provinces limitrophes et d'organiser, comme en 1841, de nouvelles tentatives d'agression; que, dans l'assemblée Nationale, comme dans la Chambre des députés, on a manifesté publiquement des velléités d'agrandissement; que, tandis que les admonitions qui, à la suite du protocole précité, avaient été adressées itérativement par les trois Cours au Gouvernement hellénique, sont restées inconnues au public de la Grèce, on a eu

soin de faire publier dans les journaux la dépêche du Prince Metternich, relative aux affaires de ce Royaume, dès qu'on a su que les sages propositions de la Cour d'Autriche n'ont pas réuni le suffrage de tous les Cabinets; que les malveillants se plaisent à représenter ce fait comme l'indice d'une divergence de vues, en ce qui concerne l'immuabilité de la délimitation actuelle du nouveau Royaume; que le langage de la presse grecque à l'endroit de la Turquie est devenu aujourd'hui plus hostile et plus injurieux que jamais; que les publicistes déploient une grande activité pour remuer les esprits, comme s'il s'agissait de tenter, au printemps prochain, quelque nouvelle agression; et qu'on parle tout haut de rien moins que de la conquête prochaine de la Turquie d'Europe.

Une pareille démarche, appuyée par l'~~envoy~~ envoi simultané de troupes régulières en Thessalie, réduirait les Puissances à la nécessité de songer à offrir à la Sublime Porte des garanties réelles

et satisfaisants ; et il se pourrait que le Cabinet d'autriche saisît cette occasion pour revenir sur sa proposition.

Chetib Effendi.

Athènes, le 8/20 Janvier 1866

Monseigneur

J'ai reçu l'ordre dont S. E. a daigné m'honorer en date du 27 Dilkidjé, et par lequel, en me communiquant les renseignements parvenus à S. E. Vassif Pacha, Muchir de Salonique, sur ~~la cause~~ des coréparations d'hon-

vigilance à l'effet de découvrir

les manœuvres ourdies en

Grèce contre l'Empire

Ottoman, je ne saurais

mieux faire que vous

référer ~~à vos préc-~~

~~édents rapports~~ aux

~~différents~~ rapports que

j'ai soumis ~~à~~ et à

différentes époques ~~que~~

~~j'ai soumis~~ au ministère

faites à Athènes et

des d'autres parties de la

Grèce, pour effectuer

vers le commencement du printemps prochain,

une invasion armée contre

la Thessalie. ~~vers le~~

~~commencement du~~

~~printemps prochain~~

~~et sur les souscriptions~~

~~et collectes faites~~

~~à cet effet~~ Elle en en-

tend des recherches sur ce point

point de faire ? ~~Car~~

~~les recherches nécessaires~~

~~pour découvrir la~~

~~vérité~~ et d'en

soumettre à votre

Excell. le résultat.

Pour mettre V. E.

à même d'apprécier

les ~~informations parvenues~~ assertions du correspondant

de S. E. Vassit-Pacha,

et de connaître combien

j'ai, dès le commencement,

voué de zèle et de

2/ Impériale et patrio-

tiquement à ceux datés du

8/20 et du 17/29 avril;

1844. Si votre Excellence

veut bien parcourir

ces deux rapports, dont

les traductions ont été

déjà soumis sous deux

les temps sous les

yeux de S. M. notre

Auguste Empereur et

d'un de gens armés

qui au premier signal

donné, passeraient

la frontière pour

aller au secours des

pays ~~[illegible]~~ insurgés;

Que l'étrangère ~~[illegible]~~

~~déjà à sa disposition~~ ~~[illegible]~~

~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ le

~~reste~~ Que le reste

produit de

des pourcentages

~~Mais~~, elle ~~sera~~ saura

que aussitôt après le

mouvement du ~~Dix~~ 3 Septembre,

une nombreuse ~~une~~ Etherie ou

Société Secrète ~~a été~~

& sous le nom de

Grande Fraternité

"Μεγάλη ἀδελφότης" a été

formée à Athènes et

dans le reste de la

Grèce, ~~dans le~~ ayant pour but

1.° de ~~soulever les~~

préparer l'explosion

simultanée d'une

révolte

~~révolution~~ dans les différentes

provinces de l'Empire

Ottoman où elle

a des ramifications

d'enrôler veri-

et 2.° de ~~intéresser dans~~

tement et sous serment

~~le secret de la~~

~~société un grand~~

plusieurs milliers

3/ ouvertes ~~collectes faites~~ en Bel-

gique et en France,

en faveur des Crétois

et qui n'avaient pas

pu être employées

par suite de la répression

de la révolte en Crète,

ainsi que le montant

provenant de la vente

de la flotille crétoise

~~avait concerté~~ avait
les journaux des articles tendant
~~tendant à concerter~~
à représenter la chose comme
~~l'existence de l'étrangère~~
insignifiante et ne méritant
~~a été dévoilé, il~~
aucune attention.
est devenu l'objet
de la publicité et
les différents journaux
qui s'en sont emparés
ont tâché de représenter
comme sous la couleur
qui ~~les~~ convenait

se trouvaient déposés

dans la caisse de

l'Hétérie, et qu'outre

ces sommes, elle dis-

posait d'autres fonds

au surplus, très

considérables. ~~Comme~~

~~à ces rapports~~ L. E.

annexé à mon rapport précité du 8 avril 20

Trouvera la copie

du catéchisme de

~~la soi~~ ~~Louvétée~~ l'Hétérie.

et par la lecture de ~~en parcourant~~ ce

A qui entre autres contient

le serment prêté par

les initiés,

documents, elle ~~verra~~

se fera une juste idée

~~exact~~ de la nature et du

but de cette société.

Depuis que les hétéristes se sont

par suite de ces

aperçus que j'étais parvenu à

~~découvrir et des~~

découvrir ~~l'existence, leur com~~ leurs complots

~~démarches que j'ai~~

~~piration~~ et que j'ai fait à cet égard

des démarches ~~faites~~ auprès du

G.L. Belléroque, ils

se sont mis à publier dans

~~secret que jusqu'alors~~

2/

à sa politique, Monsieur

Mavrocordato, alors Prés

ident du Conseil

avait tâché de m'engager à

tranquilliser la S. P.

~~en allégeant~~ sur ce point,

en s'efforçant de me convaincre

~~assez~~ que, quelque fâcheux

véritables de seins

les ~~faits~~ de l'Etuérie

on devait les considérer comme

~~ils étaient avortés~~

entièrement avortés par

~~par le fait même~~

suite

de la publicité

dont ~~elle~~ elle venait d'être l'objet.

~~Etaly~~ cependant

j'étais loin de partager l'opinion

~~je n'ai pas cessé~~

de Mr. Mavrocordato,

et les mouvements

des fauteurs de trouble,

~~de remettre à la~~

~~Sublime Porte tout~~

~~ce qui~~ et de tenir

~~continuellement infor-~~

~~mée~~ les autorités

de province

Impériales de la Sublime

au courant

Porte de tout ce qui

se passe en Grèce

~~d'assurer les d'appeler~~

et dans mes rapports subséquents

~~l'attention de la Sublime~~

j'ai toujours insisté à son

~~Porte de répétée dans~~

Unis

~~mes rapports~~ que

malgré la divulgation

du secret et les efforts

du Gouvernement Hellé-

nique, l'Autriche con-

~~[illegible]~~

~~tinuera à se gorger~~ ait

~~de plus en plus et~~

a ~~épier~~ à entrer

comme par le passé

à se grossir de

plus en plus et qu'elle

ne manquera pas d'être

le moment favorable

pour ~~tuter~~ la réali-

sation de ses desseins.

Ainsi ~~depuis~~ ~~comme~~ depuis lors comme

au paravant, je

ne cesserai pas de

surveiller les démarches

5/

Pour recommencer

j'ai remarqué que

les journaux d'Athènes

~~prennent~~ ont pris

un ton de plus en

plus hostile à l'Empire

ottoman et ~~ennemi~~

comme très probable

la conquête des provinces

limitrophes, ~~cette seule~~ ce

la sûreté et le bon

ordre et de repousser,

le cas échéant, les

incursions habituelles

de bandes armées. L'

~~hostile~~ les attendent,

~~f. f. conspiré~~

~~par~~ les ~~différents~~ dernières

différents

feuilles des journaux

grecs et ~~par~~ pé

~~traduit par les~~

symptôme m'a paru

le précurseur d'une

quelque nouvelle tenta

tive d'agression, vers

le commencement du

printemps prochain;

et par moi avant

dernier respectueux

j'ai signalé cet état

~~j'en ai rendu~~

rapports, ~~j'ai appelé~~

mes prévisions

~~le chancy~~ à l'attention de

~~attentive~~ votre Excellence

~~l'attention de~~

L.D. ~~L. E. sur~~

~~cette ce incident~~

~~& en indiquant~~

la ~~nécessité~~ pour

que la Sublime Porte

~~de~~ prît ~~prendre~~ à temps

des mesures ~~et voué~~ propres

~~quence afin de mettre~~

les autorités Impériales

des Provinces Limitrophes

en état d'y maintenir

~~Copie d'aujourd'hui~~

~~à S. E. le Prince de~~

~~Lamos et par le~~

voeux ~~adressé que~~ adressé par les

journalistes ~~sur adressés~~

à leurs abonnés à

l'occasion du nouvel

an, et que je transmets

par le courrier d'aujourd'hui

à S. E. le Prince de

Lamos, ~~pourriez~~ ~~S. E. aequiesce~~

~~et~~ vigilance ~~[illegible]~~

par les informa-

active et ~~[illegible]~~

tions et les avertissements que

~~les [illegible]~~

me fournissent différents indivi-

dus salariés secretement par moi,

~~pour être au fait~~

à me tenir au fait

de ~~tout~~ ce qui se

trame en grèce ~~[illegible]~~

~~l'Empire Ottoman~~

et V. E. peut être

sûre, qu'avant qu'

un mouvement sérieux

~~[illegible]~~

~~[illegible] être~~

~~les pervers [illegible] les~~

~~[illegible]~~

suffiront pour ~~prouver~~ montrer à votre Excellence
~~la preuve que l'hor-~~
le degré de recrudescence auquel
~~actuellement~~ actuellement est parvenue ~~l'horri-~~
~~bilité~~ de langage

de la presse d'atteindre

~~à parvenir à un total~~

~~degré de recrudescence~~

~~au point~~
~~qu'elle n'avait pas~~

~~d'autre~~
~~atteinte à une~~ ~~autre~~

~~époque~~. De plus, les

esprits, ~~surtout les~~
généralement
~~gens~~
~~Exaltés~~ semblent très

exaltés et préoccupés

des velléités d'agrandissement

ces toutes circonstances

~~semblent~~ et ~~pouvoir~~

concourent à fortifier la

~~croyance~~ supposition

probabilité de quelque nouvelle

agression qu'on se propose de tenter

~~par~~ au printemps prochain

~~on se propose de~~

~~coordonner ou tenter~~

~~quelque nouvelle~~

~~agression~~; ~~il est~~

~~vrai que~~; ~~il~~

~~est vrai que je~~

Pour moi, je

continuerai, ~~à exercer~~

par une

~~la plus grande~~ ~~vigi-~~

Fait en dehors des frontières, je serai ~~tou~~ assez à temps pour en avertir

je saurai ~~en pouvoir~~

~~à temps~~ et la S. P.

et les autorités turques

des provinces limitrophes,

cependant il pourrait

arriver le cas où

les émissaires de l'étrangère

qui certainement parviennent

~~l'Epire~~ l'Epire, la Thessalie, ~~et~~ la Macédoine

~~différentes parties de la~~

~~des provinces limitrophes~~

~~Turquie d'Europe~~

parviendraient à égarer ~~les~~ ici

dans leurs manœuvres

troupes régulières,

la présence en Thessa-

lie d'une force

militaire imposante

aurait pour résultat

d'une part, de main-

tenir les populations

de ~~la Thessalie~~ cette province dans

le devoir de l'obéis-

sance et de la soumission

~~sans prêter l'oreille~~

semble que c'est
là ~~aussi~~ le foyer
des propagandistes.
Je crois donc que
pour pourvoir à cette
éventualité, il suffi-
~~serait~~ que le gt. Empe-
ral envoyât dès
ce moment à
Lérida deux
régiments de

~~avec suggestions des~~

~~ouvrages~~ et d'autre

part, de décourager

les ethnistes de la

grèce, qui, ~~se voyant~~

quoique toujours

résolus de poursuivre

leurs ~~plans~~ desseins ~~reposant~~

se verraient au moins ~~cependant~~

dans la nécessité d'en

ajourner l'exécution

~~et épuisant~~ dans

~~avec suggestions des~~

~~ministres~~ et d'autre

part, de décourager

les ethnistes de la

grèce, qui ~~se voyant~~

quoique toujours

résolus de poursuivre

leurs ~~plans~~ desseins ~~reposant~~

se verraient ~~exposés~~ au moyen

dans la nécessité d'en

ajourner l'exécution

~~en épiant~~ dans

l'attente d'une

occasion plus favorable.

Il serait de

la plus haute

importance que

la Sublime Porte

adressât en même temps ~~aux trois~~

un mémoire aux trois

Cours ainsi qu'

celle d'

à l'Autriche et

~~à la~~ de Prusse ~~et~~

~~mémoire~~ pour leur

~~exposer~~
expliquer les motifs

qui l'~~ont obligée~~ avaient déterminée.

à envoyer à Londre

une force armée

extraordinaire, dans

ce mémoire. Elle

~~pourrait~~ leur représenter ~~exposer~~

~~ses raisons de ce~~

que les Grecs n'ont

~~pas~~ aucun compte

provoquer limitrophes

d'organiser, comme en 1792,

et le renouvellement

de nouvelles

~~des~~ tentatives d'agression

que dans l'assemblée

nationale comme

dans la chambre

des Députés, ou

~~publiquement~~ manifesté

publiquement ~~et~~ des

velléités d'agrandissement

~~quiconque~~

~~avec le cabinet~~

~~autrichien~~, dès

~~qu'on~~ le qu'on

s'est ~~aperçu~~ aperçu que les vues

propositions, ~~que~~ de

la cour d'Autriche

~~ce cabinet~~ ne

n'eut pas ~~pas~~

réussi ce refroidissement

de ~~tous~~ les cabinets

que le refus des

autres Puissances de

se prêter aux

Que le langage de la presse grecque à l'endroit de la Turquie est devenu aujourd'hui plus hostile et plus injurieux que jamais, que les publicistes déploient une grande activité pour ~~exaller~~ remuer les esprits comme s'il s'agissait de tenter ~~quelque~~ au printemps ~~et on parle de la~~ prochain quelque nouvelle agression, et qu'on parle tout haut ~~de~~ ~~conquête~~ rien moins que de la conquête prochaine de Turquie d'Europe, que tandis que les administrations qui ~~adoptée~~

à la suite des

protocoles précédens

avaient été adressés itérativement

par les trois ~~Cours~~ Cours

au gouvernement

~~Hellénique~~, sont

restés inconnus ~~aux~~

~~gens~~ au public

de la Grèce, ou à

en sont de faire

dans les journaux

publier ~~le message~~

la dépêche du Prince Metternich

~~le message~~ communiqué,

la ~~note adressée~~

relative aux affaires de la Grèce

au Royaume

~~au dernier Grec~~

10/

propositions cases de

la cour d'autriche

a été interprété

que

~~par~~ les malveillants

se plaisent à représenter

~~comme~~ ~~comme~~

ce fait comme l'indice

~~un indice~~ l'~~effet~~

d'une divergence de vues d'opinions

~~entre~~

en ce ~~qui~~ concerne

l'immuabilité de la

délimitation actuelle

du nouveau Royaume ~~belge~~

est resté sans

effet.

Mr. Brokes ~~m'a donné~~ m'a communiqué l'original de

~~l'ai l'honneur de~~

~~ci-jointe~~ le texte

~~joindre ici la copie~~

Français de la ~~note adressée~~ dépêche susmentionnée

du Prince Metternich

~~la Cour d'Autriche avait~~

~~par le Prince de Metternich~~

~~aux Cabinets~~ de Londres, de

~~aux~~ Cours d'Autriche ~~auprès~~

~~aux quatre~~ trois ~~autres~~ cours

Paris, de ~~Berlin et de Pétersbourg~~

l'Angleterre, de France,

~~de Prusse, et de Russie~~

~~l'état actuel~~

~~sur les affaires de la Grèce~~

~~Grèce~~, et je me

une pareille démarche

~~de la part de la~~

~~faite en même temps~~

~~accompagnée de l'envoi~~

~~S. P. faite~~ ~~seule~~

appuyée par l'envoi simultané

~~temporairement~~ ~~avec~~

~~l'envoi~~ des troupes

régulières en Thessalie

~~porterait~~ ~~mettrait~~ réduirait

les Russes à ~~sans~~

~~se songer à~~

la nécessité ~~d'offrir~~

à la S. P. des garanties

~~plus~~ réelles et ~~pleines~~ satisfaisantes.

~~approuvée par~~ ~~que pour le pays~~

~~rapport à la~~

~~tendance hostile~~

~~de la guerre~~ et, il

se pourrait que

le cabinet d'Autriche

saisit cette occasion

pour revenir

sur la proposition

qu'il a faite aux

autres cours et qui

fais un devoir de

la copie ci-jointe

elle

~~la lettre française de~~

~~cette pièce~~ a été

déjà publiée dans le

l'Espérance dont

journal grec ~~l'Espérance~~ ~~et~~

je me suis déjà

~~peu~~ occupé de transmettre

à S. E. un exemplaire

par l'intermédiaire du

Prince de Samos.

séparer en prenant

part ~~à la sédition~~

~~proposée~~, elle aurait

l'air de reconnaître

et de sanctionner le

mouvement insurrectionnel

de 3 Septembre; ~~et~~ de

~~transgresser les~~ ~~aux~~ ~~principes~~

~~qu'elle tient à respecter~~,

que ~~capitale~~, l'Angleterre

VI

~~M. Drouyn~~ m'a donné

en outre lecture de différentes autres

pièces relatives à cette

démarche du cabinet

d'autriche, ainsi que de

votre mémoire ~~sur~~ qui y a servi

de base

~~sur ce qu'il était basé~~

~~cette démarche~~ Il résulte

de toutes ces pièces que

la Cour de Russie a

adhéré sans hésitation,

à la proposition du Cabinet

autrichien; que la France

s'est ~~également~~ d'abord empressée

d'exprimer son adhésion,

et que la Prusse l'a

déclarée ~~en allégeant~~ son

contentement qu'~~en prenant~~ elle

~~part~~ ~~se conduit~~ à la démarche

12

a déclaré considérer ~~comme~~ ~~de~~ ~~de~~ ~~cette~~ ~~parfaitement~~

~~comme nulle~~ ~~la~~ cette proposition comme inutile ~~actuellement~~

du moment où ~~notamment son~~ ~~en alléguant que~~ les

trois Cours, par des

conventions spéciales et

par le protocole du

19 novembre 1843. ~~ont~~ avaient

déjà pourvu suffisamment

aux points qui ~~pour~~ or

La dépêche précitée du Prince Metternich est un

témoignage solennel et

irréfragable de la tendance hostile

du Royaume Hellénique

~~qui est~~ qualifié par S.A.

~~Prince Metternich~~, de

"foyer de vues perturbatrices et d'agrandissement

aux dépens de l'Empire

Ottoman" et ~~cet~~ révélait à ~~l'Europe~~

l'objet ~~de la demande~~

~~d'autorisation~~ qu'à

~~par~~ suite ~~de cette~~ à la du refus

dépouse du cabinet

~~de la~~ Britannique, celui

des Tuileries s'appuyant

s'est retraite, s'appuyant

de nouveaux avis ~~nouveaux~~ venus

sur ~~des nouvelles venues~~

de la Grèce et d'après

les quelles toute réserve

tion des Demeures sur

ce point auraient été

pour inutile

reconnue ~~pour le~~ et

considérable au milieu

du ministère actuel ;

qu'enfin la proposition

du cabinet d'autriche

a été ~~a~~ complètement abandonnée ~~coté~~

~~a ce cette cay affir~~

B.

justifier victorieusement ~~pour~~ le S. D. dans

le cas où elle ~~se~~

~~venait dans la nécessité~~

laisserait aux moyens

de ~~prouver~~ le premier ~~les provinces~~

~~les troupes~~ contre les

complots

~~conspirations~~ qui se

trament en France.

J'ai eu ~~un~~ dernièrement

une entrevue avec

subterfuges pour s'en

disculper, pour rétablir

comme à l'ordinaire

~~itérativement~~ de ces

intentions amicales envers

l'Empereur ottoman

et pour m'engager à

réitérer ~~d'autre~~ à la S. P.

les mêmes assurances qu'elle m'avait

données ~~de~~ lorsque

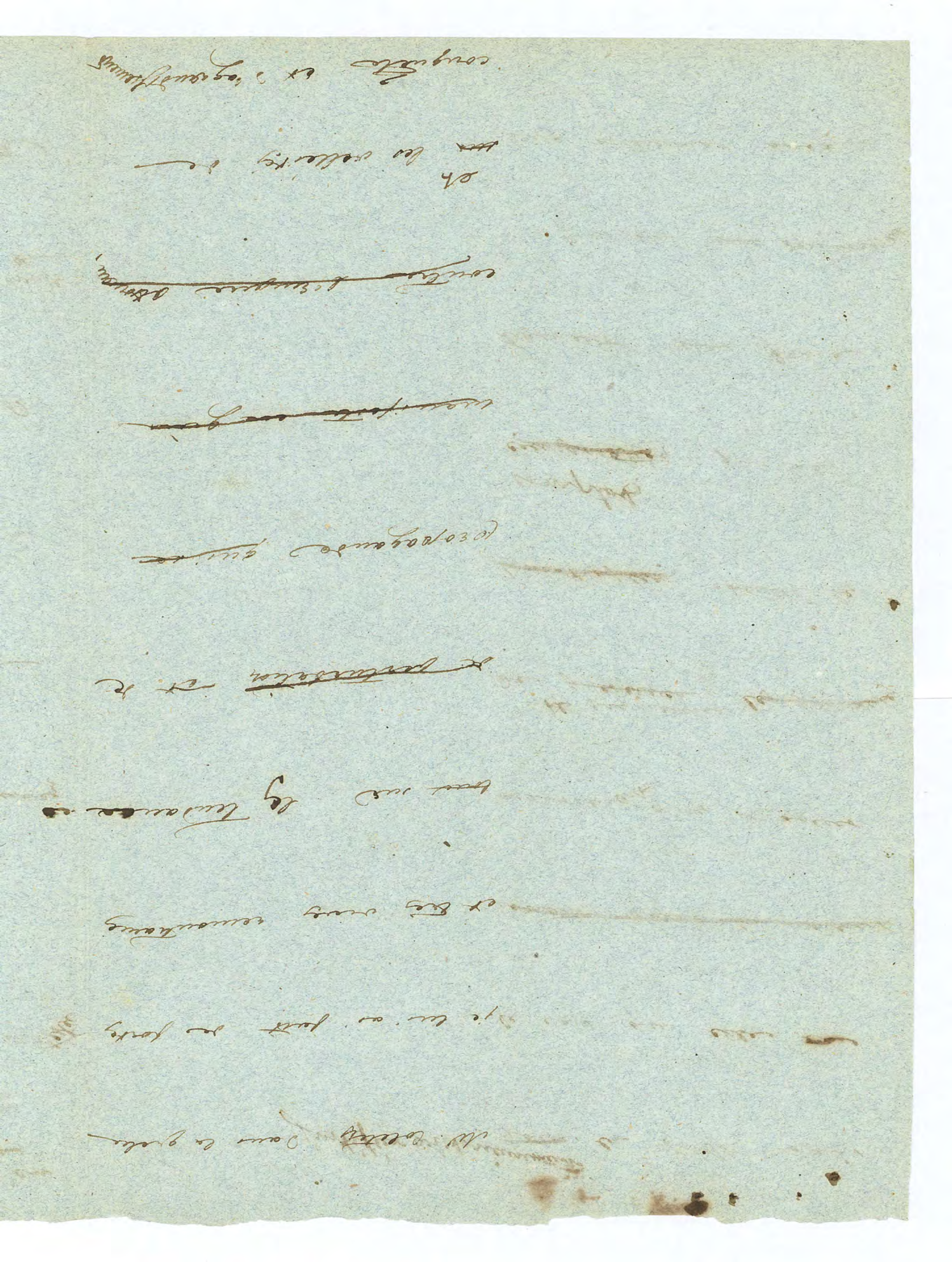

qui se manifestent en Grèce,
doit ~~[illegible]~~
fait ~~[illegible]~~ et
sur le langage hostile
et insolent des ~~journaux~~ certains journaux
d'Athènes ~~[illegible]~~ dont le plusieurs
passe pour être devoué
au ~~parti Coletis~~ ministère actuel. Ils
Coletis a eu recours
à toute sorte de
sophismes et de

avènement au

ministère.

J'ai l'honneur de

prendre ici copie

d'une correspondance

échangée entre les

Légation Impériale et

le ministère Hellénique

abusive

sur la conduite des

~~les deux~~ navires

Hélène que d'ab-

navant et aussi

longtemps qu'elle ne nous

aura pas donné la

promesse formelle de

ne plus permettre aux

navires grecs de

prendre sur leur bord

des individus non-unis

~~Hellènes~~ grecs qui fréquentaient

le port de Volo et

qui s'occupent continuellement à

transporter, surtout

en grèves, nombre de

~~déserteurs~~ transfuges,

de malfaiteurs et

de déserteurs des troupes

impériales, que doit

les autorités ~~[illegible]~~ quelques

nous ont constamment

refusé l'extradition.

En parcourant cette

correspondance V. E.

remarquera qu'après

m'être entendu préalable-

ment avec L. E.

Dyar-Bakra, j'ai

déclaré au Gt

de passeports et

de nous livrer les

traîtres et les malfaiteurs

repris étrangers qui

auraient été transportés

en grâce par des navires

Hollandais, les autorités

Impériales de Java se verront

~~à vous~~

dans la nécessité de

soumettre ces derniers

me prévient que

d'après les renseignemens

qu'il avait reçus de la mission hélé-

nique à Constantinople,

la S. P. ~~avait~~ avait donné

à S. E. Fazer-Baltha

l'ordre de venir

entre les mains du

Consul Grec du Volo.

a des orties et à

des persécutions rigoureuses.

Par cette déclaration commination, j'espère

obtenir

~~parvenir à faire~~

du ~~Ta~~ gt. Delaunay le pouvoir

de nous accorder dorénavant

~~ma parole~~ l'entrée ~~la satisfaction~~

des secours et des

malfaiteurs après avoir

et j'ose y appeler

l'attention de V. E.

pour qu'Elle veuille bien

appuyer de Son côté

une démarche aussi

utile à la discipline

militaire et à l'Ordre

actuels de la police

dans l'Empire ottoman.

Dans cette même

correspondance S. E.

observera que M. Coletti

11/ quelques sujets belles, des auteurs d'un acte

de Rhétorique, sujets

belles et qui se

trouvent dans les

poèmes de cette

ville. J'ignore

si on effet les

S. D. a donné

un tel ordre, ~~cependant~~

à une langue étrangère

m'autorise à

je puis assurer V. E

que les criminels

Helléniques trouvent aussi en

à leur autorité nationale,

~~à leur autorité en grèce~~,

et seront

sont été toujours

acquittés par le Pirée

grecs

~~helléniques~~ et 2.° par

ce que la S. P.

qui, d'ailleurs, ~~de cette~~ rendrait

sans effet, puisque

S. E. Pazar-Bachi

m'a informé dernièrement

que les criminels dont

il s'agit, étaient

déjà évadés de la prison

et réfugiés en Grèce.

Toutefois, je vous remettre

très respectueusement

à V. E. qu'il serait

contraire à la politique

de la S. B. de livrer

aux autorités quelques

le sujet, bellinese

qui, dans l'empire

étranger, aurait commis

un larcin des crimes au préjudice

des sujets étrangers,

s'il parvenait ~~[illegible]~~

17

établissant ~~une~~ un

précédent que le

gt Helvétique ne manquerait pas d'en user

en sa faveur, quand

il s'agirait de déterminer par un traité de

fixer la juridiction

criminelle ~~des~~ de la Cour

~~Helvétique~~ dans l'Empire

Autrichien. Je crois

~~mis~~ de les capitaux de

l'entière atrocité

avec ordre de

~~retourner~~

ne plus [illegible]

De cette manière,

les ennemis ~~grecs~~ rebelles

subiraient des [illegible]

une légère punition

et le S. P. ne

vue que jusqu'à

la ratification du traité

de commerce, la S. P.

ferait bien de

~~de~~ donner considé-

rablement à ses auto-

rités subalternes l'ordre

de

connaître les injus-

tices qu'auraient

commises en Turquie

crime sur des sujets

Ottomans une arres-

tation préventive plus

ou moins longue, sert

~~à deux~~

~~à deux envoyé~~ selon

fait ~~puis~~ conduite de les expulser

des Etats de l'Empire Ottoman, la gravité du crime.

avec ordre de ne plus y retourner

et sans ~~jamais~~ les livrer

~~à ce~~ ~~pas~~

jamais aux consuls ou aux

sujets helléniques, ~~que~~

18/

reconnaître ~~pas~~

à la Grèce ~~aux grecs~~, le droit

de juridiction criminelle

qu'elle prétend s'arroger

contrairement aux

à ce qui a été

stipulé dans le

Traité signé avec

M.r Zographo.

à Mr. Colletti et dont je joins également
~~la~~ copie V. E. remer-

cier

guera que je

me suis empressé de

d'avance

d'assurer le

~~d'annoncer~~ ~~au~~

~~d'assurer~~ ~~le~~ goût belle-

~~le sublime~~

usque que je ~~me~~

~~pour un devoir de~~

~~porter cette résolution~~

~~à la connaissance de~~

~~V. E. et les autorités~~

~~Généraux des Provinces~~

J'ai l'honneur

de soumettre à V. E.

~~une~~ la copie d'un office

du Ministère hellénique, par

~~qui a été adressé~~

lequel,

~~par le Ministère helléni-~~

~~vigueur pour~~ en vertu une recommandation

quatre

~~que les~~ passeports de

~~quatre~~ sujets ottomans,

comme n'étant pas

en règle vu qu'ils n'

étaient pas munis

du visa d'un consulat

Hellénique, il

~~[illegible]~~

me prévient que

la Police a l'ordre

de ne plus admettre

venant ~~[illegible]~~ en grèce

individus ~~abordant~~

des ~~voyageurs~~ ce

avoir leurs

~~présentation~~ sans passeport ?

en règle. Par ce

que je viens d'adresser

réponse ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~

~~Constantinople, et que la~~

S. M. apprendre cette

résolution avec d'autant

plus de satisfaction

qu'elle a déjà adopté

la même mesure

de précaution à l'égard

des voyageurs étrangers

qui ne seraient pas

porteurs de passeports

~~consulat ottoman~~

les ~~autorités consulaires~~
autorités impériales

en grèce se seront

peu admis dans les états

~~de l'Allemagne~~ ottomans;

d'où il s'ensuit que

les sujets de la P. P. ~~ottomans~~ qui

viennent ~~à~~ se naturaliser

dans l'intention de

en grèce ~~pour~~ se

munir de passeports

à l'aide desquels

Hellénisent, et ~~retourner~~

en règle ou dont

les passeports ne seraient

pas munis du visa

des légations et autres

les consulats ottomans

établis à l'étranger.

Cette réponse tend

~~de cette manière~~

d'un côté à prendre

~~d'un point~~ ~~je prends~~

acte de la résolution en question

~~dit mot~~ du gt tel.

lorsque ~~pour ce qui~~ en tant qu'elle

concerne l'exploitation des

sujets ottomans qui

descendraient en grèce

sans passeports en règle,

et d'~~autre~~ l'autre part ~~se~~ à le

~~informer~~ prévenir que les sujets

hellènes qui se

rendent en Turquie

sans que leurs passeports

aient été ~~reçus~~ visés par la

Légation ~~Impériale~~ et

2° ils prétendent, à leur retour en Turquie, ~~après~~

de se soustraire à la

juridiction des autorités

Impériales, seraient plus

~~obligés~~ ne ~~saurait~~

portés à user de

~~plus~~ ~~[illegible]~~ ces

expédients dès que

la Légation de la Sublime Porte

~~Impériale~~

en Grèce refuserait comme

~~à Athènes~~ à ~~constamment~~

elle n'a fait jusqu'ici

~~refusé~~ de mettre son visa

sur les passeports ~~[illegible]~~

delivrés par les autorités

Helvétiques à des agents

Autrichiens.

V

3a

à Son Excellence

Monseigneur Chékib-Effendi,

&, &, &.

Athènes, le 19/31 Janvier 1845

Monseigneur,

Mr. Pierre Délyanni, directeur du Ministère des Affaires étrangères, s'est rendu, il y a quelques jours, chez moi, par ordre de Mr. Coletis, pour me donner lecture d'un rapport de Mr. Argyropoulos, par lequel ce Chargé d'Affaires a rendu compte à Son Gouvernement d'un entretien qu'il avait eu avec Son Exc. Mumtaz-Effendi au sujet des renseignements fournis par Son Exc. Vasif-Pacha sur les préparatifs faits à Athènes et en d'autres parties de la Grèce pour effectuer, vers le commencement du printemps prochain, une invasion armée contre la Thessalie. Après m'avoir lu ce rapport, Mr. Délyanni m'a engagé à assurer la Sublime Porte que les renseignements dont il s'agit étaient erronés et dénués de fondement. Je lui ai fait observer qu'il n'osait prendre sur moi de démentir les informations parvenues à Son Exc. Vasif-Pacha, ~~et qu'il m'était d'autant plus difficile de me prêter aux désirs de Mr.~~

~~Coletti~~, que ~~c'est~~ c'est moi-même qui, ayant découvert, il y a environ un an, l'existence de l'hetérie désignée sous le nom de Grande Fraternité, ~~j'ai~~ avais ~~eu~~ ~~déjà~~ depuis lors transmis à la Sublime Porte le Catéchisme contenant l'organisation de cette société et le serment prêté par les initiés ; que c'est moi-même qui l'ai rendu compte, ~~en même temps~~ ~~[illegible]~~ à la même époque, de la caisse de l'Hetérie où se trouvent déposés, entre autres sommes, le reste du produit des souscriptions ouvertes en 1841 en faveur des Crétois et le montant provenant de la vente de la flottille crétoise ; que le gouvernement hellénique n'a rien fait ni pour dissoudre l'hetérie, ni pour ~~poursuivre~~ en punir les chefs, ~~ou les traduire pour~~ ~~suivant judiciairement~~ judiciairement, ni pour s'emparer des sommes déposés dans sa caisse ; ~~que l'Hétérie de la Grande Fraternité continue à exister toujours et à donner suite à ses menés~~ ; et que ce sont là des faits notoires et que personne ~~ne sait~~ en Grèce ne saurait contester. Embarrassé par des argaments aussi péremptoires et par l'énumération de faits aussi positifs, ~~M.~~ ~~Coletti~~ Délgamni m'a dit ~~que, quoiqu'il en fût,~~ qu'il n'y avait pas pour le moment d'indice quelconque d'où l'on pût inférer ~~que~~ ~~l'Hétérie de la Grande Fraternité existe~~ et ~~qu'elle~~ les préparait pour une invasion ~~vers le commencement du~~ vers le printemps prochain ; et

~~la continuation~~

l'existence de

qu'en tout cas, le gouvernement donnait toutes les assurances propres à tranquilliser sur ce point la Sublime Porte. Je lui ai répliqué que je ne permettais pas de révoquer ~~de cette manière~~ en doute les bonnes intentions du ~~Gt~~ Gouvernement ~~hellénique~~ grec; mais que, comme ~~il~~ rien n'a été ~~n'a~~ fait jusqu'à ~~ce~~ pour ~~diminuer~~ anéantir l'Hétérie de la Grande Fraternité, il est certain qu'elle continue à exister toujours et à donner secrètement suite à ses menées; qu'au surplus, les journaux grecs ont pris depuis quelque temps un ~~langage~~ ton tellement ~~violent~~ injurieux et hostile à ~~la Sublime~~ l'Empire Ottoman, qu'on est porté à y voir ~~à considérer comme~~ le prélude d'une prochaine tentative d'agression; et ~~que, si le~~ qu'un gouvernement qui déclare être ~~Grec est~~ dans l'impuissance de mettre un frein à la tendance de quelques journalistes, et qui est resté indifférent à tout ce qui se trame contre l'Empire Ottoman, aurait ~~comment pourrait-il~~ ~~forcer une hétérie nombreuse de renoncer au but de sa formation et de violer~~ beau assurer qu'il pourrait contenir une hétérie nombreuse et aguerrie, quand ~~les courants~~ ? elle jugerait le moment favorable pour tenter la réalisation de ses desseins.

Tel est, Monseigneur, le résumé de l'entretien que j'ai eu ~~hier soir~~ avec Mr. Délyanni ~~au sujet des renseignements~~ et quelles que soient les assurances de Mr. Coletis, ~~je crois qu'il~~

je persiste dans l'opinion que j'ai osé soumettre sur ce sujet à votre Excellence par mon dernier respectueux rapport.

serait utile à la politique de la Sublime Porte, si Elle envoyait à Smyrne un renfort de troupes régulières pour mettre les provinces limitrophes à l'abri de toute atteinte, et si Elle adressait en même temps un mémoire aux cinq Puissances pour leur expliquer simplement les motifs qui l'ont déterminée à prendre cette mesure de sage précaution, sans avoir l'air d'invoquer leur intervention, car ce sera à elles d'y songer sérieusement et ~~surtout~~ ~~il est à craindre~~ ~~tout porte~~ tout porte à croire que la Cour d'Autriche sera la première à saisir cette occasion pour revenir sur sa dernière proposition.

Les journaux d'Athènes et des provinces continuent à publier des articles ~~très hardis~~ et pleins de jactance et très hostiles à l'Empire ottoman, ainsi qu'on peut en juger ~~Votre Excellence~~ par les feuilles ci-jointes. Ces feuilles contiennent, entre autres, une lettre que Mr. Coletis a adressée, en sa qualité de Ministre par intérim de l'instruction publique, à Mr. Pertoridis à Corfou pour lui demander s'il accepterait la chaire ~~de professeur~~ d'Archéologie et de Littérature à l'Université d'Athènes. Dans cette lettre dont j'ai l'honneur de joindre ici ~~une~~ la traduction, ~~prouve est une~~

~~nouvelle preuve que Mr. Coletti reste fidèle aux idées qu'il a émises~~ de propagande

~~par son fameux discours~~ à l'assemblée ~~nationale, car il y dit~~ + Mr. Coletti ~~d'opposition~~ en style allégorique ~~entre autres~~ parle, de la ~~succession~~ tendance des population de la même nation à se réunir dans une communauté d'intérêts, de la mission de l'université d'Athènes, destinée à seconder les decrets de la Providence, et du devoir imposé à tous les ~~hommes~~ Athéniens patriotes distingués ~~de la nation~~ de coopérer au succès de ~~ce but~~ cette oeuvre. ~~Ainsi donc~~ Or, on n'a pas besoin d'autre preuve pour deviner les intentions de Mr. Coletti qui, à la dernière assemblée nationale, ~~a rappelé~~ a déclaré avec emphase ce qu'il avait dit en 1833, quand il a été question de la Régence Bavaroise ~~au lieu de~~ à son opinion sur l'endroit où il conviendrait d'établir la Capitale du Royaume; c'est-à-dire que la capitale de la Grèce ~~n'est pas~~ est en ~~dedans~~ dehors des limites actuelles de la Grèce. En attendant, la Sublime Porte ne doit pas ignorer qu'un grand nombre de jeunes gens des différents parties de la Turquie d'Europe et des îles viennent compléter leurs études aux écoles et à l'Université d'Athènes où ils s'imprègnent naturellement ~~d'idées~~ de doctrines subversives et pernicieuses. ~~Il importerait donc que la Sublime Porte~~

Pour remédier ~~au plus tôt~~ donc à un état de choses si propre à propager les ~~principes~~ idées anarchiques, il importerait que, d'un côté ~~une part~~, la Sublime Porte défendît ~~en défendant~~ à ses sujets de

faire élever leurs enfants à l'étranger, et que, de l'autre, Elle fondât dans les différentes parties de l'Empire, conformément à la volonté expresse et aux vues paternelles de Sa Majesté Notre Auguste Bienfaiteur et maître, des ~~écoles collégiales ou~~ écoles régulières et qui, placées sous la direction et la surveillance des Autorités Impériales, ne saurait être d'aucun inconvénient; car il est ~~incontestable~~ certain que c'est l'abrème de tels établissements qui a pu déterminer les pères de famille à se séparer de leurs enfants pour les envoyer en France.

J'ai l'honneur de ~~joindre ici~~ mettre ~~placer~~ sous les yeux de Votre Excellence la traduction de l'adresse du Sénat en réponse au discours prononcé par le Roi à l'ouverture des Chambres. Elle est très modérée et a passé tranquillement et sans donner lieu à aucune discussion. Mais il n'en est pas de même de l'adresse de la Chambre des Députés; la Commission nommée pour en rédiger le projet, ~~a~~ ~~veut blâmer~~ ~~ou~~ voulait ~~employer~~ un langage ~~sévèrement la conduite des membres du Ministère Mavrocordatos~~ exiger ~~prononcer~~ ~~leur~~ la mise en accusation des membres du Ministère Mavrocordatos; et rappeler au ~~Ministère~~ Gouvernement ~~l'exe~~ la fidèle exécution des décrets de l'Assemblée Nationale et notamment ~~nom-~~ ~~mément~~ de celui ~~contre~~ qui concerne les hétérochthones. Ce n'est qu'après de grands efforts ~~Le Roi et le Ministère se~~ que le Roi et un ~~s'efforcent~~ collègues sont parvenus à ~~à ramener la Commission de~~

pervabnd. orpi.

engager la Commission à apporter quelques modification à son projet ~~d'adresse~~ ~~qu'il a est enumy~~ qu'elle a déjà présentée à la Chambre dans la séance d'hier, et ~~qui ne laisse~~ ~~pay~~ dont pourtant la rédaction ne laisse pas d'être sévère et très violente en ce qui concerne le Ministère précédent, ainsi que Votre Excellence ~~l'observera~~ en jugera par la traduction que j'ai l'honneur de lui en soumettre ci-joint. Le projet d'adresse donnera immanquablement lieu à de vives discussions; et je dois attirer ~~en attention~~ l'attention de Votre Excellence sur le sens mystique de sa dernière phrase.

l'adresse à des sentiments plus conciliants à l'égard du Ministère précédent et à ~~l'empêcher~~ la dissuader de faire mention des décrets; on espère qu'ils y réussiront.

Le dernier paquebot de Trieste a apporté la nouvelle ~~que le~~ ~~l'épouse~~ de la naissance d'un fils du Prince Luitpold de Bavière, héritier ~~lequel~~ présomptif du trône de Grèce, ~~on ajoute~~ ~~l'enfant~~ ~~que le nouveau né a été baptisé~~ ~~lorsque d'un fils enfant mâle qui~~; le lendemain de sa naissance, ~~a été baptisé~~ il a été baptisé d'après le rite catholique. Cette dernière circonstance est l'objet des critiques de l'opposition qui prétend que le ~~fils du~~ nouveau-né devrait être baptisé d'après le rite ~~orthodoxe~~ grec en vertu de l'art. 240 de la Constitution, qui porte que tout successeur au Trône de Grèce doit professer la Religion orthodoxe grecque.

J'ai l'honneur de soumettre, ci-joint, à Votre Excellence copies de deux offices, que Mr. Coletti m'a adressé en dernier lieu, ~~et par~~ pour m'annoncer qu'un brick de commerce ~~Ottoman~~, nommé Balta-Bachi, et qui, d'après les dépositions de son équipage, ~~de a navire~~, appartient à l'Amirauté Impériale, a fait naufrage à Thermia, île de l'archipel. Le Consulat de la Sublime Porte à Syra s'est déjà empressé de venir au secours des naufragés, et ~~d'aider~~ d'aider au sauvetage des débris du navire, dont une partie a été ~~pillée~~ enlevée furtivement par les habi-

tants de Thermia. Comme ~~il résulte des~~ j'ai remarqué par la déposition du capitaine que sur les quinze matelots qui composaient l'équipage de ce navire, les sept ayant déserté à Navarin, les autorités de ce port hellénique ont refusé, comme à l'ordinaire, de les livrer, et que les huit matelots restés à bord ne suffisant pas pour pomper ~~qui~~ l'eau qui s'était manifestée à bord du navire, le capitaine, au lieu de poursuivre son voyage, a dû se réfugier à Thermia où il a fait naufrage, ~~je me suis fait un devoir~~ j'ai cru devoir saisir cette occasion pour d'adresser à M. Coletti l'office dont j'ai l'honneur de joindre ici la copie, et par le quel je lui demande si le gouvernement hellénique se propose de nous refuser aussi ~~aussi~~ par la suite l'extradition des matelots déserteurs contrairement à ce qui se pratique en grèce à l'égard des bâtiments des autres nations, en le prévenant que, dans ce cas, la Sublime Porte serait obligée de traiter la marine hellénique ~~dans des états~~ d'après les principes de réciprocité.

Je me fais un devoir ~~d'informer~~ de rendre compte à Votre Excellence d'un incident survenu au grand bal que la Cour a donné ~~le~~ le 1er/13 Janvier. D'après l'étiquette établie et observée à la Cour depuis huit ans, la Reine ouvrait le bal par le doyen du Corps diplomatique, et à chaque

Revenu à Mr. Prokesch, après avoir achevé son tour avec la Reine, il s'est rangé de notre côté et s'est dispensé de continuer, selon l'usage, la promenade avec la Grande-Maîtresse et les dames du Corps diplomatique.

Mr. Prokesch.

Ainsi, la Reine ne s'est promenée qu'avec Mr. Colettis et les Présidents du sénat et de la Chambre des députés; et pendant les quatre tours de ~~promenade~~, il n'avait que Mr. Piscatory et Mr. Gamer ~~Ministre de Prusse~~ qui suivaient les Présidents grecs; ce qui a dû exciter les critiques des assistants. ~~Il importe de je dois ici marquer comme que Mr. Gamer vient après moi~~ Le lendemain, Mr. Prokesch en sa qualité de doyen, a adressé à Mr. Colettis une lettre d'officieuse pour demander des explications sur ce qui venait de se passer la veille. Mr. Colettis lui a répondu qu'à la suite du régime constitutionnel, le Roi a jugé convenable de modifier l'étiquette observée jusqu'ici, et que, dorénavant, la Reine ouvrira le bal par le doyen du corps diplomatique et accordera ensuite immédiatement le même honneur aux Présidents des Corps constitués du pays. Mr. Prokesch m'a communiqué, ainsi qu'aux autres Missions, ces deux lettres dans

je me fais un devoir de joindre ici ~~copies~~ en copie conjointement avec la ~~copie de~~ la lettre que je lui ai adressée pour lui en accuser réception. Dans sa lettre à Mr. Coletti, Mr. Prokesch semble admettre que la Cour peut ~~changer~~ modifier l'étiquette observée jusqu'ici; cependant la plupart de ses collègues pensent que la Cour est libre chez elle d'adopter telle étiquette que bon lui semble, ~~[illegible]~~, mais qu'une fois qu'une étiquette a été établie et sanctionnée par l'usage, il ne lui est plus permis d'y apporter des changements, quand il pourrait en résultat une déconsidération pour les représentans des autres Puissances. En attendant, Mr. Eyons qui se loue de ma conduite, et tous les membres du Corps diplomatique, à l'exception de Mr. Piscatory et de Mr. Gasser, ont rendu compte de cet incident à leurs Cours, et sont fermement résolus de ne

jamais ordre le pas à Mr. Colletti et aux Présidents des Chambres ni de ne pas prendre part à la polonaise, aussi longtemps que la nouvelle étiquette sera en vigueur. J'aime à me flatter que Votre Excellence voudra bien approuver la conduite que j'ai tenue en cette conjoncture, et me donner de ses ordres ultérieurs à ce sujet. Je suis avec le plus profond respect.

Post-Scriptum. Je reçois à l'instant même une note confidentielle que Mr. Colletti a cru devoir m'adresser tout d'un coup, pour revenir sur la question soulevée par suite de la dernière lettre que Sa Majesté Notre Auguste Maître a adressée en dernier lieu au Roi Othon en notification de la naissance de Son Altesse Impériale Sultan Mehmed Réchad, relativement aux titres قرال et كراله. Je regrette de n'avoir que le temps de transmettre ci-joint à Votre Excellence la copie de cette note, m'en référant, pour le reste, à ce que j'ai eu l'honneur de Lui soumettre à ce sujet par un de mes précédents respectueux rapports.

V

4a

à Son Altesse

Monseigneur Réchid-Pacha,

2 2 2

Athènes, le 20. Janvier, 1845.

Monseigneur,

Si j'ai différé jusqu'à ce jour d'accuser la réception des ~~réponse aux~~ ~~cuser la réception des~~ deux lettres dont Votre Altesse a daigné m'honorer en date du 27. Novembre et du 7. décembre, c'est parce que j'attendais la réponse de Mr. Coletti à une note que je lui avais adressée sur la question des députés Epsariotes, afin de pouvoir Lui annoncer en même temps le résultat de mes démarches à ce sujet.

Maintenant, je me faiz un devoir de soumettre ci-joint à Votre Altesse copie de ma note précitée et de la réponse de Mr. Coletti. ~~Ainsi que Votre Altesse le remarquera~~ Par la lecture de cette dernière, ~~Votre Altesse~~ Elle remarquera que le ~~gouvernement~~ Ministère hellénique promet ~~d'une manière~~, quoique implicitement, de changer la dénomination sous ~~par~~ laquelle sont désignés aujourd'hui les députés des Émigrés d'Epeara.

Mais Elle remarquera aussi que la réponse de Mr. Coletti est rédigée d'une manière obscure et ambiguë; car, au lieu de nous assurer que ~~la~~ ~~colonie des~~ les Émigrés Spartiotes prendront le nom de la localité hellénique où ils ~~doivent~~ s'établiront ~~définitivement~~ leur colonie, il dit qu'ils prendront celui de leur commune, en sorte que le Gouvernement Grec reste en dehors de tout ~~obligation~~ engagement à cet égard, se réservant la faculté de donner à la commune de ces Émigrés ~~Spartiotes~~ tel nom que bon lui semblera, ~~comme, par exemple, celui de Nouvelle Sparte.~~

Les avertissements que Votre Altesse a bien voulu me donner au sujet de la décoration qui m'a été conférée par le Roi de Grèce, sont une nouvelle preuve de la haute bienveillance et de la sollicitude toute particulière qu'Elle ne cesse de me prodiguer; et je La prie de daigner en agréer l'hommage de ma plus ~~profonde~~ vive reconnaissance.

J'ai lieu de croire, cependant, que cet acte de politesse de la part de Mr. Coletti n'a pas donné ~~lieu~~ sujet à de fausses interprétations à Constantinople, attendu que, par ordonnance Impériale, la Sublime Porte ~~s'est~~ m'a autorisé à accepter la décoration hellénique, ~~et~~ au même temps qu'Elle a conféré, à titre de réciprocité, le nichan-Iftikar à Mr. Arzyropoulos, chargé d'affaires de Grèce.

Je suis avec le plus profond respect

V

5a

à Son Excellence

Aali - Effendi,

&c &c &c

Athènes, le 21. Janvier 1865

Excellence,

J'ai reçu, il y a environ un mois, la dépêche dont Votre Excellence a bien voulu m'honorer en date du 25 Novembre, et tout récemment celle du 26. Décembre.

Si j'ai différé jusqu'à ce jour d'accuser à Votre Excellence la réception de la première de ces deux depêches et de Lui témoigner ma gratitude pour les informations importantes qu'elles ~~contient q~~ contiennent, c'est par ce que j'attendais la réponse de Mr. Colettis à une note que je lui avais adressée sur la question des Députés Ipsariotes, afin de pouvoir Lui annoncer en même temps le résultat de mes démarches à ce sujet.

la certitude que Sa Majesté Notre Glorieux Maître, dans la sollicitude paternelle qu'elle voue à la régénération de son Empire, daignera appeler bientôt Votre Excellence à des fonctions bien plus élevées et utiliser ainsi de plus en plus la haute capacité et les rares qualités qui La distinguent.

En terminant sa dernière dépêche, V. Ex. se plaît à m'assurer de la continuation de Sa bienveillante protection; je m'en estime heureux, et je La prie d'en agréer l'expression de ma plus vive reconnaissance en même temps que les hommages du profond respect, avec lequel j'ai l'honneur d'être

de Votre Excellence

Le très humble, très obéissant et très dévoué serviteur

C. Mussures.

Maintenant, je me fais un devoir de soumettre, ci-joint, à Votre Excellence copies de ma Note précitée et de la réponse de Mr Colettis. Par la lecture de cette dernière, Elle remarquera que le Ministère hellénique promet, quoique implicitement, de changer la dénomination sous laquelle sont désignés aujourd'hui les députés des Émigrés d'Ypsara. Mais Elle remarquera aussi que la réponse de Mr Colettis est rédigée d'une manière obscure et ambigüe; car, au lieu de nous assurer que les émigrés Ypsariotes prendront le nom de la localité hellénique où ils établiraient leur colonie, il dit qu'ils prendront celui de leur commune, en sorte que le gouvernement grec reste en dehors de tout

engagement à cet égard, se réservant la faculté de donner à la Commune de ces émigrés tel nom que bon lui semblerait. Toutefois, Mr. Colettis m'a promis verbalement que, le cas échéant, on aura soin de donner à la Commune ou colonie des Ipsariotes le nom de l'endroit de la Grèce où ils se seraient concentrés.

J'ai le dévoûment profond et respectueux que j'ai consacré à Sa personne, et qui égale le degré de la bienveillance dont Elle ne cesse de m'honorer, Votre Excellence pourra se faire une idée de la peine que j'ai dû éprouver, en apprenant Son rappel d'un poste où Elle a rendu à Notre auguste gouvernement des services aussi éminents qu'utiles. Ce qui me console pourtant, c'est

V

A Son Excellence

Monseigneur Chékib-Effendi,

&c, &c, &c.

Athènes, le 29. Janvier / 10. Février 1845.

Monseigneur,

~~Monsieur~~

Le lendemain de la présentation à la Chambre des députés du projet d'adresse dont la traduction était annexée à mon dernier respectueux rapport, Mr. Mavrocordato et les autres membres du Ministère précédent ont ~~présenté~~ adressé à la Chambre une ~~requête~~ pétition collective, par laquelle, en se plaignant du paragraphe du projet d'adresse qui les concernait, ~~ont demandé à être jugés~~ ils demandaient, avant d'être condamnés et ~~stigmatisés~~ stigmatisés avec tant d'âpreté, à être jugés d'après les formes prescrites par la constitution. La pétition a été renvoyée à la section compétente; mais ~~cette~~ cette démarche, ~~au lieu d'être profitable~~ loin de servir aux pétitionnaires, n'a servi qu'à provoquer des débats fort scandaleux. Les adversaires de Mr. Mavrocordato se sont mis à énumérer une série de graves accusations; # ils ont soutenu d'ailleurs que la Chambre a la faculté soit de mettre en jugement les ~~membres du Ministère~~ ministres ~~Mavrocordato~~ soit d'improuver leur conduite ~~en~~ exprimant ~~à cet effet~~ à cet égard le sentiment de la Nation ~~à cet égard~~. ~~à la séance du~~ 26. à l'avant-dernière séance, Mr. Mavrocordato qui, depuis ~~les premiers~~ l'ouverture de la Chambre, s'était abstenu d'y paraître, a prononcé pour la première fois un long discours, ~~par lequel~~ par lequel il s'est efforcé ~~cherché~~ de refuter toutes les ~~accusations~~ imputations dont il était l'objet; il a exhibé en même temps deux lettres ~~qu'il a~~ ~~adressées~~ de Mr

ils ont prétendu qu'il serait illusoire de mettre en jugement ~~Mr. Mavrocordato et~~ les membres du ministère précédent, ~~les collègues~~ disaient-ils, attendu qu'il ~~est certain que les~~ seraient ~~ont~~ acquittés par le ~~membres du~~ Sénat qui, d'après la Constitution, ~~doit~~ devrait les juger, et qui, ayant été ~~nommés par ce~~ constitué ~~sous~~ ce même ministère, est composé de ses créatures; ~~même proposition de ce même Ministère et composé de ses créatures.~~ ~~et étant, par conséquent, ses créatures,~~ ~~les déclareront innocents~~.

Coletti, par les quelles ce dernier l'engageait à envoyer des troupes à Tripolitza et à destituer le Maire et le commissaire de police de cette ville; par ce moyen, il a su compromettre Mr. Coletti aux yeux de la Chambre, en le rendant ainsi complice des actes dont on accusait le Ministère précédent. Le discours de Mr. Mavrocordato a produit de l'impression; cependant ni ce discours ni la demande de la mise en jugement n'ont pu persuader à la Chambre de retrancher le paragraphe qui concernait le Ministère précédent, et qui, à quelques légers changements près, a été adopté à la presque unanimité. Quant au reste du projet d'adresse, il a passé sans beaucoup de discussions et n'a subi que des modifications insignifiantes, ainsi que Votre Excellence l'observera par la traduction ci-jointe de l'adresse, telle qu'elle a été votée définitivement et présentée au Roi. La flétrissure infligée à Mr. Mavrocordato est un fait grave et de la plus haute importance, et par l'atteinte qu'elle porte à tout le parti anglais qui en est de plus en plus exaspéré, et par l'impression pénible qu'elle produira sur le Cabinet de Londres.

Maintenant le Ministère présentera aux Chambres différents projets de loi; et je me ferai un devoir de rendre compte à Votre Excellence de ceux qui me paraîtront être de quelque importance. C'est du succès de ces projets de loi et surtout de celui relatif à la fixation de la liste civile que dépendra le sort du Ministère actuel. Cependant à en juger par la tendance

Colettis saura conjurer l'orage, en ~~complétant~~ ou en modifiant le ministère dont il est le chef.

... ...

de la Chambre et ~~les~~ par la ~~résistance~~ disposition des esprits, je suis d'avis qu'il sera très difficile à Mr. Colettis de se maintenir au ~~qu'un ministère ~~ pouvoir, et que force sera au Roi d'appeler tôt ou tard à la tête des affaires le parti napi-autochthone ou neuro-indigène, qui est présentement le plus puissant ~~en grèce~~. Reste ~~maintenant~~ toutefois à voir si Mr.

On croyait généralement que la Cour de Russie était sur le point d'envoyer un nouveau Ministre en Grèce. Cependant, Mr. Persiani, 1er secrétaire de Légation, et qui, ~~jusqu'ici gérait~~ en l'absence de Mr. Catacazy, la Mission de Russie, vient d'être nommé définitivement chargé d'affaires avec un traitement d'environ quatre mille francs par mois, outre les appointements de ses deux secrétaires et les frais de poste et de chancellerie, c'est-à-dire avec la moitié du traitement ~~attaché à~~ de Mr. Catacazy. On infère de ~~ce fait~~ cette circonstance que le Cabinet de St. Pétersbourg ne se propose pas d'accréditer de sitôt un Ministre Plénipotentiaire près la Cour Hellénique.

~~De même que~~ Comme à l'ouverture du bal, de même aux dîners de la Cour, le Corps diplomatique, d'après l'ancienne étiquette, avait la préséance sur les Présidents, Ministres et autres fonctionnaires helléns. La Cour ayant adopté, quant à l'ouverture du bal, une nouvelle étiquette, d'après laquelle ainsi que j'ai eu l'honneur d'en informer V. Exc. par mon dernier respectueux ~~ainsi qu'il en a été fait mention dans mon dernier respectueux rapport~~

à Son Excellence

Monseigneur Chékib-Effendi,

Ministre des affaires Etrangères,

&c, &c, &c.

Athènes, le $\frac{8}{20}$ Février 1845

Monseigneur,

J'ai reçu les deux ordres dont Votre Excellence a daigné m'honorer en date du 29. Moutharrem, et par lesquels Elle a bien voulu m'informer des instructions adressées aux autorités Impériales des Provinces limitrophes pour les rendre attentives aux agressions qui pourraient être tentées du côté de la Grèce vers le commencement du printemps prochain, et des mesures de précaution prises par son Exc. le Muchir de Crète pour mettre en état de défense ~~pour fortifier~~ à l'égard de quelques unes des forteresses de cette île, qui en avaient besoin ~~de fortification~~.

De mon côté, je ne cesserai point de surveiller, par une ~~avec~~ vigilance ~~et~~ assidue, les mouvements et les manoeuvres des fauteurs de troubles et d'en instruire régulièrement Votre Excellence et les Autorités Impériales compétentes.

J'ai l'honneur de soumettre, ci-jointes, à Votre Excellence les copies d'un nouvel Office de Mr. Colettis, relatif à l'acte de piraterie commis dans les parages de Négreport, ~~au préjudice d'un sujet Ottoman~~ et de la réponse que je viens de lui adresser conformément à l'Ordre de Votre Excellence en date du 15. Janvier. Il est à croire que par suite de cette réponse le ~~Gouvern~~ Ministère hellénique reconnaîtra l'inexactitude des renseignements qui lui ont été fournis ~~jusqu'ici parvenus~~

sur ce sujet par ses autorités subalternes, et qu'il ne pourra plus se refuser à faire droit à notre réclamation. En tout cas, je me ferai un devoir de soumettre à Votre Excellence le résultat ultérieur de mes efforts.

Un certain Démètre Bozbrazian, ~~un chrétien~~ ~~un individu grec~~ résidant à Athènes, après avoir fait baptiser la fille âgée de 6 ans d'une femme israélite, nommée ~~nommée~~ Rica Menahim, ~~Rica Menahim~~, sujette ottomane, et qui logeait ~~celui~~ chez lui en qualité de servante, refusait de rendre cette enfant à sa mère, quand celle-ci se décida à quitter sa ~~a~~ maison. Après des démarches réitérées et infructueuses, Rica Menahim ~~Rica Menahim~~ accompagnée de quelques uns ~~son beau fils et d'autres individus~~ de ses coréligionnaires, se présenta chez le susdit individu pour réclamer son enfant; mais une foule de fanatiques entoura tout-à-coup la maison, menaçant d'exterminer et cette femme et ses coréligionnaires, si elle osait emmener son enfant. ~~avec elle~~ Saisie de terreur, l'infortunée mère se vit obligée d'abandonner sa fille; ~~ma~~ et après m'avoir ~~fait~~ informer ~~connaître~~ des malheurs qui venait de lui arriver, elle ~~s'empr~~ partit avec précipitation d'Athènes pour se rendre à Negreyront afin de mettre sa vie en sûreté. Aussitôt que j'ai eu connaissance de ce fait, j'ai adressé à Mr. Coletti l'office dont j'ai l'honneur de joindre ici la copie ✱) et dès que j'aurai reçu la réponse du Ministère grec, je m'empresserai de la

✱) et par lequel je demande que la fille soit consignée immédiatement à la Légation Impériale qui aura soin de la faire remettre à sa mère;

soumettre à Votre Excellence. J'aime à me flatter que Votre Excellence daignera approuver ma conduite et appuyer mes démarches dans une affaire qui prouvera à l'Europe combien le fanatisme et l'intolérance sont puissants chez les grecs, et combien la Sublime Porte met d'empressement à prêter son Egide tutélaire aux Israélites qui ont le bonheur ~~de vivre~~ d'être placés sous le sceptre de Sa Majesté notre Auguste Empereur et Maître, et qui, presque partout ailleurs, sont l'objet d'une persécution aussi injuste que contraire aux principes d'humanité.

Mr. Colettis m'a dit tout récemment qu'il se proposait de nommer un nouveau ~~vi~~ Consul à Volos. Je lui ai répondu que ~~tant~~ ~~longtemps que le gouvernement~~ la Sublime Porte refuserait d'admettre de nouveaux consuls hellènes ~~dans~~ à Volos et ailleurs, aussi longtemps que le gouvernement grec n'aurait pas reconnu officiellement les consuls ~~de la Sublime Porte~~ ottomans nommés depuis plusieurs mois à Syra et à Vonitza, ~~et pour les~~ ~~depuis plusieurs mois~~ ~~déjà demandé~~ l'exequatur ~~nécessaire~~, aussi bien que celui qui va être établi à Zeitoun. Mr. Colettis m'a assuré qu'il n'y avait pas de difficulté à reconnaître ces consuls et qu'il m'en remettrait bientôt les ~~copies~~ ordonnances d'exequatur. Il a ajouté que le Gouvernement grec se voyait ~~propo~~ aussi obligé de remplacer ~~le nouveau~~ son consul actuel

en Crète par Mr. Spyridion Scouffos, natif de Smyrne, et m'a engagé à demander l'opinion de Votre Excellence sur cette nomination.

Déjà un premier projet de loi tendant à demander un crédit de 3,043,480 drachmes pour subvenir aux dépenses du premier trimestre jusqu'à la présentation du budget ~~total~~ général de l'année courante, a été soumis à la Chambre des députés et adopté à la presque unanimité; ce même projet de loi a été également voté par le Sénat. Maintenant la Chambre est appelée à ~~dis~~ discuter quatre autres projets de loi qui lui ont été soumis par le Ministère, et dont j'ai l'honneur de joindre ici les exemplaires. Le premier de ces projets de loi est relatif à la nouvelle organisation des Ministères, ~~au nombre de sept~~; le second concerne la division du Royaume en dix Nomarchies ou Préfectures; par le troisième le Ministère demande que les listes des jurés, ~~dont le~~ qui, d'après la loi en vigueur, doivent être dressées ~~par~~ moitié par les Gouverneurs et moitié par les Conseils Provinciaux, le soient, ~~cette~~ exceptionnellement pour l'année courante, par les Gouverneurs ~~seul~~ seuls; enfin le quatrième projet de loi a pour objet (introduction) d'un nouveau mode de procédure criminelle pour juger les crimes de baraterie et de piraterie.

J'ai déjà rendu compte à Votre Excellence de la nouvelle étiquette établie à la Cour pour l'ouverture du bal, et d'après laquelle la reine se borne à faire le tour de la polonaise

d'abord avec le doyen du corps diplomatique : Il est évident que ~~[illegible]~~ et puis avec les trois Présidents. La Cour avait en vue d'obliger par là les deux corps législatifs ; mais ~~cependant~~ ~~loin de là~~, ce dérangement d'étiquette ~~d'étiquette~~ vient de lui causer un désagrément bien ~~aussi amer~~ grave. Contrairement à ce qui se pratique dans tous les états constitionnels, la Chambre des députés a la prétention d'avoir la préséance sur le Sénat, se basant sur ce que dans la Constitution grecque son nom précède toujours celui du Sénat, et que la même règle ~~[illegible]~~ a été aussi observée dans le discours prononcé par le Roi à l'ouverture des Chambres. Au grand bal donné à la Cour le $\frac{3}{15}$ de ce mois, la reine après le doyen du corps diplomatique et Mr. Coletti, se promena avec Mr. Condouriotti, Président du Sénat. le Général Délijanni, Président de la Chambre des députés, formalisé évidemment de la préférence accordée au Président ~~de la C~~ du Sénat, sortit de la salle et passa dans une ~~appartement~~ pièce attenante. La reine, après avoir achevé son ~~tour~~ de promenade avec Mr. Condouriotti, demanda le Président de la Chambre des députés ; mais les aides-de-camp ~~avaient~~ eurent beau le chercher. La conduite irrespectueuse de Mr. Délijanni envers la reine a été, comme de raison, blâmée et désapprouvée généralement. Le lendemain, ~~Mr. Délijanni~~ il se présenta à la Chambre pour protester de son innocence dans ce qui s'était passé la veille,

en alléguant qu'il n'avait nullement eu l'intention de manquer de respect ~~envers~~ à la reine ; qu'il croyait que la Cour était revenue sur l'ancienne étiquette et que, par conséquent, la reine ne devait ~~pas~~ plus se promener avec lui, et pressé par un besoin ~~corporel~~ naturel, il avait quitter la salle ; qu'il ignorait que la reine l'avait demandé, et que ~~rien~~ personne ne l'en avait informé ~~, il se serait empressé de se rendre~~

(corrections à faire)

La Chambre des députés délégua une ~~com~~ députation de dix membres pour aller exprimer au Roi et à la Reine ~~les vifs~~ les regrets et le dégagement que lui causait ce fâcheux incident ~~dont il regrette~~ ~~sincèrement~~ ~~bel~~ laissant à Leurs Majestés à apprécier la justification du Président. Le roi reçut la députation avec solennité et distinction ; il lui exprima sa satisfaction pour les sentiments de dévouement de la Chambre ; mais il n'~~émit~~ articula aucune opinion sur la ~~conduite~~ justification de ~~général~~ son Président. Mr. Délégianni sollicita à plusieurs reprises une audience du Roi ~~, mais sa Majesté ne l'a pas reçu~~ qui ne la lui a pas encore ~~jusqu'à présent~~ accordée.

On croit que si le Roi et la reine ne se montrent pas satisfaits de la justification du Président, la Chambre ~~obligera~~ ~~de~~ ce dernier à donner sa démission et procédera à l'élection d'un nouveau Président. Pour ce qui est du Corps diplomatique, à l'exception de Mrs Pécatory et Gazer qui ~~sont~~ ont suivi les Présidents grecs, ni Mr. Eyon ni aucun des autres membres de ce ~~cig~~ Corps n'ont pris part à la pétition. Quant à Mr. Prokesch, il s'est trouvé dans

une position exceptionnelle, attendu que, comme doyen du Corps diplomatique, il a été le premier à se promener avec la Reine et que, conséquemment, il n'est ~~et par conséquent~~ point cessé avoir cédé le pas aux Présidents grecs.

~~Je suis avec le plus profond respect~~

J'ai l'honneur de joindre ici ~~la feuille du~~ le Moniteur grec qui vient de paraître à l'instant même, et qui contient la traduction du discours prononcé par Mr. Coletti dans une des dernières séances de la Chambre des Députés. Dans ~~ce discours emphatique~~ cette allocution, comme à l'ordinaire, dite en style emphatique et ampoulé, ~~Mr.~~ le Président du Conseil des Ministres de la Grèce parle solennellement, entre autres, des brillantes prophéties qui dès ce moment définissent ~~notre~~ l'avenir des Hellènes. Est-ce ~~peut être~~ que par ces ~~le fém~~ ~~ces~~ brillantes prophéties dont le premier Ministre du gouvernement hellénique aime à se repaître ~~se borne~~ si ridiculement, ~~sont-il~~ il entend peut-être celles ~~de Lephianopou~~ de son ami intime, qui, dans une des dernières feuilles du journal le Loran a prédit qu'en 1850 les Hellènes feront la conquête de Constantinople? Je me propose de demander à Mr. Coletti des explications sur ce point.

Je suis avec le plus profond respect

V

8a

à Son Excellence

Monseigneur Chékib-Effendi,

&c. &c. &c.

Athènes, le 26. Février / 10. Mars 1845

Monseigneur,

Aussitôt que j'ai reçu l'ordre dont Votre Excellence m'a honoré en date du 11. Séfher, et par lequel elle m'a communiqué copie de la Note qu'Elle avait adressée à la Légation Hellénique au sujet des soldats déserteurs de Préveza, d'Arta et de Larisse, je me suis rendu chez Mr. Colettis pour l'engager à se conformer au désir exprimé dans la Note précitée. Comme il m'a dit que Mr. Arzyropoulos ne lui avait encore rien écrit sur cette communication, je me suis empressé de lui remettre l'office sur ce sujet dont j'ai l'honneur de joindre ici la copie; et dès que j'aurai reçu sa réponse, je me ferai un devoir de la transmettre à Votre Excellence. Dans mon entretien avec Mr. Colettis, je lui ai représenté combien il importait pour la sûreté des frontières et l'extirpation du brigandage dont la Grèce est malheureusement le foyer, que les deux gouvernements s'entendissent sur l'extradition réciproque de tous les malfaiteurs en général. Il m'a assuré qu'il reconnaissait la justesse de mes observations, qu'il regrettait également l'absence d'un Cartel ou convention spéciale sur la matière, et qu'il sentait la nécessité d'appeler bientôt l'attention de ses collègues

sur cette question importante.

Je n'ai pas manqué de demander verbalement à Mr. Coletti des explications sur ce qu'il entendait par les brillantes prophéties dont il a parlé dans le discours qu'il avait prononcé dernièrement à la Chambre des Députés. Il en a été déconcerté de cette interpellation, il s'est excusé sur a allocution qu'il a dit que, son discours était improvisé, il ne se rappelait pas s'il a prononcé effectivement le mot prophéties. Je lui ai répliqué que le premier Ministre d'un Etat, en s'adressant surtout à une réunion solennelle, doit bien méditer ses paroles, avant de les articuler, et bien les retenir dans sa mémoire, quand elles sont une fois sorties de sa bouche; que ce qui prouvait d'une manière incontestable que non-seulement le mot prophéties a été proféré, mais que le Ministère tenait à y attirer l'attention publique, c'est la traduction même du discours en question, publiée dans le moniteur Grec, organe du gouvernement; qu'enfin, je regrettais de n'être pas à même de donner sur cet incident des explications satisfaisantes à la Sublime Porte qui, ayant déjà pris connaissance des prophéties rapportées dans le journal de Sophianopoulos, serait naturellement portée à croire que c'est à ces prophéties que le Chef du ministère actuel fesait allusion.

Il serait possible que les prophéties dont il a été fait mention dans l'allocution de Mr. Coletti se rapportassent à celles qui circulent secrètement parmi les hétéristes depuis quelque temps, et par lesquelles ils travaillent à exalter

les esprits et à les entraîner dans leurs plans. Après de longues recherches, je suis parvenu à m'en procurer un exemplaire ~~de ce pamphlet~~ dont j'ai l'honneur de joindre ici la copie, et qui contient un tas d'absurdités aussi crasses que propres à en imposer aux ignorants.

Depuis ~~quel~~ deux semaines, on a fait répandre ici des bruits insidieux sur la prétendue découverte d'un trésor enfoui près de Domoco sur le territoire ottoman et destiné à servir à la ~~q~~ conquête des ~~la Thessalie~~ provinces limitrophes. La feuille ci-incluse du journal la Renommée contient un article détaillé ~~sur les détails~~ sur et les vertus ~~fa~~ magiques ~~bienfaisantes qu'on~~ attribués à ce trésor. Par cette fable votre Excellence peut juger des artifices que les hétéristes de la grèce imaginent ~~dans le but~~ pour d'égarer les esprits crédules.

~~Quelques mois de plus de l'année passée~~ ~~j'ai été informé que~~ le général Perrhébos, ~~natif de Thessalie et~~ un des principaux membres de l'Hétérie de la grande Fraternité, ~~dans le but~~ ~~faisait des préparatifs pour~~ pour effectuer une invasion armée en Thessalie, ordonna à ce fauteur de ~~troubles~~ manœuvres de se rendre à Athènes et empêcha ainsi la mise à exécution de ses ~~projets~~ desseins ~~coupables~~.

Maintenant, j'ai appris que ce même Perrhébos qui, depuis quelque temps, a obtenu la permission de retourner à Zéitoun, y poursuit en ce moment ses plans de propagande et d'agression et se propose, avec le commencement de la

H. Je joins aussi une autre feuille du Logocrate, journal de Kyriacopoulos, ami intime de M. Coletti, dans laquelle il est également question du même trésor.

ainsi que j'ai eu l'honneur d'informer le Ministère Impérial des affaires étrangères par mon rapport en date du ~~4~~ 8/20 Mai de l'année passé, le Gouvernement ~~Royal~~ hellénique, à la suite des représentations que je lui avais adressées sur les préparatifs faits à cette époque à Zéitoun par

belle saison, de recommencer les tentatives : inventées projetées de longue main, tandis que le major Nélenzas s'occupe à Athènes à organiser des manoeuvres tendant au même but et auxquelles sont destinés à prendre part les Chefs de brigands Catarakhias, Ypatagnas et autres qui ont été amnistiés en dernier lieu.

J'ai appris, en outre, ~~que le~~ qu'à l'instigation du Général Nanos qui commandait précédemment les troupes grecques stationnées sur les frontières du côté de Zéitoun, et qui aujourd'hui est attaché à la personne du Roi comme aide de camp de Sa Majesté, ~~dans le but de~~ mettre ~~maintenir le gouvernement dans la nécessité de l'envoyer~~ à ~~son ancien poste~~, ~~engagé~~ quelques soldats d'un bataillon de garde-frontières qui se trouve actuellement aux environs de la Capitale, ~~à déserter et à~~ ont déserté dans l'intention de se joindre à d'autres malfaiteurs pour passer sur le territoire ottoman et y exercer le brigandage. ~~On m'a assuré que cette~~

~~intrigue du général Nanos avait pour but de forcer le gouvernement de l'envoyer de nouveau à son ancien poste.~~

~~Comme~~ par la coïncidence de toutes ces circonstances ~~faits~~ j'ai acquis la conviction qu'ils sont sur le point de tenter les agressions ~~projetées~~ tramées en secret, ~~je~~ j'ai cru de mon devoir d'adresser à Mr. Coletti la Note ~~officielle~~ dont j'ai l'honneur de soumettre, ci-joint, à Votre Excellence la copie, et par laquelle, après avoir exposé tous les faits qui précèdent, j'engage le gouvernement hellénique à prendre à temps les mesures les plus efficaces et les plus sévères pour prévenir

toute tentative d'agression ou excursion de bandes de brigands, et pour infliger aux fauteurs de ces manoeuvres une punition exemplaire, conformément aux dispositions du Code Pénal hellénique qui défendent sous des peines sévères l'enrôlement de gens armés et la formation d'Hetéries ou sociétés secrètes sans autorisation du gouvernement. Et j'ai ~~t~~ termine ma Note en priant Mr. Coletti de me ~~mettre~~ bientôt à même d'informer la Sublime Porte des mesures que le gouvernement grec prendra à cet effet, pour qu'Elle puisse se régler en conséquence.

Il est à croire que ~~cette~~ cette Note qui tient ~~d'avertissement et~~ lieu de protestation, a dû produire une vive impression sur le Gouvernement hellénique, ~~que, et~~ ~~vu que~~ elle tend à ~~va le~~ le rendre ~~lui attirer son attention sur la~~ responsable des suites de semblables ~~tout~~ ~~ses~~ ~~ses~~ ~~sur lui des~~ ~~mal~~ ~~réalisé qui~~ ~~pourraient~~ ~~nées, pratiquées en Grèce et leur~~ dans le but ~~tendant à troubler le repos intérieur des pro~~ ~~vinces limitrophes~~ de plus, serré de près Mr. Coletti ~~ignorant~~ est tenu de me répondre et de s'expliquer ~~me donner des explications officielles~~ sur les faits que je lui signale.

Peu de jours avant de lui remettre ma Note précitée, Mr. Coletti m'a ~~dit~~ engagé à écrire aux Autorités Impériales des Provinces limitrophes pour les rendre ~~avertir~~ ~~être~~ attentives aux excursions qui pourraient être tentées à l'approche de la belle saison, en m'assurant ~~ordinairement si au printemps, tentés~~

que, de son côté, il ~~se proposait de~~ prendrait ~~en place~~ des mesures analogues. Les avertissements par lesquels M.r Coletti ~~a l'avance~~ prend les devants pour protester de son innocence et s'en laver en quelque sorte les mains ~~s'en laver les mains~~, ne font que confirmer davantage la tendance des machinations ourdies en Grèce.

Je conclus de tout ce qui précède que la Sublime Porte ferait un acte de sagesse en envoyant à Larisse un nombre suffisant de troupes régulières qui non-seulement mettraient les autorités Impériales des provinces limitrophes en état de tenir les populations de ces contrées ~~pro-vinces~~ dans le devoir de l'obéissance et de la soumission, ~~mais~~ et de repousser toute agression du côté de la Grèce, mais qui pourraient dans toute éventualité et sous d'autres rapports, être d'une grande utilité pour la politique de la Sublime Porte; car, à en juger par l'état actuel des affaires en Grèce et par la position du Roi et de son ~~du~~ Ministère vis-à-vis de la Chambre, comme ~~et du~~ vis-à-vis du peuple dont le mécontentement et la malaise ~~le~~ vont toujours ~~va toujours en~~ croissant, je prévois que tôt ou tard une catastrophe éclatera et que ce malheureux pays sera en proie à des déchirements et au fléau de l'anarchie et du brigandage.

Il semble qu'il se trame aussi quelque chose parmi les émigrés Crétois qui résident en Grèce. D'après ce que j'ai appris

venu à découvrir, ils se trouvent partagés en trois fractions ; les uns veulent engager tous leurs compatriotes ~~[illegible]~~ dispersés en ~~[illegible]~~ différentes parties de la Grèce, à se réunir dans une localité pour y fonder une commune séparée et avoir ainsi le droit de nommer un représentant à la Chambre des Députés ; les autres travaillent à organiser une descente armée en Crète dans le but de tenter un nouveau soulèvement à l'instar de celui de 1841 ; les ~~[illegible]~~ ceux de la troisième fraction, voyant le repos et la prospérité dont jouissent les habitants de cette île sous l'administration paternelle de la Sublime Porte, désirent retourner avec leurs familles dans leurs anciens foyers ; enfin tous sans exception adressent au Gouvernement continuellement des pétitions pour réclamer des secours et des dotations en récompense des services qu'ils ~~[illegible]~~ prétendent avoir rendus à la guerre de ~~la révolution~~ l'insurrection. Dans cet état de choses, il importe que les autorités Impériales en Crète soient sur leurs gardes et redoublent ~~d'attention et~~ de vigilance, jusqu'à ce que nous sachions le quel des trois partis l'emportera et quel sera le résultat de ~~cette divergence d'opinion~~ l'agitation actuelle de ces émigrés.

Après avoir refusé pendant cinq jours ~~d'hésitation~~ de le recevoir, le Roi et la Reine ~~ont~~ viennent enfin ~~permis~~ à Mr. Délyanni Président de la Chambre, de se présenter ~~devant~~ Leurs Majestés pour faire ses excuses sur l'incident du bal ; ~~dans~~ en cette occasion, Mr. Délyanni ~~s'est mis~~ se jeta à genoux ~~et implora les larmes aux yeux le pardon de leurs Majestés~~ devant leurs Majestés et leur demanda son pardon.

dès lors cependant ~~d'après cette mesure~~, Mr. ~~Dellyannis~~ il s'est ~~déclaré~~ joint ~~à~~ à l'opposition et s'est déclaré contre Mr. Colettis qui avait ~~pr~~cherché à profiter de l'incident ~~du bal~~ et pour le faire remplacer dans la présidence de la Chambre. Il est douteux si Mr. Colettis pourra compter sur la docilité de la majorité qu'il s'est ~~obtenu~~ formée dans la Chambre. Il est vrai qu'à force de promesses et de ~~concessions~~ sacrifices, il est parvenu à obtenir ~~de la majorité~~ ces jours derniers l'annulation de l'élection des députés d'Hydra, appartenant à l'opposition, contrairement à l'avis de la commission d'enquête qui s'était rendue sur les lieux; mais il n'est pas moins vrai que, quelques jours auparavant ~~il avait~~ la Chambre avait rejeté à une grande majorité ~~qu'il a essuyé un échec complet par le rejet~~ le projet de loi sur le jury; et l'on pense que les autres projets de loi ne passeront pas sans des modifications importantes. Quel que soit, d'ailleurs, le dévoûment de la majorité de la Chambre au Ministère actuel, il est positif que la position de celui-ci s'aggrave ~~tous les jours~~ de plus en plus, attendu qu'il s'est aliéné tous les jours l'opinion publique et qu'outre le parti Mavrocordatos ou anglais, le plus grand nombre des Napistes et des autochtonistes et des hommes du 3 septembre se sont mis à la tête de l'opposition. Il ne serait pas hors de probabilité ~~se pourrait~~ que Mr. Colettis, pour conjurer l'orage qui le menace, ait intérêt à ~~désirât~~ que les hétéristes tentassent un mouvement plutôt l'exécution de leurs plans ~~de propagande et~~ d'agression, afin de faire diversion à l'intérieur ou de préoccuper les esprits ~~pendant~~ si portés aux velléités de conquête et de grandissement.

Je suis avec le plus profond respect

A Son Excellence

Monseigneur Chékib-Effendi,

&c. &c. &c.

Athènes, le $\frac{8}{20}$ Mars, 1845.

Monseigneur,

Conformément à la teneur de l'Ordre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 27. ~~à la circulaire prise par la Sublime Porte~~ Sapher, relativement aux journaux et ~~autres~~ écrits périodiques publiés à Athènes et en d'autres parties de la Grèce, je m'empresse de Lui en soumettre ci-joint une Liste dans laquelle j'ai eu soin de spécifier d'une manière détaillée la nature de chacune de ces ~~journaux et écrits périodiques~~ feuilles, sa couleur politique, et ses tendances envers l'Empire Ottoman. Ainsi que Votre Excellence l'observera par cette Liste, les journaux et écrits périodiques publiés en ce moment dans toute la Grèce s'élèvent à trente dont vingt-cinq sont imprimés à Athènes, deux à Syra, deux à Patras et un à Nauplie.

Votre Excellence m'~~a donné~~ ordonne ~~enjoint~~, en outre, de prendre des informations à l'effet de savoir ~~sur le nombre~~ combien chaque journal ~~ou écrit~~ de ~~chacun~~ ~~des~~ ~~journaux ou écrits périodiques grecs~~ ~~à compter de ce jour~~ ~~les différents~~ ~~chaque~~ ~~exemplaires~~ ~~sont~~ envoyés dans ~~les différentes~~ ~~provinces~~ ~~parties~~ de l'Empire Ottoman, et ~~quels sont les~~ quels ~~sont~~ sont les sujets de la Sublime Porte qui en sont les abonnés. ~~Je tâche à Votre Excellence de juger combien~~ Il m'~~a été~~est difficile, ~~Je regrette, quelque~~ ~~imprimé~~ ~~imprimé~~ ~~soit très difficile~~ ~~pour ne pas dire impossible~~, de satisfaire à ~~cet ordre de Votre Excellence~~ cette partie de son ordre précité.

Toutefois, comme les journaux envoyés à l'étranger par les ~~bureaux des~~ bateaux à vapeur, passent par les bureaux de la Poste hellénique, j'espère,

car il est évident qu'aucun journaliste ne consentirait à ~~dé~~ faire connaître les noms de ses abonnés; d'ailleurs, une semblable demande ne manquerait pas d'~~lui inspirer~~ exciter des soupçons. Toutefois ~~Cependant~~, ~~je suis parvenu~~, moyennant une récompense ~~c'est l'office pé~~ ~~pécuniaire~~ ~~Cependant, comme les jour~~ ~~naux expédiés par les bateaux à vapeur~~ ~~nous envoyés de la Grèce aux différents par~~ ~~ce sont les bureaux de la Porte qui sont chargés de l'expédi~~ ~~tion des journaux envoyés à l'étranger par les bateaux à vapeur~~ ~~tie de l'Empire Ottoman, passent par~~ ~~l'office de la Porte~~, ~~je suis parvenu~~, moyennant une récompense pécuniaire, ~~à me~~ que j'ai déjà ~~procurer~~ ~~offerte~~ fait promettre à un commis de la poste, ~~parvenir à~~ me procurer la liste des abonnés que chacun de ces journaux ~~envoyés~~ d'Athènes a dans les différentes parties de l'Empire Ottoman. ~~et je me fais un devoir de la soumettre ci-joint à Votre Excellence. Je tâcherai également d'apprendre les noms des sujets de la Sublime Porte qui résident les uns à Patras, de Lyra, de Patra et de Nauplie. En tout cas, Au surplus, je dois informer Votre Excellence que, d'après l'art. de l'ordonnance Royale du dont j'ai l'honneur de joindre ici la copie, ce sont la Légation de Grèce à Constantinople et les consulats hellénique établis dans les différentes parties de l'Empire Ottoman qui sont chargés de distribuer à leurs abonnés la plupart des journaux grecs qui leur sont envoyés à cet effet par la Poste Hellénique, et de recevoir les prix d'abonnement pour~~

~~en soumettre le montant à la Porte Hellé-~~
~~nique en guise qui ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ d'en~~
~~rendre compte aux journaux~~ [illegible].

Enfin, Votre Excellence m'enjoint de Lui soumettre mes observations sur cette question. Pour me conformer ~~[illegible]~~ à cet ordre de Votre Excellence, je ne saurais mieux faire que de ~~[illegible]~~ joindre ici très respectueusement l'extrait d'un rapport que j'~~[illegible]~~ avais adressé ~~au Ministère~~ en date du 29. Août / 10. 7bre 1844 au Ministère Impérial des affaires Etrangères, ~~[illegible]~~ ~~et~~ par le quel j'avais pris la liberté de proposer à la Sublime Porte ou d'établir à Constantinople et dans les autres ~~parties~~ villes de l'Empire des bureaux chargés de la de Police des journaux, ou de ~~pro~~ prohiber tous les journaux de la Grèce sans distinction, en suivant à cet égard l'exemple de l'autriche où l'introduction des journaux grecs est defendue.

à Son Excellence

Monseigneur Chékib-Effendi.

&, &, &,

Athènes, le $\frac{8}{20}$ Mars, 1845

Monseigneur,

Le $\frac{1er}{13}$ de ce mois, il est arrivé dans cette capitale l'Ex-Prince de Serbie, Michel Obrénowitch, accompagné du Colonel Germany et de Mr. Kurtz, Banquier de Vienne; et par le paquebot autrichien parti le même jour, j'ai écrit ~~aussi~~ à la hâte à S.E. le Prince de Samos pour le prier d'en ~~avertir~~ informer Votre Excellence. ~~Il provient de Malte et de Naples~~ et en dernier lieu de Malte et de Naples. Il est muni d'un passe-port russe qui lui a été délivré par Mr. de Meyendorff Ministre de Russie à Berlin, et ~~venant~~ provient, dès son arrivée à Athènes, il s'est empressé de ~~faire de~~ rendre visite à Mr. Persiany, à Mr. Prokesch et à Mr. Colettis; ~~Il~~ ~~apprès qu'il se proposait~~ tous les généraux grecs et autres personnes marquantes ont été ~~le voir~~ et continuent à aller le voir; et d'après ce ~~que~~ que j'ai appris il a dit à plusieurs qu'il se proposait de rester ici deux à trois mois pour visiter l'intérieur de la Grèce, et de se rendre ensuite en France et de là en Angleterre.

Le surlendemain de son arrivée, Mr. Colettis est venu chez moi pour me dire que le Prince Michel Obrénowitch s'était

~~Il s'est entouré de Mr. Dosios, membre du Comité Thessalomacédonien et parent de Germany, et d'autres gens de la même trempe;~~

adressé à lui pour le prier de le présenter au Roi ~~à Sa Majesté Hellénique, au Roi~~, il se voyait obligé, en sa qualité de Ministre de la Maison ~~Royale~~ du Roi, de donner suite à sa demande, à moins que je ne préférasse le présenter moi-même à Sa Majesté.

J'ai répondu à Mr. Coletty que, comme d'après l'étiquette qui est en vigueur à la Cour Hellénique, les ~~pers~~ voyageurs de distinction qui visitent Athènes, sont présentés au Roi par leurs Ministres respectifs, de même l'Ex-Prince ~~de Serbie~~ de Serbie Michel Obrenovitch, qui est sujet de la Sublime Porte, ne saurait être présenté ~~à la Majesté que par le Représentant~~ ni par le Ministre de la Maison du Roi, ni par le Représentant d'aucune autre ~~Cour de la Sublime Porte dont il est sujet~~ Puissance, ~~ou~~ ~~que par conséquent, vu~~ vu la présence à Athènes d'un ~~Représentant~~ Ministre ottoman, ~~de la Sublime Porte~~ ~~dont il est sujet~~ ni le ~~Ministre de la Maison du Roi, ni le~~ ~~Représentant d'aucune autre Puissance ne pourrait présenter à Sa Majesté un sujet de la Sublime Porte~~, j'ai ajouté que quant à la question de savoir si j'étais disposé à le présenter moi-même à Sa Majesté, ~~ou bien~~ ~~la conduite que~~ j'avais d'autant plus raison de solliciter à cet effet l'autorisation spéciale de mon Gouvernement, au lieu et comme cela est de règle, qu'avant de se présenter à la Légation Impériale, il s'était empressé de faire visite aux Représentants d'autres Puissances et aux Ministres helléniques et qu'une semblable conduite, jointe à ~~son~~ son antécédents bien connus, ne témoignait guère de ses senti-

sur le-Champs la Grèce; mais que Mr. Coletty, pour éviter le scandale auquel, selon lui, donnerait lieu son départ précipité, l'a engagé à ~~rester ici~~ prolonger son séjour pour une vingtaine de jours encore. Le fait est que jusqu'à cette heure, il n'a pas été présenté au Roi; et il est à présumer que, si, comme j'ai lieu de le croire, Mr. Coletty persiste dans son refus ~~à ne pas se présenter au Roi~~, il hâtera son départ de la grèce; ce qui serait pour la Sublime Porte un résultat ~~de~~ satisfaisant et de ~~la plus~~ haute importance; car l'apparition de ce prétendant à Athènes ~~en Grèce~~ ~~dans~~ à une époque où le pays est travaillé par les menées des ~~propagandistes~~ hétéristes et des fauteurs de troubles, a électrisé les esprits et est de nature à ~~augmenter~~ encourager de plus en plus les folles velléités de conquête et d'agrandissement, ainsi ~~que Votre Excellence~~ qu'on peut en juger par les articles insérés dans les ~~deux~~ journaux d'Athènes dont ~~que~~ j'ai l'honneur de joindre ici deux feuilles ~~et~~ qui annoncent ~~concernent~~ l'arrivée ~~en Grèce~~ de cet Ex-Prince.

~~Mr. Coletty ne m'a donné de~~

Je n'ai pas encore reçu de réponse à la Note que j'ai adressée en dernier lieu à Mr. Coletty au sujet des intrigues du ~~propagandisme~~ général Perrhébos et des manœuvres de toute sorte tramées en grèce contre les Provinces limitrophes de l'Empire Ottoman.

Il ne m'a non plus répondu ni sur la question des soldats déserteurs, ~~d'Arta et de Janina, ni sur~~ ni sur la restitution de la fille israélite réclamée par sa mère.

C'est depuis environ un ~~an~~ que la Sublime Porte avait nommé au Consulat de Syra Mr. Etienne Galati, ~~né~~ négociant natif de Chios, ~~et établi à Syra~~. Le Gouvernement hellénique, ~~sachant~~ sachant que cet individu ~~qui est natif de Chios~~ était émigré et par conséquent sujet hellène, refusait de le reconnaître en sa qualité de ~~sujet~~ consul ottoman. Après de longs efforts, je suis enfin parvenu à persuader le ~~Gouvernement Grec~~ ministère actuel d'accepter la déclaration de Mr. Galati par laquelle il se ~~dé~~met officiellement de la nationalité hellénique, et de le reconnaître ~~pour~~ comme sujet ottoman et consul ~~ottoman~~ de la Sublime Porte à Syra.

En effet, Mr. Coletti vient de me remettre copie légalisée de ~~transmettre~~ l'Ordonnance d'exequatur qui autorise Mr. Galati à exercer les fonctions ~~de Consul de la Sublime Porte à Syra~~. Il m'a également remis ~~transmis~~ l'exequatur en faveur d'un Vice-Consul que j'ai pensé ~~avais~~ nommera à Vonitza, et qui, sur ma demande, avait été choisi par Son Exc. Hosrew-Pacha, Muchir de Zannina, parmi les personnes de sa confiance. J'ai

point de départ des manœuvres et des tentatives d'agression dirigées contre la Thessalie,

un de mes parents qui offre ~~toutes~~ les garanties de fidélité et désirables de dévouement;

déjà adressé la même demande à S. E. Zayar-Pacha; mais comme il n'a pas pu ~~jusqu'ici~~ jusqu'à ce me désigner un individu capable et digne de sa confiance, et que ~~les manœuvres ou des~~ ~~mes~~ ~~à Zéitoun~~ ~~rendent pour le moment urgent~~ il est d'avoir à Zéitoun qu'il est le ~~de la présence~~ dans ~~cette ville~~ ~~un employé Ottoman~~ ~~ou moins plus tôt~~ un ~~homme~~ agent fidèle et revêtu de caractère officiel, j'ai dû nommer comme Vice-Consul ~~à Zéitoun~~ dans cette ville #, et depuis environ un mois j'ai sollicité du Ministère hellénique l'exequatur ~~nécessaire~~ dont il a besoin pour exercer ses fonctions et M. Colletis m'a promis ~~qu'il~~ ~~ouvertement~~ entièrement ~~me~~ me délivrera ~~bientôt~~ ~~prochainement~~ sous peu de jours ~~l'exequatur pour la reconnaissance de ce Vice-Consul~~.

J'ai communiqué dans le temps à Votre Excellence copie de la Note que j'avais adressée au Ministère hellénique relativement à la mesure prise par la Sublime Porte de ne pas permettre l'entrée dans ces états à des étrangers dont les passe-ports ne seraient pas munis du visa des Légations et Autorités Consulaires Impériales ~~établies à l'étranger~~. Maintenant j'ai l'honneur de soumettre ~~ci-joint~~ ci-joint à l'appréciation de Votre Excellence ~~la~~ copie de la réponse que j'ai reçue sur ce sujet du Ministère grec.

La proclamation émanée du

Conseil ~~de~~ Suprême de Justice en con-
séquence du dernier Hatti Chérif Im-
périal, et dont Votre Excellence a dai-
gné me ~~communiquer~~ transmettre un exemplaire
par son ordre en date du 27 Zapher,
a fait ici une grande sensation et
a produit ~~en gén~~ l'impression la plus
favorable à la politique de la Sublime
Porte.

~~Le dernier paquebot français~~ a apporté
MM. Lyons, Pisatory et Persiany réu-
~~porté aux représentants des trois Puissances~~
nent de recevoir
~~d'Angleterre, de France et de Russie~~
des instructions identiques des Plémi-
potentiaires de leurs Cours respectives
à Londres par lesquelles ils sont invités
~~de remettre~~ officiellement au gouver-
à ~~faire auprès du gouvernement~~
nement hellénique
~~hellénique des démarches officielles~~
~~à l'effet pour demander~~ l'échange de la ra-
tification de la Convention signée
le $\frac{2}{14}$ Septembre 1843 sur le paye-
ment des intérêts ~~et du~~ du fonds d'amor-
tissement de l'Emprunt de 60 millions
de francs, et ~~pour~~ le ~~convaincre de~~ prévenir ~~cette~~
~~dont absolument~~ ~~en~~ ~~un~~ ~~temps~~ que les trois Cours exigent
la ~~nécessité absolue de recevoir~~ de
absolument le payement intégral ~~des~~ ~~deux~~
~~payements de intérêts pour le~~ ~~semestre~~
~~intérêts et du fonds d'amortissement~~ ou du dit emprunt
~~semestre~~ semestre qui commence le
pour le
1er Mars ~~et expire le 1er Septembre~~ courant.
~~prochain~~ L'opposition ~~semble~~ paraît
satisfaite de cette nouvelle; car
elle prévoit que les démarches que
les ~~x~~ trois représentants ~~se~~ proposent

de faire ~~de faire~~ ou de faire auprès du Gouvernement, ne manqueront pas de susciter de grands embarras à Mr. Coletti.

J'ai l'honneur de joindre ici copie d'une Office ~~que~~ que j'ai reçu du Ministère hellénique, et par lequel il m'annonce que ~~dorénavant~~ les provenances d'Alexandrie seront dorénavant soumises à une quarantaine de 14 jours pour les bâtiments de guerre et les bateaux à vapeur, et de 17 jours pour les navires marchands.

Je suis avec le plus profond respect

Post-Scriptum. Mr. ~~Gent~~ le Colonel Germany vient de m'envoyer ~~par son domestique~~ à l'instant même son passeport ~~de~~ délivré ~~par~~ en date du 8. Décembre 1844 par ~~la Légation~~ le Chargé d'affaires de la Sublime Porte à Vienne et portant pour destination Athènes ~~afin qu'il soit visé~~ je l'ai visé ~~il soit visé par la Légation Impériale~~ ~~appose son visa~~ pour Ancône, où il doit se rendre en compagnie du Prince de Serrie, Michel Obrénovitch. qui a, de son côté, fait viser ~~son passeport~~ le sien par la Légation Russe pour la même destination. ~~Le départ précipité de cet en-Prince~~ Il J'ai appris de source certaine qu'il partira infailliblement après demain par le paquebot autrichien de Patras. ce départ précipité provient, ainsi qu'il a été dit plus haut, du désagrément qu'il a éprouvé pour n'avoir ~~pas~~ été présenté au Roi.

V

à Son Excellence

Monseigneur Chékib-Effendi,

R. R. R.

Athènes, le 17/29 Mars, 1825.

Monseigneur,

Par le paquebot français qui partira ~~d'ici~~ après demain, je me réserve à ~~soumettre à Votre Excellence le résumé de l'entretien que j'ai eu avec Mr. Coletti~~ rendre compte à ~~informer~~ Votre Excellence de l'effet qu'a produit ici la ~~dernière~~ démarche ~~faite par~~ par laquelle elle a informé les ~~de Votre Excellence auprès des~~ représentants des trois Cours ~~et de représent~~ de la résolution de la Sublime Porte de prendre des mesures de précaution pour mettre les Provinces limitrophes à l'abri des tentatives d'agression projetées en Grèce.

Maintenant je me borne à soumettre à ~~Comme Mr. Coletti qui~~ Votre Excellence qu'aussitôt après ~~qu'il a~~ avoir eu connaissance de cette démarche Mr. Coletti s'est empressé de ~~me~~ répondre à la Note que je lui avais ~~adressée~~ remise vingt jours auparavant au sujet des intrigues du général Perrhébos et des ~~de tout ce que~~ manœuvres hétérites, ~~Récemment~~ ~~en France en ce moment~~ en Grèce, et de ~~démentir~~ nier, ~~dans ce rapport~~ sans les réfuter, tous les faits signalés dans ma Note susmentionnée, afin de neutraliser par là l'effet de la démarche de Votre Excellence. ~~et~~

Comme j'ai lieu de croire que par le bateau à vapeur russe qui part ~~en ce moment~~ à l'instant même pour Constantinople,

on ne manquera pas ~~d'envoyer~~ de transmettre la réponse de Mr. Coletti ~~aux~~ aux Représentants des ~~quelques uns~~ Puissances de grèce favorables au Ministère actuel ; je ~~me~~ profite, à la hâte, de cette même occasion pour soumettre, ci-joint, à Votre Excellence copies de cette réponse et ~~qu~~ de la réplique que j'ai cru devoir adresser à Mr. Coletti, et par laquelle, je ~~refute détruis~~ en détruisant toutes ~~les~~ les assertions, ~~et~~ je ~~donne plus de force~~ corrobore les ~~leurs~~ justes motifs de plainte de la Sublime Porte. ~~Ainsi que Votre~~

„Ainsi que Votre Excellence l'observera par ma réplique à Mr. Coletti, des bandes de gens armés se préparent en ce moment à Zéitoun, à Pétradjik et à Atalante et sont sur le point de passer la frontière ; le gouvernement ~~ap~~ vient de prendre des mesures pour les dissoudre, mais j'ignore encore s'il y parviendra.

Je suis avec le plus profond respect

V

Athènes, le $\frac{17}{29}$ Mars, 1845. 12

Monseigneur,

Ainsi que j'ai eu l'honneur d'en prévenir d'avance Votre Excellence par mon dernier respectueux rapport, l'Ex-Prince de Servie, Michel Obrénowitch, mécontent de n'avoir pu être présenté au Roi Othon, est parti effectivement le $\frac{10}{22}$ de ce mois, accompagné du Colonel Germany, pour Ancône d'où il se rendra à Paris et de là à Londres. Le passe-port russe dont il est porteur, lui a été délivré par le Comte de Médem, envoyé de Russie à Vienne, pour Berlin, où il a été visé par Mr. de Meyendorff pour Athènes.

Le départ précipité de ce prétendant a désappointé les hétéristes et les fauteurs de manoeuvres, qui n'ont pas manqué de témoigner leur irritation, en s'en prenant au Gouvernement, et quelques journaux Ministériels ~~pour justifier~~ pour justifier peut être Mr. Coletti des reproches de l'Opposition, ~~Mr. Coletti des reproches de l'Opposition~~, se sont avisés de publier des attaques contre la Légation Impériale qu'ils représentent comme l'unique cause de cet incident.

Je suis avec le plus profond respect

A Son Excellence
Monseigneur Chékib-Effendi;

A Son Excellence

Monseigneur Chékib-Effendi,

&c, &c, &c.

Athènes, le $\frac{19}{31}$ Mars, 1845.

Monseigneur,

J'ai reçu l'Ordre dont Votre Excellence m'a honoré en date du 9. Rébi'ul-evvel, et par lequel, en me communiquant copie de la Note verbale qu'Elle ~~avait~~ a remise aux Représentans des trois Cours ~~relativement avec~~ relativement à la résolution de la Sublime Porte de prendre des mesures de précaution pour mettre les Provinces limitrophes à l'abri des manoeuvres qui se trament en Grèce, Elle me donne Ses instructions sur la ligne de conduite que je dois suivre dans cette occurrence.

Le $\frac{11}{23}$ de ce mois, quelques heures après ~~le~~ l'arrivée du ~~pa~~ dernier paquebot français, un bateau à vapeur russe, porteur de dépêches pour Mr. Persiany, est venu mouiller au Pirée. A peine les dépêches et les lettres ~~parvenues~~ arrivées par ces deux occasions ont-elles été distribuées qu'on a remarqué un mouvement extraordinaire parmi les Ministres étrangères, à la Cour et parmi les membres du Ministère; c'était l'effet de la sensation produite par la démarche précitée de Votre Excellence.

Vers le soir, Mr. Colettis à qui Mr. Piscatory aura sans doute donné lecture de la Note Verbale, s'est rendu chez moi. Il a commencé par m'exprimer en termes assez vifs la peine et la surprise que lui ~~causait~~ avait causé la démarche inattendue de la Sublime Porte. Il m'a dit que les ~~faits~~ bruits rapportés dans la Note verbale

sont dénuées de tout fondement ; ~~que le Ministère actuel ferait tous ses efforts pour inspirer de la confiance à la Sublime Porte~~ ; que les dispositions actuelles des esprits quant aux velléités d'agrandissement sont les mêmes que sous les Ministères précédents ; que pendant l'administration de Mr. Mavrocordato la Sublime Porte n'a fait aucune démarche auprès des trois cours pour se plaindre du Gouvernement Grec ; que, cela étant ainsi, il avait lieu de voir dans celle qui nous occupe une intrigue étrangère, (il faisait allusion à ~~Mr.~~ Sir Stratford Canning,), tendant à susciter au Ministère ~~actuel~~ des embarras au profit de l'opposition ; ~~que, si la Sublime Porte, d'après la déclaration qu'Elle a faite auprès des représentants des trois cours, n'avait dirigé ses mouvements militaires sur les frontières~~, que l'apparition sur les frontières turques de forces militaires imposantes mettrait en émoi le pays et forcerait le Gouvernement d'y envoyer, de son côté, un nombre considérable de troupes ~~sur les frontières mêmes~~ pour ~~arriver à la~~ surveiller les mouvements ~~de~~ de l'armée ottomane ; que, il ~~pourrait en~~ résulterait immanquablement de cet état de choses de graves collisions ~~inévitablement des collisions entre des forces placées l'une en vis-à-vis de l'autre~~, que, ~~la Sublime Porte~~ par une conduite aussi dangereuse, la Sublime Porte provoquerait ~~le mal qu'~~ hâterait même le mal qu'Elle semble ~~craindre~~ apprehender ; que, dans ce cas ~~pour~~ et afin de ne pas se laisser déborder par la ~~peuple~~ nation, il se mettrait lui-même à la tête du mouvement pour le ~~maîtriser~~ diriger et le maîtriser.

Il m'a été très facile de convaincre Mr. Coletti que les faits rapportés dans la Note Verbale de Votre Excellence ~~étaient~~ sont non-seulement fondés, mais incontestables ~~et connus~~ de tous les Missions Étrangères en Grèce, et que les manoeuvres des hétéristes sont parvenus à tel point, que des indices réels et palpables concourent à ~~faire pressentir que~~ donner de la consistance aux tentatives d'agression projetées pour ce printemps. A cet effet, je lui ai exposé, entre autres, les faits et les observations contenus dans la Note que je lui ai adressée sous la date du 16/28 de ce mois; et je juge ~~inutile~~ superflu d'en faire ici mention, ~~puisque je me suis déjà fait un devoir d'annexer~~ ayant déjà annexé copie de cette note au rapport du 17/29 que j'ai expédié à Votre ~~Exp~~ Excellence par ~~l'occasion~~ le retour du bateau à vapeur russe.

Quant à l'intention que Mr. Coletti suppose à la Sublime Porte, de lui susciter des embarras au profit de l'opposition, je lui ai répondu que, quoique à en juger par les idées de propagande que le Président du Conseil des Ministres a énoncées à ~~l'Assem~~ l'Assemblée Nationale et tout récemment à la Chambre des Députés, et par le langage ~~énormément~~ constamment hostile des journaux ~~de l'opposition~~ mêmes stériés la Sublime Porte eût ~~raison~~ motif de suspecter plus les intentions du Ministère actuel que celles de ses prédécesseurs, toute

fois, les griefs allégués dans la Note Verbale se rapportent non-seulement aux procédés qui ont pris naissance sous le Ministère d'aujourd'hui, mais à toutes les tentatives d'agression, à tous les actes d'hostilité dirigés précédemment contre l'Empire Ottoman; que sous le nom de Gouvernement, la Sublime Porte entend tous les Ministères grecs présents et passés; que c'est par suite des inquiétudes qu'elle avait manifestées, de même que la Sublime Porte que les trois Cours ont adressé l'année passée des admonitions très énergiques au Ministère Maurocordato; qu'enfin, comme tous les Ministères de la Grèce sans exception ont toujours favorisé ou laissé impunies les conspirations tramées contre la Turquie, et s'en sont, par là, rendus complices vis-à-vis de la Sublime Porte, Elle a jugé prudent de s'en prendre plutôt au Gouvernement qu'à la Nation elle-même qui serait innocente, si elle était mieux dirigée.

Pour ce qui est des mouvements militaires que la Sublime Porte est résolue d'opérer dans les Provinces limitrophes, je lui ai fait observer que ce sont des mesures de sage précaution justifiées par ce qui se trame en Grèce; que j'ignorais si la Sublime Porte se proposait de diriger des troupes sur les frontières mêmes; que il se pourrait cependant qu'Elle eût l'intention d'envoyer

sans parler des démarches bien plus sévères et bien plus officielles faites à des époques antérieures, je l'engageais à se rappeler que

pour le moment les forces dont il est question à Larine et à Tricala et de ne les faire avancer vers les frontières que si la conduite ~~extérieure~~ intérieure des Grecs en dictait la nécessité ~~bien~~ bien; que, d'ailleurs, ce serait aller trop loin et avoir l'humeur belliqueuse que de nous menacer de la guerre puisqu'on nous a mis dans la nécessité d'aviser à la sûreté de nos ~~Provinces~~ états; que je le plaindrais sincèrement, si à son âge, la velléité lui venait d'essayer de nouveau la puissance de l'Empire Ottoman.

~~Il a ajouté cela, il~~ A cela, il m'a dit qu'il n'avait ~~rien à opposer ni à se plaindre,~~ pas d'objection si la sublime Porte se bornait en effet à envoyer des renforts à Larine et à Tricala.

Tel est, Monseigneur, le résumé de l'entretien que j'ai eu avec Mr. Colettis au sujet de la dernière démarche de la sublime Porte. Le lendemain, Mrs Pisca~~ ~~Le lendemain de l'arrivée du paquebot~~ ~~français, [redacted]~~ tory, Prokesch et Persiany sont venus me voir successivement; je leur ai parlé dans le même sens qu'à Mr. Colettis; de plus, je leur ai fait observer que la sublime Porte a d'autant plus raison de s'inquiéter de ce qui se trame en Grèce, qu'Elle n'a pas oublié que la révolution grecque en 1821 est le produit d'une Hétérie semblable en tous points à celle de la grande Fraternité. Je crois inutile de faire connaître à Votre Excellence la manière dont Mr. Piscatory envisage la démarche de la sublime Porte,

il suffit de dire qu'ayant sous sa protection toute particulière le Ministère Coletti, il plaide naturellement sa cause. Mr. Prokesch est trop engagé par l'opinion émise ~~dans le mémoire~~ dans le Mémoire ~~du~~ connu du ~~par~~ le Prince de Metternich, ~~Metternich dans le mémoire communiqué aux Puissances~~, pour ne pas reconnaître la justice des motifs de la Sublime Porte; cependant, comme il a ~~des ordres~~ l'ordre d'appuyer le Ministère actuel, parce qu'il jouit de la confiance du Roi, il représente Mr. Coletti comme ayant, dès son avènement ~~aux~~ à la tête des affaires, témoigné de bonnes intentions et des dispositions amicales envers l'Empire Ottoman. Enfin, Mr. Persiani quoique moins explicitement, ne laisse pas pourtant d'être favorable au Ministère actuel dont Mr. Metaxa, chef du parti russe, fait partie. Toutefois, tant Mr. Prokesch que Mr. Persiani ont écrit à leurs ~~Gouvernements~~ Cours comme à leurs Missions à Constantinople que la Sublime Porte peut, doit même envoyer des forces suffisantes à ~~Zarnis~~ Larisse ou à Tricala, mais qu'Elle ne devrait pas les faire avancer jusque sur les frontières ni recourir à ~~aucune~~ des mesures qui ~~en~~ porteraient le caractère de provocation. Quant à Mr. Lyons, il m'a dit qu'il rend pleinement justice à la Sublime Porte et qu'il trouve sa démarche très sage et très opportune; et comme de tous les Ministres étrangers, c'est Mr. Lyons qui a le moins

d'intérêt à appuyer le Ministère actuel, je suis sûr que dans cette circonstance, il é-
mettra à son gouvernement une opinion moins partiale et par conséquent plus favorable à la Sublime Porte.

On m'a assuré que le Roi a été très affecté de la démarche de la Sublime Porte, et qu'il a dit que si Elle faisait avancer des renforts extraordinaires sur les frontières, il en ferait autant, mais que si Elle les envoyait seulement à Larisse, il en enverrait aussi à Zeitoun. Il importe de remarquer ici que Larisse est à la même distance des frontières que la ville grecque de Séradie, et que si le gouvernement hellénique envoyait des troupes à Zeitoun qui est à deux heures des frontières, ~~la Sublime Porte aurait dû envoyer~~ il faudrait, d'après le principe adopté par le Roi, que la Sub. Porte fît avancer les siennes jusqu'à Domoco.

Les Missions favorables au Ministère Colettis prétendent que la Sublime Porte aurait dû envoyer des troupes à Larisse ou à Trikala, sans appeler les Représentants des trois Cours en Conférence ni leur remettre la Note Verbale, et que l'éclat qu'Elle a donné à cette démarche, serait de nature à irriter les esprits et à fournir à l'opposition un prétexte de remuer et aux hétéristes l'occasion d'exploiter une pareille effervescence au profit des Cabinets ce qui mettrait le Ministère dans l'impuissance de seconder les vues leurs desseins. Cependant, ainsi que Votre Excellence l'observera par un article inséré dans la feuille ci-inclose de la Perséverance (Kagreda), journal de Mr. Mavrocordatos, l'opposition, loin de s'alarmer de la démarche

de la Sublime Porte, ~~en ces~~ lui ~~en~~ rend plutôt
mini-
justice, tandis que ce sont les journaux ~~de l'~~
stériles de semer
~~apparition~~ qui prennent à tâche ~~de semer~~
l'irritation ; et pour preuve, je joins ici
les dernières feuilles du Temps (Χρόνος), jour-
nal spécialement dévoué au Ministère, et du Socrate, ré
digé par Sophianopoulos, ami intime de
Mr. Coletti, dont la première contient un
article hostile et injurieux ~~qui hostile à l'Empire Ottoman~~ ~~séditieux et injurieux, sur~~, inti-
tulé les Intrigues, et la seconde un appel
aux Albanais.

Depuis avant hier, je n'ai ~~reçu~~ reçu
aucun avis de Zéitoun pour savoir si les bandes qui se
préparent dans ce district, ainsi qu'à Satra-
djik et à Atalante, ont passé la frontière,
ou si le Gouvernement est parvenu à les
dissoudre.

On attend ici ~~d'un~~ à tous moments ~~à l'autre~~
: passera ~~une huitaine~~ quelques jours à Athènes et
Mr. de Bourqueney qui tâchera, dit-on, d'opé-
rer un rapprochement entre Mrs. Lyons
et Piscatory. Cependant, la persécution dont
~~Mr.~~ le parti anglais a été l'objet de la part
du Ministère actuel, ~~a fait naître~~ a inspiré une
telle aigreur entre ces deux diplomates qu'
il me semble impossible que Mr. de Bour-
queney réussisse dans ses efforts.

Je crois que le gouvernement hellénique
se propose de rappeler Mr. Argyropoulos
et d'envoyer un nouveau Ministre ou
chargé d'affaires à Constantinople.

~~Mes~~ Vous mes efforts pour me pro-
curer la liste des abonnés que chacun des
journaux grecs a à Constantinople et dans
les différentes parties de l'Empire Ottoman.

sont restés sans
n'~~ont pas eu de~~ succès.

le commis de la poste grecque auquel j'ai fait promettre à cet effet, une récompense ~~n'a pu~~ me pécuniaire, n'a pu me rendre ce service, parce que les gros paquets qui renferment ces journaux ~~grecs~~ dont le nombre s'élève à plusieurs centaines, étant remis à la poste le jour même du départ des paquebots, il n'aurait pas le temps ni ne pourrait les ouvrir pour prendre note des noms des abonnés ~~pour~~ inscrits sur les bandes dont ils sont entourés, et dresser la liste que je désirais. Cependant, comme les journaux ~~grecs~~ sont envoyés par les paquebots aux bureaux de poste des agences française et autrichienne à Constantinople à Smyrne, aux Dardanelles, &c, la Sublime Porte n'aurait qu'à commettre quelques employés pour se faire ~~remettre~~ livrer par ces agences, à l'arrivée des paquebots, les journaux grecs et dresser les listes dont il s'agit d'après les adresses imprimées sur chaque bande. Je dois, en outre, informer Votre Excellence que dans les endroits de l'Empire Ottoman où il n'y a pas de bureaux de poste européens, ce sont les Consuls hellènes qui distribuent pour la plupart les journaux grecs. Enfin, j'ose lui soumettre qu'il importerait que la mesure qui sera définitivement adoptée à l'égard des journaux grecs, fût appliquée sans distinction aux hellènes résidant en Turquie, comme aux sujets otto-

qui les distribuent aux abonnés ou
~~les remettent~~ aux correspondants de
chaque journal,

mais et à ceux des autres ~~autorités~~ Puissances ; car, autrement, elle serait illusoire.

Je suis avec le plus profond respect

<u>Post-Scriptum</u> à l'instant même je reçois la feuille du Moniteur Grec qui vient de paraître, et que j'ai l'honneur de joindre ; elle contient un long article sur la dernière démarche de la Sublime Porte.

Τὴν σεβαστὴν μοι αὐτῆς ἐξοχότητα παρακαλῶ προσκυνῶ!

Τῶν ἐξοχοτάτων αὐθεντῶν τῆς Ἀθήνας ἄρχοντες, τῆς πολιᾶς τῶν σεβασμίων εἰς θλίψεις ἀξιολόγου, εὐτυχεῖν τῆς ἱκανὰ ἀποτείνοντα σήμερον! Ἐνταῦθα, ἀφικόμενος σήμερον, δὲ μεταβῆναι αὐθέως ὁ εὐπρόσιτος Κύριος Κωνσταντῖνος μητροπάνης, ἀγαθὸς τῆς φρόνιμος βαρῶν ἐπὶ Κωνσταντινουπόλεως, σπεύδων νὰ σπεύσῃ μετὰ πάσης σπουδῆς τοῦ τῶν ἀξιαγάστων μοι αὐτῆς ἐξοχότητα τὸν ἔρωτα τῶν σεβασμάτων μου, ὅμως τῆς τοῦ πανδημοσιεύτου τῆς αὐτεξουσιότητος μου.

Παλαιὰ τῶν εὐσυμπαθῶν σπουδῶν τῆς σεβαστῆς μοι ἐξοχότητός τε, σταθερωτάτας καὶ γνώσεις μας διὰ Κωνσταντινούπολιν ἐπὶ τὸ ἐξαίρετον αὐτοπρόσωπον τὸν εἰς διάνοιαν σπουδῶν ἐπιδείξεσιν τιμῶν τῆς συγχώρησιν, ἔθεσε σπουδάζῃ ἐξ τῶν αἰτιῶν μου τῶν πολὺ συντόμων τῶν σπουδῶν, ἀνεκρυσταλλίζῃ ἐπὶ ὑπόβαθρον τῆς τῆς ἀκριβεστάτης τῶν ἀξιωμάτων ἐπιγνώσεως, ἀξιοπόνου τῆς μεταβαίνοντος τὸν ἐπιβεβαιωτάτην τῆς αἰωνίαν ἄρχειν ἀλλὰ τῆς τροποποιήσεως ἐξ τῶν ὑψηλοτάτης, διὰ νὰ κατασταθῶμεν αἷμα ἐνδοξοτέρων ἐπιδείξεις ἐπιδεξιῶν ἀποτελῶν εἰκόνος.

Ἐπιστολὴ σπεύδει τὸν πολλὰ μας τῆς εὐτύχησιν, ὡς τὸ σύμβολόν μου / σὲ ἐξ οἱ ἐγγύησε μικρὸν ἐπὶ ἔθνους / κρίσιμος ἐπιδείξεις τῶν ἀπὸ τὸν ἐπίλοιπον τῆς, οἱ τὸν ἔθνον αἷμα ἀνεκρυσταλλίζεν, ἐπιφανεῖ ἀξιῶν καὶ μεταβαίνοντος ἀφίξεις εὐθὺς ἐνταῦθα ἐπιθαυμασμένοι, ὅσον τῆς ἰσχυροὶ εἶναι, τῆς ὁ, ἢ αὐτὸν ἄρχοντος τὸν χρέος σπουδῆς εὐρύτατος.

Ἀλλὰ εὐπρόσιτος ἐπιστολὴ ἀφ' ἑαυτοῦ μόνον μέτρον καὶ σπουδαιότατα ἐπιστολὴ διάνοιαν ἐπὶ τὸν τιμῶν τῆς ἐξεπιστημόνα, ἐξ τῶν ἔθνων ὡς τὸν ἀποφάσεις τὸν ἐξ Κωνσταντινούπολιν τῶν μεταβάσεώς μας, ἀφ' ἑνὸς δὲ, μὲ ὅλην τὴν γνώσιν σήμερον τῆς ὁλοκλήρου ἀξιοπόνου, τὴν ὁποίαν εἰς ἀφορᾶν ἔθνων τῆς ἀπὸ ἄλλου ἔχῃ εἰς ἀναπαύσεις μου σπεύδει τὸν τροποποιήσεως ἐξ τῶν ὑψηλοτάτης, ἐπιστολὴ ἀναμφιβόλως ὑπόθεσιν ἐνταῦθα σπουδῶν τῶν καὶ ἀπαιτῶν, μὲ σπουδὴν τῆς ψυχῆς μου ἀπιλίδεσιν, ὡς σπεύδει τὸν ἐνταῦθα ἀναμονὴν τῆς ἀποκαταστάσεώς μου, διὰ ταῦτα εὐρύτατος τῶν εἰδικοτέρων ἐξ τῶν πολιτικῶν τῆς ἀνεξαρτησίας δέον.

Παρακαλούμεθα ὅθεν εὐπρόσιτος τῆς αὐθέντης τὸν εὐεστῶτος μετὰ τῶν τῆς σεβαστῆς μοι ἐξοχότητός τε, ἀπὸ καὶ εὐπρόσιτον τῆς εἰς ἀναμονὴν σωτῆρα ἀνεκρυσταλλίζεν ἐπιστήμων τῆς ἀνεξαρτήσεων τὸν ὁποιωνδήποτε γνωμῶν συγχώρησιν τῆς εὐμενεστάτης τῶν ὑψηλοτάτης, Ἡδὺς ὑπὸ ἀποκαταστάσεων τῆς ἀνασταλῶν τῆς ἀξιοπρεπείας ἔπειτα καὶ σπεύδει τὸν συμβαίνοντα θεωρούσαν θέσιν πεμπτῶν τῆς μακὰ αἰωνίζεις ἐκτὸς ἀπὸ τὸν καὶ μακὰ ἐπιπολαιοτέρας σπουδῆς ἔξωθεν ἔξωθεν: σημεῖον ὅμως ἀλόγου, τῆς ἀπεστόνταις ἄλλα εἰς ἄλλοις. Ἀναμένων τὰς χαριεστάτας ἀξιώσεις, τῆς τὰς σεβασμιωτάτας σχέσεις τῆς, ἀπέχω εὐσεβάστως

τῆς αὐθαιρέτου μοι τῶν τῆς ἐξοχότητος

Θεοδημόπουλος ἀλλος

Κωνσταντῖνος Λογοθέτης

τῇ 19 μαρτίου 1845:
εἰς Λύρῳ.

Σημ. IV.

Ο ὑπογραφόμενος ἐπίτροπος τοῦ Ἀξιο-χρεω-τάτου Πλωμίου-του, ἔλαβον παρὰ τοῦ Ἐξ. Κ. Κ. Μουσούρου Πρόβλεψ τῆς Νήσου Πάτμου, ἐν τῷ τῇ Ἐπ. Πρωτοβίᾳ παραπαταθεισῶν χρημάτων τοῦ πατέρος μου, δραχμὰς ὀντακοσίας δύο ἑξηντά πέντε, ἤτοι ἀρ. δρ. 862 λ. 20, τὰς ὁποίας ἐξ μὲν μεταχειρισθῶ πρὸς ἐξόφλησιν τοῦ λογαριασμοῦ τοῦ παρὰ τοῦ τῇ Ἐπαρχίᾳ Βορρίου γενομένου πλοιωτικοῦ ἐξόδου ἐξ τὰς ὑποδείξεις τοῦ ἀνωτέρου πατρός μου Πλωμ-του ἐξ τὰ ἄλλα πλοιωτικὰ ἔξοδα κατὰ τὰς ἀναγκίας μου ἀποδείξεις τὰς ὁποίας ἐξ τὸ παρόν ἐπιφυλάσσω τῇ ἀπαιτήσει μου τὴν 24 Μαρτίου 1845.

Ἰωάννης Λιόλιος

A Son Excellence

Monseigneur Chékib-Effendi,

L. L. L.

Athènes, le 29. Mars / 10. avril 1845.

Monseigneur,

Sir Stratford Canning, par le bateau de guerre anglais the Virago, et Mrs. Titoff et de Butenval, par le dernier paquebot français, ont envoyé à leurs collègues à Athènes des dépêches par lesquelles, en leur faisant part de leur réponse à la démarche de Votre Excellence, relative aux affaires de Grèce, ils les ont engagé à faire entendre au gouvernement hellénique le langage commandé par les circonstances. A la suite de ces communications, les représentants des trois Cours ont eu, chacun séparément, des entrevues avec Mr. Coletti qui leur a parlé dans le même sens qu'à moi-même; il n'a pas omis de leur dire que si la Sublime Porte faisait avancer des ~~forces~~ renforts extraordinaires sur les frontières mêmes, il en ferait autant; que la présence des troupes ottomanes et grecques aurait pour effet de soulever toute la nation grecque, c'est-à-dire les habitants du Royaume hellénique et ceux des provinces limitrophes, et que, dans ce cas, il se mettrait lui-même à la tête du mouvement pour le diriger et le maîtriser; en somme, il leur a parlé de manière à leur faire entendre qu'il était tellement sûr du succès d'un semblable mouvement,

qu'on devrait lui savoir gré, si, pour contribuer au maintien de la paix en Orient, il s'efforçait de contenir la Grèce dans ses limites actuelles. Par ces bravades, Mr. Coletti a cru pouvoir intimider les Puissances et les ~~pout~~ déterminer à en être aux petits soins avec lui. Je n'ai pas manqué de faire observer à Mrs. Lyons et ~~Ellio~~ Persiany qui en ont conversé avec moi, que le langage comminatoire et plein de jactance de Mr. Coletti témoignait suffisamment de ses velléités et du peu de cas qu'il fait des conseils des représentants des trois Cours; car, au lieu de se permettre des ~~rodomon~~ ~~tade~~ ~~rouvade~~ vanteries propres à exciter le rire, ~~et à faire hausser les épaules,~~ il aurait dû se rappeler que, ~~aussi longtemps que~~ si la Grèce ~~observe~~ observait les devoirs de la paix et du bon voisinage, elle n'aurait à s'attendre, de la part de la Sublime Porte, qu'à la continuation des mêmes sentiments de bienveillance, et qu'en cas d'une agression injuste du côté de l'Empire Ottoman, ce qui serait impossible, étant contraire aux principes d'équité du Gouvernement Impérial, elle ne saurait trouver son salut que dans la garantie des trois Cours sous laquelle son territoire est placé.

Quoiqu'il en soit, la dernière démarche de la Sublime Porte a produit sur le Gouvernement Hellénique l'~~étonnement~~ impression la plus sérieuse.

et semble même avoir découragé sensiblement les hétéristes. M. Colettis a envoyé aux autorités de Zéitoun et de Patradjik des ordres prenants pour ~~empêcher~~ dissoudre les bandes de gens armés qui s'y concentraient, et les empêcher de passer la frontière ; cependant, nous ne devons pas nous en reposer ~~temporairement~~ sur ~~la vigilance~~ des autorités helléniques, parce que les bandes dont il s'agit ne se sont pas encore entièrement dissipées et qu'on ~~remarque~~ dans cette partie de la Grèce ~~une grande tendance pour le bri~~ qui est le centre d'action des hétéristes, où les hétéristes ~~les hétéristes~~ préparent ordinairement ~~brigandage~~ ~~où se préparent ordinairement~~ leurs tentatives contre la Thessalie, ~~les tentatives de invasion ottomane contre la Thessalie~~, on remarque actuellement une grande tendance pour le brigandage.

l'efficacité des mesures

Les autorités d'Hydra ont arrêté, tout récemment, un navire sous pavillon hellène provenant de Syra avec une cargaison de 400 barils de poudre destinée, d'après le connaissement, à être ~~déchargée~~ consignée à Patras, tandis que les expéditions du navire ~~portaient que il devait se rendre à~~ ont été délivrées pour Prévéza. Le Capitaine de ce même navire a déclaré avoir, ~~une~~ ~~dé~~ précédemment, reçu à Syra et consigné à Patras ~~une~~ autre chargement de poudre. De plus, j'ai appris qu'on a saisi, il y a peu de jours, à Navarin une ~~con~~ quantité considérable de poudre, expédiée également à Patras. Les journaux ministériels, dans le but d'inculper l'opposition ~~auprès de~~ auprès de l'opinion publique, de la nation, ont soutenu que ~~cette~~ ce sont les adversaires du Ministère qui expédient

de la poudre en différentes parties de la Grèce pour révolter le pays contre l'ordre des choses existant; mais c'est une imputation toute gratuite et dénuée de fondement. Tout porte à croire, au contraire, que la poudre dont il s'agit, est destinée à servir aux projets des hétéristes ou à être envoyée clandestinement en Albanie.

En attendant, j'ai l'honneur de joindre ici copie d'un office que je me suis empressé d'adresser au Ministère hellénique pour le prier de me communiquer le résultat de l'enquête ordonnée à Hydra, ainsi que les renseignements qu'il aura recueillis sur la véritable destination de cette poudre.

Les Émigrés Crétois, dispersés dans les différentes parties de la Grèce, viennent ~~présenter~~ se présenter au Roi, ~~au Sénat et~~ à la Chambre des Députés et au Sénat une pétition collective par laquelle ils déclarent être résolus de quitter ~~la définitivement~~ la Grèce et de retourner dans leur pays natal, si le gouvernement ne s'empresse pas de satisfaire ~~ne fait pas droit~~ à leurs demandes qui consistent 1° à leur fournir les moyens de se réunir dans les deux colonies ou communes crétoises ~~déjà~~ établies l'une à Minoa ou Port-Toulon près de Nauplie, l'autre à Milos, afin que chacune de ces deux colonies puisse avoir son représentant à la Chambre des Députés; 2° à ~~délivrer les actes de~~ reconnaître comme propriétés à

particulières les terres nationales cédées ~~depuis plusieurs années~~ par le Gouvernement à plusieurs d'entre eux et à distribuer également ~~de~~ des portions analogues de ~~terres nationales~~ terrains à ceux qui n'en ont pas encore reçu; 3° à accorder des grades militaires aux ~~ex~~ Crétois qui ~~ont pris part~~ ayant servi comme officiers à la guerre de l'insurrection, en sont privés aujourd'hui, et des avancements à ceux qui ~~font aujourd'hui~~ quoique faisant partie de la Phalange, ~~et qui~~ méritent d'être promus; et 4°. à créer un bataillon de troupes légères, composé ~~d'émigrés~~ de Crétois. Je me réserve d'informer, dans le temps, Votre Excellence du résultat définitif de ~~cette~~ la démarche en question de ces ~~les~~ Émigrés ~~Crétois~~.

M^r. Colettis a adressé à M^r. Piscatory une note officielle pour lui faire des ~~par laquelle il~~ représentations ~~se plaint de~~ sur ce que l'agence des paquebots français à Constantinople, contrairement aux dispositions de la Convention postale existante entre la France et la Grèce, a remis à la Sublime Porte les journaux grecs destinés à être distribués à Constantinople. M^r. Piscatory lui a répondu par écrit que la Légation de France à Constantinople ne lui avait rien ~~écrit~~ communiqué sur cet incident, mais qu'il croyait que la Sublime Porte est en droit de défendre l'introduction dans ses états de journaux hostiles

à l'Empire Ottoman.

Conformément à l'Ordre que Votre Excellence m'a fait parvenir par l'intermédiaire de S. E. le Prince de Samos, j'ai l'honneur de Lui soumettre que l'Ex-Prince de Servie, Michel Obrénovitch, pour les raisons exposées en détail dans mes précédents respectueux rapports, ne s'est arrêté à Athènes que ~~pendant~~ neuf jours seulement, qu'à l'exception de Syra où il n'a fait que toucher, il n'a visité aucune autre partie de la Grèce, que, pendant son séjour à Athènes, il a reçu les visites de tous les généraux et chefs militaires ~~de la Grèce~~ présents dans cette Capitale, et que la personne avec laquelle il était en relation continuelle, est un parent et compatriote du Colonel germany, natif de Macédoine, nommé Dorig, membre du Comité thessalo-macédonien et un des principaux membres de l'Hétérie de la grande Fraternité.

Par un de mes précédents respectueux rapports j'ai eu l'honneur d'annoncer à Votre Excellence que le gouvernement hellénique a déjà accordé l'exequatur ~~au~~ pour le Consul de la Sublime Porte à Syra et pour ~~un~~ un Vice-Consul à Vonitza, et que M. Coletti m'a prié de ~~de~~ me ~~x~~ remettre pr aussi l'exequatur

que j'ai ~~déjà~~ demandé ~~pour~~ pour un Vice-Consul à Zéitoun. Comme il y a un grand nombre de sujets ottomans et helléniques qui passent par ces trois localités ~~points~~, je présume que les revenus consulaires résultant des visas de passe-ports pourraient ~~se~~ défrayer plus ou moins les Consuls y établis. Pour compléter la surveillance des principaux points de la Grèce, il ~~importerait~~ faudrait ~~serait~~ d'établir aussi 1°. un Consul à Patras, ville commerçante où la présence d'un ~~agent~~ employé de la Sublime Porte ~~est nécessaire pour~~ offre d'une certaine importance politique, attendu qu'il réside ~~dans cette~~ un grand nombre de ~~d'~~émigrés Épirotes qui sont impliqués dans les intrigues des Hétéristes et entretiennent des intelligences avec l'Albanie; 2° un Vice-Consul à Milos, île située à l'entrée de l'Archipel, dont le vaste port est fréquenté par les bâtiments de guerre et où les émigrés Crétois ont fondé depuis peu une ~~petite~~ colonie ou commune et sont ~~parvenus~~ en mesure de conspirer contre la Crète; 3°. un vice-Consul à Skopélos, île située à l'entrée des golfes de ~~Volos~~ Salonique et de Volos et où les fauteurs de manœuvres sont à portée d'équiper des bateaux pirates et ~~d'inquiéter~~ d'infester les côtes de la Thessalie et de la Macédoine. Puisque les trois points susmentionnés ne sont pas

J'éprouve un ~~profond~~ vif regret de ~~devoir~~ me voir obligé d'entretenir Votre Excellence d'un ~~objet~~ sujet qui me ~~me~~ concerne personnellement ; Je veux parler, Monseigneur, de ~~la certitude que la Sublime Porte daignera, jusqu'~~ l'insuffisance de mes appointements, ~~qui s'élèvent à trois mille~~ qui s'élèvent à peine à trois mille drachmes, ~~et par suite en effet~~ et moyennant ~~drachmes par mois~~ ! Avec ces appointements, ~~qui s'élèvent~~ à peine à ~~trois mille drachmes par mois~~, ~~très fréquentés par les sujets ottomans~~ et que, par conséquent, les revenus consulaires y seraient insignifiants, il faudrait que la Sublime Porte allouât une faible pension aux Employés consulaires qui y seraient établis. Quant aux autres ports et îles de la Grèce, comme ils sont, sous le rapport politique, d'une importance secondaire la Légation Impériale pourrait y nommer des Vice-Consuls ou Agents Consulaires soit parmi les sujets ottomans qui y résideraient ~~et~~ qui seraient connus par leur ~~honnêteté~~ intégrité et leur dévouement, soit parmi les Vice-Consuls ou Agents Consulaires étrangers dont les principes et les sympathies s'adapteraient ~~les plus convenables~~ à la politique de la Sublime Porte.

Connaissant combien Votre Excellence tient à ce que je remplisse mes devoirs avec zèle et exactitude, j'ose appeler très respectueusement son attention sur ~~un objet~~ ~~les préjudices~~ un inconvénient au quel j'ai ~~la certitude que la Sublime Porte daignera, jusqu'~~ à remédier, dès qu'il sera parvenu à sa connaissance. Je veux parler, Monseigneur, à cause de l'insuffisance de mes ~~traitements~~ appointements, des dettes que je suis obligé de contracter pour faire face aux dépenses les plus indispensables de la Légation Impériale.

lesquels non-seulement je dois maintenir la dignité Impériale de la Légation sur le même pied que les Ministres des autres Puissances qui ont sept à huit mille francs de traitement par mois : de plus, mais je suis tenu de donner des appointements à deux secrétaires ou employés de la Mission, de payer les frais de poste et les abonnements de tous les journaux imprimés en Grèce, de secourir de nombreux indigents musulmans ou rayas chrétiens, de solder les salaires régulièrement de différents individus qui me fournissent des informations et des avertissements sur tout ce qui se trame en secret, # ainsi, ma faire face à des dépenses aussi indispensables, je suis forcé, malgré la plus stricte économie, de contracter de temps à autre des dettes afin de faire face à des dépenses aussi indispensables.

En soumettant ce qui précède à Votre Excellence, j'ai la certitude que dans son équité elle daignera solliciter de la munificence Impériale une augmentation proportionnée de mes appointements.

Par mes précédents respectueux rapports, j'ai informé Votre Excellence que les navires et bateaux hellènes qui fréquentent le port de Poly

tandis que les Employés de toutes les Missions et toutes les frais extraordinaires sont payés par leurs gouvernements.

s'occupent à favoriser l'évasion ~~transporter clandestinement en grèce les~~ des déserteurs et des malfaiteurs ~~qu'ils transportent clandestinement en grèce~~ ; et je lui ai souvenu ~~comme~~ copie des notes que j'ai adressées à Mr. Coletti pour ~~lui~~ le prévenir que si le gouvernement hellénique ne promettait pas de nous livrer ~~les~~ les déserteurs et les malfaiteurs transportés en Grèce par les navires helléniques, les autorités Impériales de Volo ~~seraient~~ seraient obligées de soumettre dorénavant ~~de soumettre~~ ces navires à des visites et à des perquisitions rigoureuses. Mr. Coletti m'a répondu depuis ~~quelques~~ peu de jours, ~~à mes~~ ~~dernières notes~~, en me déclarant, d'un côté, que le gouvernement hellénique ne ~~saurait~~ pouvait pas nous accorder ~~ne nous accordera pas~~ l'extradition des déserteurs et des malfaiteurs dont il s'agit, tandis que, de l'autre, il ~~dit~~ ne point reconnaître aux autorités Impériales le droit de visiter les navires helléniques ; et ~~je me fais un devoir~~ j'ai l'honneur de joindre ici ~~la copie de la~~ avec ~~cette~~ la réponse susmentionnée de Mr. Coletti, copie de la réplique que j'ai cru devoir lui adresser sur cette importante question. ~~Il importerait~~ Il serait donc à propos

donc que la Sublime Porte transmît à S. E. Zayar-Pacha les instructions nécessaires pour que, désormais les Autorités de Volos eussent à visiter, à leur départ les navires et bateaux hellènes et à ~~prévenir~~ avertir, à l'occasion de chaque visite, le Vice-Consul hellénique ~~où il pourra~~ afin qu'il y assiste, ~~s'il le juge à propos~~ s'il le désire. Ce serait, je pense, l'unique moyen de d'amener le gouvernement grec à la raison et de l'engager à s'entendre avec la Sublime Porte sur la question de l'extradition et sur celle de la visite des navires.

Le 25. Mars / 6. avril a été célébré l'anniversaire de la révolution grecque. On avait fait accréditer le bruit que ~~le lendemain~~ ce jour-là le peuple d'Athènes, d'accord avec la troupe régulière, ferait une émeute pour ~~engager~~ renverser le Ministère. ~~Le gouvernement~~ Le Gouvernement a fait entrer dans la capitale plusieurs compagnies de troupes irrégulières; il a destitué le Gouverneur et le Commissaire de Police d'Athènes, et les a remplacés par des hommes dévoués au Ministère; enfin, il a fait une grande ostentation de précaution, et la fête s'est passée tranquillement, mais sous l'influence de la panique.

Un incident tout récent est venu ajouter

à l'agitation des esprits. Conformément à une décision de l'Assemblée nationale, la Chambre ~~des députés~~ a ~~donné~~ nommé une députation pour déposer entre les mains du Roi un exemplaire de la Charte Constitutionnelle et de la collection des décrets de l'Assemblée. Comme le Roi n'a juré que la Charte Constitutionnelle, Mr. Colletis a ~~engagé~~ prévenu la Députation de ne remettre ~~au Roi~~ à S. M. que l'exemplaire de la Constitution et de retenir celui des décrets. Cette circonstance a donné lieu à soupçonner que le Roi voulait annuler les décrets; les esprits en ont été scandalisés, et la Chambre ~~des députés~~ a décidé que la même députation se présenterait de nouveau au Roi pour lui remettre les décrets. Sa Majesté n'a pas encore ~~répondu~~ fait savoir à la députation ~~pour~~ le jour où elle recevrait pour ~~la remise~~ l'accomplissement de ~~ce~~ son mandat ~~des décrets~~.

Mr. de Bourqueney qui, d'après ce que m'avait dit Mr. Piccatory, devait passer par Athènes, a renoncé à ce projet et se rendra directement à Constantinople.

Mr. Brassier de St. Simon, ~~ex~~ Envoyé de Prusse en Grèce, vient d'arriver ~~ici~~ pour remettre ses lettres de rappel; il ne s'arrêtera ici que jusqu'à l'arrivée de son successeur, Mr. le Baron de Werther, qui est attendu dans un mois.

Tandis que les journaux de l'opposition ont modéré sensiblement leur langage envers l'Empire Ottoman, celui des journaux ministériels devient de plus en plus hostile et séditieux, ainsi que Votre Excellence peut en juger par les feuilles ci-incluses du Courrier et de l'Union, journaux ~~[illegible]~~ de Mr. Colletis. Je suis avec haute considération

à Son Altesse

Monseigneur Rechid-Pacha,

ambassadeur de la Sublime

Porte à Paris,

&c. &c. &c.

Athènes, le 31. Mars, 1845.

Monseigneur,

N'ayant en rien de saillant à soumettre à Votre Altesse, j'ai différé jusqu'à ce jour de Lui accuser la réception de la lettre dont Elle a daigné m'honorer en date du 7. Février.

Maintenant, comme je présume que la Sublime Porte a communiqué à Votre Altesse la démarche qu'Elle a faite en dernier lieu ~~avec~~ auprès des Représentants des trois Cours relativement à sa résolution de prendre des mesures de précaution pour mettre les provinces limitrophes à l'abri des conspirations tramées en Grèce, je me fais un devoir de Lui soumettre, ci-joint, copie de la correspondance ~~échange~~ qui vient d'être échangée entre la Légation Impériale et le Ministère hellénique sur les manoeuvres des hétéristes, pour qu'Elle en prenne connaissance et se mette à même de mieux ~~apprécier~~ appuyer les justes représentations de la Sublime Porte.

Je suis avec le plus profond respect

V

Copie

Lit. A.

18

Athènes, le 3/15 avril 1865.

Monsieur le Président,

C'est avec infiniment de regret que je dois Vous communiquer ci-après le paragraphe d'une dépêche que j'ai reçue par la dernière poste de Larisse de S. Exc. Dayar Pacha. Il est conçu en ces termes:

" Quelques uns des brigands qui préparaient
" des tentatives d'invasion sur le territoire
" Ottoman, apparurent, le 10/22 Mars, à la
" position de Goura dans le district d'
" Arnyro. Une partie de nos gardes-fron-
" tières qui, s'en étant aperçus, s'étaient
" postés de manière à leur fermer le
" passage, demandèrent à ces inconnus qui
" ils étaient; mais ceux-ci, sans répondre,
" tirèrent sur nos soldats qui, en ripostant,
" tuèrent un des brigands, poursuivirent
" les autres jusqu'à la frontière et les
" forcèrent à se sauver ainsi sur le ter=
" ritoire hellénique. De plus, dans
" la nuit du 16/28 du même mois,
" trois heures après le coucher du soleil,
" trente brigands, ayant passé la frontière,

Monsieur

Monsieur L. Coletis, Président du Conseil,
Ministre par intérim des Relations Extérieures,
&c, &c, &c,

„ se rendirent dans le village Doulabiz
„ dans le district de Psarsale, à huit heures
„ de Larisse ; et après avoir mis à mort le
„ primat de ce village et son fils, en jetant sur
„ leurs corps de l'huile bouillante, ils s'empa=
„ rèrent de la fortune de leurs victimes, estimée
„ à plus de 20,000 piastres, et rentrèrent en
„ Grèce "

En vous faisant part de ce qui précède, j'aime à me flatter, Monsieur, que vous vous empresserez d'adresser des reproches sévères aux autorités helléniques des frontières pour la négli=gence qu'elles ont montrée dans cette circons=tance, et de leur transmettre, en même temps, des ordres rigoureux pour que ces brigands et leurs chefs soient arrêtés et punis, et pour que les effets volés soient remis au Commandant des troupes Impériales stationnées sur les frontières, afin d'être restitués aux parents des deux victimes.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assu=rances de ma haute Considération.

— Signé — C. Musurus.

A Son Excellence

Monseigneur Chékib-Effendi,

&c, &c, &c.

Athènes, le $\frac{8}{20}$ avril, 1845.

Monseigneur,

Malgré les mesures prises par le Gouvernement Grec pour dissoudre et poursuivre les bandes de gens armés qui se formaient ~~à Zéitouni et~~ dans les districts de Zéitouni et de Patradjik et d'Atalante, on n'est pas encore parvenu à les disperser entièrement; ~~sont pas encore entièrement dispersés, et~~ ~~et M. Tagar-Pachas~~ et par la dernière poste de Larisse, ~~m'a informé que~~ S. Exc. Tagar-Pachas m'a écrit pour m'informer que, le $\frac{10}{22}$ Mars, c'est-à-dire ~~dix huit~~ seize jours après la note que j'avais adressée à ce sujet au Ministère hellénique en date du ~~6. Mars~~ 22. Février, une de ces bandes armées, ayant passé la frontière, ~~arrêté~~ fut rencontrée à la position de Gouva dans le district d'Armyro, par un détachement de nos gardes-frontières sur lesquels les brigands se mirent à ~~tirer~~ faire feu, et qui, en repoussant, tuèrent un d'eux, poursuivirent les autres jusqu'à la frontière et les forcèrent ~~aussi~~ à se sauver ainsi sur le territoire hellénique; et que, dans la nuit du $\frac{16}{28}$ du même mois, une autre bande de trente brigands helléniques se rendit dans le village Koulakiza dans le district de ~~Zetatadja~~ Zetataldja, ~~à trois heures de Larisse,~~ et après avoir mis à mort le primat de ce village et son fils, en jetant sur leurs corps de l'huile bouillante, s'empara de la fortune de ses victimes, estimée à 20,000 piastres et rentra en grèce. J'ai l'honneur de joindre ici copie de l'Office que j'ai cru devoir adresser à M. Colettis pour constater

ces deux faits qui, en justifiant mes prévisions, prouvent combien étaient fondés les avertissements que j'avais donnés au Ministère hellénique par ma Note précitée et que Mr. Colettis avait qualifiés, dans sa réponse de bruits ne méritant aucune attention et ne se vérifiant jamais. Il ne serait pas hors de propos de remarquer ici que Mr. Colettis n'a pas ~~encore~~ répondu à la réplique que je lui ai adressée depuis plus de vingt jours pour refuter les assertions contenues dans sa réponse à ma Note précitée, et dont j'ai eu l'honneur d'annexer la copie à mon respectueux rapport du 17/29 Mars.

Votre Excellence ne doit pas ignorer que c'est le Chef de brigands Pélenzas, Major au service de la Grèce, qui, en 1841, ~~s'était~~ ~~s'est~~ se mit à la tête de l'expédition destinée à soulever la Thessalie, et qui, ayant échoué dans ses tentatives réitérées, finit par vendre à Hadji-Stério, sujet ottoman, la somme de 350,000 piastres. Pélenzas est encore aujourd'hui un des principaux Chefs militaires de ~~la~~ l'Hétérie de la Grande Fraternité; et dans ~~mes~~ ma Note du 22. Février/6. Mars, j'ai dû appeler l'attention du Ministère hellénique sur les intrigues toutes récentes de ce conspirateur. Quelle donc ne sera pas la surprise de Votre Excellence quand Elle apprendra que le Gouvernement grec vient d'envoyer à Atalante ce même Pélenzas en qualité de Commandant ~~[illegible]~~ conducteur ou

des troupes irrégulières qu'il a la faculté d'enrôler lui-même ~~parmi~~ sur les lieux pour poursuivre les bandes de brigands qui apparaîtraient dans cette partie des confins de la Grèce. ~~de la frontière grecque~~ aussitôt que j'ai été informé ~~d'une~~ d'une nomination aussi inattendue, je me ~~me~~ suis rendu chez Mr. Colettis pour lui faire de vives remontrances sur les inconvénients qui résulteraient de la présence près des frontières d'un individu dont les antécédents et la conduite criminelle imposaient au gouvernement grec l'obligation de le punir exemplairement ou de l'interner tout au moins. ~~Mr Colettis~~ Il m'a dit que c'est justement à cause de ~~ses~~ ses antécédents, que ~~le~~ Velenzas ~~qui~~ ~~le Gouvernement~~ a été choisi comme étant le plus propre à extirper le brigandage et à empêcher les ~~tentatives d'invasion~~ excursions sur le territoire ottoman; que en le nommant à ce poste, ~~il a~~ ~~ni~~ ~~en vue de~~ qui ~~lui assigne~~ ajoutera une augmentation de 120 drachmes par mois à ses appointements, ~~on~~ ~~il~~ on a eu aussi en vue de lui fournir des moyens d'existence ~~et de~~ pour le détourner de ses projets; que le ~~Gouvernement hellénique~~ Ministère était ~~telle~~ tellement sûr de la conduite de cet individu dans ses nouvelles fonctions ~~garant et responsable de la conduite de cet individu et que~~ qu'il s'en rendait responsable et garant; ~~ses nouvelles fonctions~~, et que je devais ~~soumettre~~ rapporter à la Sublime Porte ces explications et ces assurances du Gouvernement hellénique. ~~Ministère de la Majesté hellénique.~~ J'ai répondu à Mr. Colettis que la ~~détermination~~

de la persécution dont ~~le chef du parti anglais est l'objet~~ il est l'objet, augmentera le mécontentement du Cabinet de Londres et l'indisposera de plus en plus contre l'état actuel des choses en Grèce.

Dans une des dernières séances du Sénat, la Commission chargée de l'examen du projet de loi sur ~~le réglement~~ l'organisation du service sanitaire, a proposé ~~de réduire à trois jours la qua-rantaine pour les provenances de l'Empire Ottoman avec patente nette~~ d'y insérer un paragraphe ~~Lequel~~ tendant à fixer à trois jours le maximum de la quarantaine pour les provenances de l'Empire Ottoman avec patente nette, ~~fixé à trois jours~~ ~~Cette proposition~~ Cet amendement, combattu par Mr. Colettis, a été rejeté; mais le Sénat a décidé de recommander ~~vivement~~ chaudement au Gouvernement ~~de diminuer~~ d'abréger la quarantaine, autant que possible, ~~la durée de la quarantaine~~.

La feuille ci-incluse du Moniteur grec qui vient de paraître, contient un long article qui, ~~sur les griefs de la Sublime Porte, contre la Grèce~~ en répondant à l'Impartial et à l'Echo de l'Orient, journaux de Smyrne, défend le Ministère ~~actuel~~ contre les griefs de la Sublime Porte. ~~son réponde aux journaux de Smyrne l'Impartial et l'Echo de l'Orient et relatif sur les griefs de la Sublime Porte.~~ Je joins ~~également~~ aussi les dernières feuilles de l'Union et du Courrier, qui sont pleines, comme à l'ordinaire, d'attaques et de menaces injurieuses contre l'Empire Ottoman.

Je suis avec le plus profond respect.

nomination de Pélenzey à un poste de ~~si~~ telle importance me semblait trop grave pour me charger de la justifier auprès de la Sublime Porte ; que je ne ~~pourrais pas~~ saurais ~~m'expliquer~~ à quoi attribuer la confiance que le Ministère actuel plaçait dans les dispositions d'un brigand, ~~à son prétendu du libérateur de la Thessalie~~, d'un chef militaire des Hétéristes ~~de la grande Hétéri-té~~ ; que poursuivre les brigands par les brigands et employer les chefs des hétéristes pour déjouer les ~~manœuvres~~ projets des hétéristes, c'est ~~un troisième moyen~~ adopter une méthode homœopathique qui, ~~sera~~ certainement sera envisagée par la Sublime Porte de la même manière ~~que~~ qu'elle le serait par l'envisagerait le gouvernement français, si l'Empereur de Maroc envoyait Abd-el-Kader sur les frontières ~~de la~~ d'Alger et lui confiait le soin d'empêcher les tentatives d'invasion.

Mr. Coletti n'a pas encore répondu à la Note que je lui ai adressée au sujet de la poudre saisie à Hydra. ~~Déjà~~ Il y a peu de jours, on a saisi, d'autre part, un autre chargement ~~qu'une autre quand une autre chargement avec~~ ~~chargé~~ de ~~avec~~ 325 barils de poudre, destiné à être expédié à ~~actuellement pour~~ ~~Patras et~~ Prévéza, ~~a été aussi arrêté, il y a peu de jours, à~~

Le Roi a reçu la députation ~~chargée par~~ de la Chambre des députés ~~qui lui a remis~~ qui lui remettra ~~de lui remettre~~ l'exemplaire des décrets. Ainsi s'est terminé l'incident scandaleux ~~produit en cette occasion.~~ auquel cette question avait donné lieu.

La Chambre des députés a adopté, avec quelques ~~légères~~ modifications, les deux

projets de loi relatifs à la nouvelle organisation des Ministères et à la division ~~de la~~ du Royaume en dix Nomarchies ou Préfectures. Maintenant, ces deux projets ~~seront présentés~~ vont être soumis à la sanction du Sénat; et comme M. Coletti prétend qu'~~le projet dont il s'agit~~ ils risquent d'être rejetés par la majorité de ce corps qui ayant été constitué sous le Ministère Mavrocordato, est porté pour l'Opposition, ~~rejetera les projets dont il s'agit~~, il a proposé au Roi de nommer une dizaine de nouveaux sénateurs pris parmi les ~~personnes dévouées~~ adhérents du Ministère actuel; mais ~~le~~ la Majesté qui, d'après la Constitution, ne peut porter le nombre des sénateurs que jusqu'à la moitié des membres de la Chambre des députés, a décliné jusqu'ici cette proposition, ~~afin de ne~~ ne voulant pas épuiser, sans nécessité urgente, ses prérogatives sous ce rapport.

Dans sa séance d'avant-hier, la Chambre des députés a annulé l'élection de M. Mavrocordato comme député de Carysto. Ainsi, ~~M. Mavrocordato~~ ce Chef du parti anglais qui ~~a~~ avait été élu député de Calavryta de ~~Vrachori ou Mesolongi~~ Vrachori, de Carysto et de l'Université, a vu ~~annuler~~ invalider, l'une après l'autre, ses quatre élections ~~l'une après l'autre~~ et se trouve aujourd'hui éliminé définitivement de la Chambre des députés. Ce nouveau corps

Copie d'une Instruction de l'Internonce I et R. au Baron de Testa en date du 15 Avril 1845.

La dernière poste de Vienne m'a apporté une dépêche de S. A. M. le Prince de Metternich datée du 1 Avril et rédigée en ces termes.

" Pendant que V. Exc.
" était occupée à obtenir
" de la part de la S.
" Porte une juste satisfac=
" tion pour la violation
" de territoire commise
" par une bande d'habitans
" de l'Herzégovine dans
" le voisinage de Raguse,
" les fonctionnaires ottomans
" dans la dite province
" n'ont pas cessé d'exciter
" de plus en plus le mé=
" contentement des autorités
" Impériales par une
" attitude hostile et provoquantes

" Deux nouveaux
" malfaiteurs Ragusais,
" Vlahutin et Miocevich
" ayant réussi à s'échapper
" de leur prison, furent
" accueillis par Aly Pacha
" comme leurs prédécesseurs,
" en dépit des assurances que
" ce gouverneur avait faites
" tout récemment aux
" Commissaires Autrichiens
" délégués auprès de
lui à Mostar. Des gens
" de cette trempe étaient
" toujours bienvenus chez lui
" comme chez le Capitaine
" de Trebigne, Hassan bey
" qui semble exercer sur
" lui un grand pouvoir
" et nous les voyons tous
" les deux employer avec
" prédilection à leur service
" des déserteurs Autrichiens,
" tandis que les auteurs de
" l'attentat près de Raguse,
" Natale Lasich et ses

"compagnons ont, après une
"courte arrestation, reçu avec
"avec leur liberté la permis-
"-sion de s'établir à Mostar
ou à Trebigne."

"Un pareil état de
"choses est trop contraire
"aux rapports de bon
"voisinage et en même
"tems trop menaçant pour
"le repos et la sécurité de
"notre frontière pour ne
"pas nous imposer le
"devoir impérieux d'y
"mettre un terme."

"Nous sommes par
"conséquent fermement
"résolus à insister non-
"seulement sur l'extradi-
"-tion de tous les déserteurs
"Autrichiens qui se trouvent
"dans l'Herzégovine et
"sur la mise à exécution
"des autres points articulés
"dans la lettre Vézirielle
"qui probablement se
"trouve à l'heure qu'il

" est entre les mains
" d'Aly Pacha, mais aussi
" sur l'éloignement de
" Hassan Bey de la fron=
" =tière, point que le Mi=
" =nistère Ottoman a cru
devoir laisser pour le
moment indécis."

" En touchant ce dernier
" objet dans mes dépêches
" précédentes, je vous ai
" recommandé, M. le Comte,
" de saisir la première
" occasion pour adresser
" à M. le Ministre des
" des affaires étrangères des
" ouvertures analogues après
" qu'il aurait reçu les ren=
" =seignemens détaillés qu'il
" attendait de l'Herzégovine
" et de la Bosnie. Toutefois
" les faits relatés ci-dessus
" fourniront à V. Exc. un
" motif suffisant pour
" faire dès à présent les
" démarches dont il s'agit.

" Ces faits parlent haut et
" ne laissent pas le moindre
" doute sur la coupable
" conduite de l'Etyan de
" Trebigne. Nous aimons
" donc à espérer qu'ils
" détermineront Chékib
" Efendi à provoquer
" auprès du Divan
" une résolution con=
" =forme à la justice
" et qui ne saurait
" être plus long tems
" différée."

N'ayant rien à
ajouter de mon côté
au texte de cette dé=
=pêche, il ne me reste
qu'à vous recommander,
M. le Baron, de faire
sentir à S. Exc. Chékib
Efendi, en lui remettant
copie de la présente
instruction l'extrême
urgence de la mesure
réclamée par la Cour
Impériale.

V

21

Paris, le 17 avril 1845.

Monsieur,

Je m'empresse de vous accuser réception de la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser en date du 31 mars.

J'ai lu avec le plus grand intérêt les notes échangées, en dernier lieu, entre vous et le ministère grec relativement aux manœuvres des hétéristes. Je vous félicite sincèrement, Monsieur, de la fermeté et du talent avec lesquels vous représentez dans ces pièces au Gouvernement Hellénique les inconvénients de son inaction

à Monsieur
Monsieur Masuras
&c. &c. &c.

V

Eß. wß 20. August 1845

Vis-à-vis des perturbateurs qui cherchent à bouleverser tout.

Il est évident que la consolidation de nos rapports de bon voisinage avec la Grèce exige de la part des ministres du Roi Othon plus d'attention à faire disparaître la juste défiance que toutes ces hétéries inspirent à la Sublime Porte.

De mon côté, je ne cesse pas de faire ici les démarches nécessaires afin de prouver la justice de nos griefs.

Recevez, Monsieur, la nouvelle assurance de ma haute considération et de mon estime sans borne.

Réchid

à Son Excellence

Monseigneur Chékib Effendi,

&c. &c. &c.

Athènes, le $\frac{18}{30}$ avril, 1845.

Monseigneur,

Par la dernière poste de Zante, Son Exc. Tagar-Pachra m'a ~~en~~ transmis les détails d'un nouvel acte de brigandage commis ~~sur le Pénée~~ dans le district d'Armyro par une bande de malfaiteurs venue de la grèce; et ~~je me fais un~~ j'ai l'honneur ~~devoir~~ de soumettre, ci-joint, à Votre Excellence copie de l'office que j'ai adressé à cette occasion au Ministère hellénique, et par lequel j'ai cru devoir lui faire, au nom ~~de la part~~ de S.E. Tagar-Pachra, quelques observations qui m'ont paru d'autant plus opportunes ~~que l'envoi de Vélentzas~~ à Atalante ~~actuellement~~ où ~~résident la plupart des~~ un nombre considérable d'émigrés et de transfuges thessalo-macédoniens, est de nature à ~~encourager~~ ranimer le brigandage et à ~~ranimer~~ encourager ~~de plus en plus~~ les velléités et les tendances des hétéristes.

La Police d'Athènes vient d'arrêter ~~des jeunes Grecs~~ ~~qui mettaient~~ deux individus qui avaient mis en circulation ~~des~~ de la fausses monnaie consistant en talaris mexicains et en pièces de cinq drachmes; et l'on procède actuellement à l'instruction ~~à l'effet~~ afin de découvrir les véritables auteurs de ce crime, comme j'ai été informé ~~appris~~ qu'on

:†: qu'elles sont applicables au fameux Vélentzas, si connu par ses antécédents, ses relations et ses habitudes criminelles, et dont l'envoi

a trouvé aussi en circulation, et attribuées de fausses pièces d'or de vingt piastres, fabriquées, comme on suppose, par les mêmes faux-monnayeurs, je me suis empressé d'écrire à Mr. Coletti pour l'engager à me communiquer en attendant les renseignements recueillis jusqu'à présent sur les autorités ~~grecques~~ helléniques ~~et sur cette affaire~~, et plustard le résultat ultérieur de l'instruction; et dès que j'aurai reçu la réponse de Mr. Coletti, je me ferai un devoir de la ~~communiq~~ transmettre à Votre Excellence.

Je n'ai reçu jusqu'ici aucune réponse aux différents offices que j'ai adressés à Mr. Coletti sur les menées des hétéristes, sur les actes de brigandage commis par des bandes venues de la Grèce, et sur l'affaire des poudres.

Pendant la dernière décade il ne s'est passé ici rien de bien saillant. Toute l'attention du public se porte en ce moment sur la question des nouveaux Sénateurs dont le Ministère insiste auprès du Roi pour obtenir la nomination, tandis que d'un autre côté l'Opposition s'efforce à l'empêcher, en la représentant au Roi comme un ~~sacrifice~~ sacrifice que ~~ne justifierait aucune nécessité~~ pour le moment plausible et qui aurait pour résultat ~~judiciaire, tique et urgent pour but~~ de conférer à M. Coletti une dictature réelle au préjudice des prérogatives de la Couronne. On ignore encore le ~~quel~~ parti que Sa Majesté se décidera à prendre en cette conjoncture.

Je suis avec le plus profond respect

Copie

Εἰς Ἐρμούπολη σήμερον 18 Ἀπριλίου 1815 ἦλθεν πρὸς τὸν Μ. Ἐφεσιοσδένδες εἰς τὸ Ἀρχονταρικὸν κατάστημα Ἐρμουπόλεως ἑνός ἐκ τῶν ἐφόρων τῆς Ἀλευτέρου Ἐκκλησίας καὶ τὸν νεοβαπτισμένον Δόν μαρτύρων ὁ Ἑλληνάκης, καὶ ὁ Χεροπαιγιέρ Ὀθωμανὸς καὶ ἔφθασαν νὰ ἐνδύσουν τὰ ἀπόγονα, μὲν μερίζουσαν ὅμως τὸν Ἑλληνικὸν λαὸν ἔφθασαν διεμπεντιά καὶ οἱ ἀνόητοι ἐρωτοκαρτέσαμεν τὸν Κύριον Λυτάμον Χάββαν ὁμολογία ἐκεῖ τὸ ἱερὸν Εὐαγγέλιο διὰ ὁ καλὸν ὀχὶ διεμπέντιωσιν ἐκ τῶν Ὀθωμανῶν διαρέλθ εἰς τὸν Ἑλληνικόν.

Ἡμεῖς ἤμεθα ἀπὸ τὴν Κυριακὴν ἀρραβωνιάσεις ἀπὸ τὴν σαλίδα μας πρὸ δύο χρόνων ἀπὸ λιγὰς καὶ μας μετέβαν εἰς Κωνσταντινούπολιν ὅπου καὶ μᾶς ἐνύμφευσαν εἰς τὸν Πατριαρχικὸν ἐκεῖ σωματέμεσον καὶ ἄλλος μας ἔβαλεν ἐδῶ διὰ νὰ μᾶς νυμφεύσῃ εἰς τὸν Ἀγγελον νὰ μας μεταφέρῃ, ἐπειδὴ δὲ ἐμάθαμεν ἐδῶ ὅλ. τὸ ἀνάλογον ἐμπόριον εἰς τὴν Ἑλλάδα ἐμπορεύθη καὶ ἐπειδὴ ἤμεθα δὲν εὐχαριστήμεθα νὰ ἤμεθα συμφέβαν σας παρακαλοῦμεν νὰ μᾶς συνδράμετε διὰ νὰ μᾶς ἐλευθερώσετε ἀπὸ τὰς ἄγρας αὐτὸν τοῦ τόπου, καὶ νὰ μας ἀφήσετε ἐλεύθερα διὰ ὁ καλόν ὅλ. θέλομεν.

Ἐρωτήσαμεν πόσας φορὰς ἤλθεν καὶ μας ἀπειλήθησαν ὅλ. ἡ μὲν Ἑλληνάκη θρὰς χρόνων ἕως 40 ἀπὸ ἄλλος ἕως 19. Μερὸς τόσοι σας παρακαλοῦμεν νὰ σάρετε τὰ πράγματα μας ἀπὸ τὸν τόπον καὶ νὰ μας τὰ δώσετε εἰς ἕνας τὰ ἔξης.

Ἓν ἀνδρεῖκι χαλκίνι κόκκινον. Ἓν ὄμορφον βραχί. Ἓν νέον καρφωτὸν μεταξωτὸν, ἓν μεγάλο, ἓν λευκὸν κάλτσας, καὶ ἓν λευκὸν φορέματα τὰ ὁποῖα ἔνας ἄλλα ἰδικάμου τὸν Ἑλληνάκη τὰ δὲ ἰδικάμου ἄλλα τὸν Χεροπαιγιέρ, ἕνας ἓν ἀνδρεῖκιον χαλκίνον ἓν βραχὶ κόκκινον χαλκίνον, καὶ ἓν λευκὸν φανόχια. Ποιοὶ ἄλλο δὲν σὰς παρακαλοῦμεν ἔχει νὰ κάμετε διὰ νὰ μείνωμεν ἐλεύθερα.

Καὶ ἀφοῦ εἴπαμεν συνεπάχθη ὁ παρόντα ἔγγραφος καὶ ἀφῆν ἀνεγνώσθη ἐνωρίνος καὶ μεγαλόφωνος ἀναγνώστης παρὰ πάντων

εἰς τὸν εἰς τὸν τῶν δύο αὐτῶν ὑδραυλικῶν αὐλίων ἐγκαρσίως ἀγκαρίσθησαν ὅτι ἔστω ἀρμόζεται.

ὁ Γραμματεὺς Ν. Ζάββας. ὁ Δημάρχος Νικόλαος Ἐλευθερίου

ὁ Μάρτυς Π. Δ. Γιωργός

Ἀρ. 1. Ζαχαρίας Καλέης.

Κατὰ συνέπειαν τοῦ νεοῦ ἀρ. 1056 τῆς 2 Μαΐου ἐτ. τρέχ. ἡμῶν παραγγελίας τοῦ Διοικητοῦ Χώρου προσκαλεσθέντες διὰ χάρης τὸν Κύριον Πάνταν Ζαβὸν ἐνοικιάσαντα τὴν ἐνταῦθα ἀποθηκευτικὴ καὶ ἐμπορευσιμοποιὸν μετέβημεν σήμερον τὴν τρίτην Μαΐου τῆς 1845 ἡμέρας σήμερον ὁ μὲν Δημαρχικὸς πάρεδρος ἀναστήσας τὸν Δήμαρχον Ἐμμανουὴλ μετὰ τοῦ Δημοτικοῦ Γραμματέως Ἰω. Γιωργάκη, ἐν τῷ ἀποθηκευτικῷ τῆς σήμης ταύτης εἰς τὴν κατοικίαν τοῦ διαμένοντος Πάντα Ζερβοῦ ἐξετάσαμεν αὐτὴν καὶ εἴδομεν.

Ἐρ. Σὺ ὀνομάζεσαι, σοῦ ἐγεννήθης, σοῦ κατοικεῖ, ὅσων ἐτῶν ἔχεις, τὶ ἐπαγγέλλεσαι, καὶ πόσαι θρησκεύεις θρησκεύεις.

Ἀποκρ. Πάντας Ζαβὸς γεννηθεὶς εἰς Ἀθήνας κατοικῶ ἐνταῦθα ἐτῶν 56 ἐνοικιάστης τοῦ ἀποθηκευτικοῦ ἐμπορευσίμου καὶ Χριστιανός.

Ἐπειδὴ ἐρωτᾷ τὸν Μάρτυρα τὸ διὰ χειρογράφου νόμισμα σύμφωνα μὲ τὸ ἄρθρ. 123 τῆς ποιν. δικονομίας, ὁμολογήσαντες ἐρωτᾷ αὐτὸν τὸν ὅρκον τὸν ὁποῖον ἔλαβε τὸν ἀκόλουθον.

Ἐρ. Ὑπόσχεσαι νὰ μὴν κρύψῃς ἀν' ὁ ἀναστήσας τὸ Δικαστὴν Χώρου Γραμματεὺς ἦλθεν εἰς τὸ ἀποθηκευτικὸν τὴν 17 τοῦ παρελθόντος μηνὸς Φεβρουαρίου ἔτους.

καὶ Μάρτυρα ἦλθεν

Ἐρ. Ὑπόσχεσαι ἀν' ἔλαβε κατηγορίαν συνέλεξεν μὲ τὰς καθαρογραφείας τῶν ὑδραυλίδων, καὶ μὲ ποίον τρόπον ἐξετράπη ἐρωτᾷ αὐτὰς περὶ τῶν αἰτήσεων τῶν ἀποχωρουσῶν τῶν, καὶ ἀν ἄλλοι τινὲς πολλοὶ παρόντες ὑπῆρξαν ἰδιαίτερος μὲ αὐτὰς, ἀφ' οὗ ἔλθεν εἰς τὸ ἀποθηκευτικὸν μετὰ τὸ ἀναχωρήσεως τῶν.

Ἀπο. Ὑπόσχομαι ὅτι, ἀμα ἦλθεν ἐνταῦθα ὁ Κύριος Καρύγας ἀποσύρθηκεν ὅλος εἰς τὸν τραπέζου μου, ὅπου μὲ ἔδωσε τὴν ἀναφορὰν τῶν ὑδραυλίδων τῶν ὁποίων τὰ ὀνόματα δὲν ἐνθυμοῦμαι. καὶ ἐπειδὴ

Geschäftsstück zu Folio dieses Jahrs des Königs Majestät Ein- und Ausgang, Ausfertigungen und Verordnungen betreffend.

Ex. Inspicirte Publicanda.

Es ist Ihro Königlichen Majestät Befehl, daß alle Publicanda, welche Ihro Königlichen Majestät Ein- und Ausgang betreffen, nicht mehr in Ihro Majestät Namen, sondern Ihro Majestät Königlichen Ministerii Namen publiciret werden sollen.

Ex. Inspicirte Publicanda.

Ex. 2

Alle, welche Ihro Königl. Majestät Ein- und Ausgang betreffen, werden hierdurch ersuchet, solche Publicanda, so oft sie publiciret werden, in Ihro Königl. Majestät Namen zu publiciren.

Ex. Inspicirte Publicanda.

[illegible] der Sinnesart [illegible] Pflichten [illegible]
[illegible] Gefühlen [illegible] Gedanken [illegible]
[illegible] Gesetzen [illegible] Gesinnungen [illegible]
[illegible] Gesellschaft [illegible] Menschen

Abs 3

Fiala, [illegible] dne 10. 6. 1. Marii l.l. opos
tens [illegible] de Gloria de Lupoo [illegible] Gyr
ne Teuffel pojmau de [illegible] Gerrouschapfl v Erzpopomscha [illegible]
[illegible] od Jo. v. de Gerrouschapfl [illegible]
[illegible] Zehnpe [illegible] von [illegible] Gerrouschapfl
[illegible] Jan Jakob [illegible]

Epo Trapfl v [illegible] Gerrouschapfl [illegible]
[illegible] Gerrouschapfl [illegible]
[illegible] Gerrouschapfl [illegible]
[

Αρ. 4

Κατά συνέχειαν της υπ' αρ. 1056 της 2 Μαΐου Ε.Ε. προς ημάς παραγγελίας της Σύρου προσαγάγόντας τον Κύριον Ζαχαρίαν Καλεγιάννον, ενεφανίσθη εις το δημαρχιακόν κατάστημα σήμερον τη τρίτη Μαΐου του 1845 ημέραν σήμερον κ' ενώπιον εμού του αναπληρούντος τον δήμαρχον Ερμουπόλεως δημαρχιακού παρέδρου τής Σπετσών, η παρουσία και ο υπογεγραμμένος τρόπον υπό πρεσβύτου εξετάσθεντος υπό Ερμής.

Ερώ σας ονομάζεσαι, σου Ελληνίδος, σου κάτοικος, σοσών ετών ήσαν κ' ενάγγέλιον και ποίαν θρησκείαν πρεσβεύεις;

Απο Ζαχαρίας Καλεγιάννος γεννηθείς εις Σμύρνην, κάτοικος Ερμουπόλεως ετών 55 γεωργός κ' χριστιανός.

Ερώ γνωρίζεις τι θέλει σημαίνει ;

Απο. γνωρίζω.

Εάν δε λοιπόν η δια δημοσίας νοσήσεως σημείωσις υπ' αρ. 123 της ποινικής διοικήσεως, νοσηλευόντων προς αυτόν τον όρκον τον οποίον δίδει δίκην ενώπιον του αληθινού.

Ερώ γνωρίζεις ότι μας ήρθες απ' κάτω τον 18 τον παρελθόντος μηνός Απρίλιου Ε.Ε. όταν εξετάζαν εις τη Αγγλικήν κατάστημα κ' εδώ μέσα μεθυσμένος, περνούν Λοΐζα, Σεραφείμ Ευρέσης ειμαι;

Απο Ευρέσης.

Ερώ γνωρίζεις ότι μας ήρθες εκεί γιατί εις τη Αγγλικήν εξετάσεις τον διαβεβαιωσεν εδώ μεσάνυχτα ερέτο κάμερά παρασυρμένος ήρθες, ο μεθυσμένος τι σε μέρος το αρχίζει προς τον εδώ ;

Απο: δεν γνωρίζω.

Ερώ γνωρίζεις κάτω θέλω;

Απο Εγώ ενθυμούμαι ότι μεθύσω γιατί Αγγλικήν κ' ήρθα σας τον εδώ κ' μου ενθαρρύνεται τον πέρα νέρμον εδώ γιατί η Ελλάδα δεν δίνουν τη συμβιά

Ερώ γνωρίζεις γράμματα;

Απο γνωρίζω.

Εις ένδειξιν συνελήφθη υπ' αριθμόν ένα δεκαν τη ανάγνωσιν κ' υπογράφεται μετά τον δικαστήν κατηγορούν

Ζαχαρίας Καλεγιάννος
ο δημαρ. πάρεδρος
τής Σπετσών.

ο γραμματεύς
τής Ερμούπολης.

Αριθ. 5.

Κατά συνέχειαν της υπ' αριθ. 1056 της 2 Μαΐου τ.Ε. ορός ημέρας παραγγελίας του Δημοτικού Δίκου προσκεκλήσαντες δια γράμματος τον Κύριον Παναγιώτην Πύργον ερωτήθη εις τι δημοτικόν κατάστημα σήμερον τι Τρίτην Μαΐου του 1846. έτους ημέραν σήμερον, εν ένατον ημένος του κατεστραμένου του δημοτικού Εφεστώτος δημοτικού Πάτερα Ιωάννη Περίδου τη παρουσία του δημοτικού γραμματέως το Πρεβάκη εξήλθεν ως εξής.

Ερω. σας παρακαλώ, σου εγεννήθης, σου κατοικείς, πόσον έτη σας, τι επαγγέλεσε και πόσα δημοτικά φορολογείς;

Απο. Παναγιώτης Πύργος, γεννημένος εις τι Τρίπολιν κοντά σου, κάτοικος Εφεστώτος, έτων 29, ανύπαντρος, και χριστιανός.

Ερω. Γνωρίζεις τι δημοτικόν διάφορον;

Απο. Δεν καταλαβαίνω.

Εδόθη ορός τον μαρτυρία ο δια χειραφίας νόσου ούσης μετά αριθ. 123 της αυτής δημοτείας, αναγνώσαντες ορός αυτόν και τον όρον τον ένατον δέκα δύο ενάτου του αναγνώστου.

Ερω. Κατά τον 18. του παρρεπόντος μηνός Οκτωβρίου τ.Ε. δι' εξήλθετε εις τι αγορανομικόν κατάστημα οι Εδημοτικοί Ρεφφί Σεβίζε, Πεμπέ, Αλεξή, Γιανιμπέρ, Κιρίζβεγ, Αυτοί κύριοι σε μάθετε εις τι κατάστημα της Αγορανομίας τον ξίφος εκόψαν κατά τη σειρά οι δύο μεγάλοι δημοτικοί ένας μεν κατεστρέφετο.

Ερω. Γνωρίζεις ο μεν ίδιος εάν εις τι τις Αγορανομίας εξήλθαν τον διαρρήξαντον Εδημοτικόν ήγετο κάμμια παρανομία κρότος ή φασαρία ή εν μέρους εις αρχή προς τον Εδημοτικόν;

Απο. οι Εδημοτικοί κρυβήκαν κάτω εκεί διαμπερές, τον σόπιον το όνομα αγνώστου, κοντά τον τόπον Λιμάνας. κάτω αποκρίθηκαν ότι όλοι αμέσως εμπρός κάτω τον τόπον τον κάτω τον έβγαν εις Κωνσταντίνου και τον εσύρανε κάτω τον

[illegible] Chevalier [illegible]
[illegible] Raphaël

[illegible]
[illegible] Medecin.

[illegible] Chevalier de l'ordre [illegible]
Grand croix Maréchal
de Medecin.

[illegible]
[illegible] Chevalier [illegible]
[illegible] Medecin

[illegible]
[illegible] Chevalier [illegible]
[illegible] Medecin.

Copie.

Αντίγραφον
αρ.: 1317

Πρὸς τὸ Εἰς τὸν Ἐγγλεζικὸν
Ὑπουργεῖον.

Διὰ τὸν Γαλλικὸν πόλεμον, ὁ Σάλης, ἀβίαστος ἐπλεύσε εἰς Κωνσταντινούπολιν ὁδοιπορικὸν τῆς Κυρίας Ἀβδέρας, μετ' ἐκείνης ἐπιστρέψας μετὰ ὀλίγον καιρὸν εἰς Κερκυρᾶν, τὸν ὁποῖον τὸ ὁποῖον ἐπιστρέψας εἰς τὴν ἐπονομαζομένην Ἑπτάνησον, καὶ τὴν ὁποίαν ἔχει προσκυνητὴν διὰ ἐμπόριον, καὶ καταφυγίδιον. Εἰς τὸν δρόμον τοῦτον, ἀφοῦ μετὰ τῆς μητέρας καὶ δύο γυναικῶν Ἑλλήνων καὶ Ἑρμηνεύτρια, ὑπηγόησαν εἰς τὸν Ἀγγλικὸν ὑπόγειον ἐπιστρέψαν εἰς Ἀλεξάνδρειαν ἀφοῦ ἔφθασαν τὰ ἔδωσαν ἐνῶ τὴν ὑπεράσπισιν τῶν Ἑλλήνων, καθ' ἣν ἡ δεῦρο ἀναφορεύεται, καὶ οἱ ἐφοῖ δεῦρο ἀναφόμενοι ἐμένδερι καδίζαντες ἄμα τὸ τῆς Ἑλλάδος ἔθαψεν ἀνήκουσι, ἡ Ἀδελφοποιία ἀπαιρίνασα δάνδας, φυρόντας καὶ τὸ τραγεμαλίνος τὴν ἐπλεύσε Ὀθωμανικὴ Πρόξενος, ἐμποδίσαν τὸ Κυρίᾳ αὐτῶν εἰς δεφρόντας ἐμένδερι, καὶ ταύτοχρόνως ἔλθοντα ἡ ἀναστρεπτὴν φρόντισε περὶ διαφυγῆς καὶ περιδάφεως αὐτῶν, ὅχι νὰ μὴν ἐνοχληθῶν ὑπὸ τῶν ἐδεκοῦ. Ἐν τούτοις ὁ ἐπλεύσε πρόξενος τὴν ὑπῆρξε Πιόρτα αὐτῆς νὰ ὁ δοκιμάσεως, ἀλλὰ ἐπέμενε περὶ τὴν ἀναφορὰν τῆς αἰτήσεως τοῦ, ἄμα ἔλαβε γνῶσιν τὴν ἐν τοιαύτῃ περιπλόκῳ κατοικουμένων.

Μετὰ τὴν ἀναφερομένην δύο γυναικῶν συμμεταριθμήσας καὶ ἄλλο κορίτσι ὀνόματι Μουσοῦ Ἀβδέρα ἐπὶ τῶν 9 ἐτῶν δυοδὲν δὲ ἐπρόσκοπα τὰ ὁδοῦ πρόξενος καὶ ἀπόστολοι τοῦ, ὑποδείξαν ὅτι δὲν θέλει ἡ ἀναχώρησις τὴν Ὀθωμανὴν Κορίτσιν, ἀλλὰ θέλει νὰ διαμένῃ μετὰ τῶν ἄλλων δύο γυναικῶν.

Ταῦτα ἔφρονα δίον ἐ ἀναφέρω εἰς τὸ ὑπόμνημα καὶ τὰ ἐξαιτῶμαι παρὰ τῆς σεβαστῆς ὑδηγίας καὶ διαταγᾶς σου.

Ἐν Ἑρμουπόλει τῇ 18 Ἀπρ. 1845.

Εὐπειθέστατος
ὑπόπτος τῶν Σύρου
ὁ Πρωτοπαπᾶς Σύρου
Ἱερ. Μ. Καλιγᾶς.

Ἀντίγραφον.

Πρὸς τὸν Β. Σύρου Σύρου.

Ἀναφέρομεν πρὸς ὑμᾶς Κ. Σύμπλα, ὅτι σήμερον π. μ. ὑδηγήθησαν εἰς τὸ αὐτοκρατορικὸν καταστήμα ὑπόλοιποι πρόκριτοι οἱ κάτωθεν ὀνομαζόμενοι ὁδηγεῖται διὰ νὰ ἐγγράψωσι εἰς τὸ βιβλίον τῶν ἑλληνοφρονούντων καὶ τὸν λόγον τῶν ἑλληνοφρονούντων σήμερον, καὶ μετὰ τὴν ἐγγραφήν των ἐπαρουσιάσθησαν αὐτοδιάφορος ἐξ αὐτῶν οἱ δύο ὁδηγεῖται Σκεβενάκη καὶ Δημητρακάκη, φανερώνοντες ὅτι ἐπειδὴ ἔχει ἀγαρασμένας σταφίδας ἀπὸ τὸν σιτοδεύτα αὐτῶν ὁδηγεῖται Σολτζῆμαν Ἀβέζιαν σταμπαρισμένας, ὅθεν μετακαλοῦν τὸν Ἄγγελον διὰ νὰ τὰς μεταφέρῃ, καὶ ἐπειδὴ ἔφασαν ὅτι εἰς τὴν Ἑλλάδα εἶναι ὄφελος ἐλεύθερον, παρακαλοῦν νὰ ἐλευθερωθῶσι ἀπὸ τὰς ὑπηρεσίας τῶν κυρίων των, καὶ μένουν ἐλεύθεροι. Παραλαβόντες οἱ κύριοι τὸν λόγον τῶν ἐπιτρόπων των, καὶ μὴ δυνάμενοι νὰ παραβιάσωσι τὴν θέλησιν των, ἐπαρέδοσαν τὸν Δημητριάδην Λόνο, ἐδίδοσαν τὴν αὐτοκράτορα καὶ ἀναφαβίαζον τὴν θέλησιν των διὰ τὸ ἐπιστοπαθοφόρος νομίζει ἐπιδόσεως μετὰ τὴν ἀνάγνωσιν τῆς ἐπιστολῆς αὐτοῦ ἔφυγε καὶ τὸ μικρὸ κορίτσι. Ὑπεμνήσθη ἐπιφανῶς καὶ ἔφυγε πρῶτον εἰς αὐτὰς, ἐπιθυμεῖν νὰ ἐλευθεροῦται καὶ αὐτὸ τὸ μέρος των. Ἐπιγνώσθη ἐπαρουσιάσθη ἐπίσης μας καὶ ὁ Πρωτοπαπᾶς τῆς Ἑλλάδος Ὁδηγὸς Πυρόζης Κ. Μάρκος

Βρετάνος

αὐτῶν ἠρώτησαν αὐτὰς περὶ τῆς θρησκείας των, αὐταὶ δὲ ἀπεκρίθησαν ἐλευθέρως ὅτι θέλουν νὰ ἐλευθερωθοῦν ἀπὸ τὰς χεῖρας τοῦ Κυρίου διὰ νὰ μὴ ὑπηρετοῦν εἰς ὑπηρέτας.

Μετὰ ταῦτα ἐλυποδεθήσαμεν αὐτάς. Κύριε Διονυσία, εἰς μέτρον ἀσθενοῦς καὶ ἐρεύθερον εἰς μὴ γνωρίζουσαν κανένα ἐλεύθερα χορηγοῦντες προς αὐτὰς τὰ ἀναγκαῖα των, καὶ περιμένοντες τὰ διαταγάς σας διὰ τὰ περαιτέρω

Ἐν Ἐρμουπόλει τῇ 18 Ἀπρίλ 1845.

Εὐπειθέστατος
ὁ Ἀστυνόμος Ἑρμουπόλεως
Ἰωαν. Μιχάλαος Ἐλευθερί.

Σημείωσις Ἀστυνομικῆς Καταστάσεως

Φερεικάου ἐτῶν	20	Κερκυραία
Χριστοφορέ —	19	
Περσὲ Ἀστυνομία —	9	
Ἀζὲ Μελία —	10	
Δεροὺλ Δεκὲλ —	15	
Δεροὺλ Ἀλμὲλ —	13	
Ὀσμὰν Ἐζεκιὲλ —	16	

Δ. Ἀλῆ Μεχμὲτ Καταστικός

Ἐν Ἐρμουπόλει σήμερον 18 Ἀπριλίου 1845 ἡμέραν Δευτέραν Π. Μ. ἐμφανισθέντες οἱ τοῦ Ἀστυνομικοῦ καταστήματος Ἐρμουπόλεως ἐνώπιον ἐμοῦ τοῦ Ἀστυνόμου Ἑρμουπόλεως καὶ τοῦ ὑπογραφομένου δύο μαρτύρων οἱ Φερεικάου καὶ Χριστὸ-μαρέ Ὀθωμανίδες ἐζήτησαν νὰ ἐλεύθερον τὰ ἀνέφραντα, μὲ γνωρίζοντες ὅμως τὸν Ἕλληνικὸν διάλεκτον ἔχουν δικρεστεία, καὶ καὶ τοῦτον προσκαλέσαμεν τὸν Κύριον Μιχάλαον τὸν βεβαιωθεῖσαν ἐκ τοῦ ἱεροῦ Εὐαγγελίου, διὰ νὰ κάμῃ σχετὶ διερμηνεύσεων ἐκ τῆς Ὀθωμανικῆς διαλέκτου εἰς τὴν Ἑλληνικήν.

Πρῶτος ἤρχισε ἀπὸ τὴν Κερκυραίαν ἐρωτωμένην ἀπὸ τὴν σωζόμενης

[illegible] Xaver [illegible] in [illegible]
[illegible] Ich [illegible] es [illegible]
[illegible] aus einer [illegible].
Es ist schon spät, es steht Brot.
Es [illegible] Spatzen [illegible], es pfeifen, ein Hund wettert,
es [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] Zeit [illegible] Zeit [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible]

αρ. 1347

Δία 19 Ιανουαρίου 1845

Εν Ερμουπόλει.

Προς το Εφ' Υμών Εξωτερικών
Υπουργείον

Περί των παρεισφάντων εντός δύο
ημερών Τουρκικών πλοίων.

Ευρισκόμενος εις την χθεσινήν έκθεσιν μου περί των αναλόγων ενεργειών, σεβαστόν ν' αναφέρω ότι, ο καραβόμεσος Ζαχαρίας, χωρίς να παρατηρηθή εις τον δεύτερον τον διαβατήριόν του, εισεβιβάσθη εις το πλοίον αναχωρούσαν δι' Αλεξάνδρειαν Ταλιανικήν Αθρόαν, φέρων μεθ' εαυτού τον υιόν του Κώσταν δύο: ήτοι τον δεξιμεστέν, τον χωρίς, χαντάξ και βορεάν οίτινες εφορτίζοντο τα δύο αποφράγματα. Το δεύτερον εκείνο ηδυνήθη τον εντός πράγματι των Ταλιανικών Αθρόαν ότι εισεβιβάσθησαν και ενοικίασαν εκείνον τον δι' Αλεξάνδρειαν ένα χωρίνο αθρόαν αγγρεμένον δέρμα.

Ευπρόσδεκτος
ασπάζομαι τον διοικητήν χώρου
ο Πρόξενος
ιππ. Μ. Καβίγας.

V

25

Athènes le 25 Avril / 7 Mai 1845.

Copie

Lit. C.

Monsieur.

Le Gouverneur de la Phtiotide qui avait été invité par le Ministère de l'Intérieur à donner des informations sur le bruit répandu à Athènes, ainsi que Vous m'en avez donné connaissance, au sujet du départ d'Atalante de 40 hommes armés, se dirigeant vers les frontières, prévient ce Ministère que, s'étant empressé de prendre à cet égard des informations, il s'était assuré que la nouvelle en question était dénuée de fondement.

Ce Gouverneur ajoute que non-seulement cette nouvelle n'était point vraie, en ce qui concernait Atalante, mais qu'il n'y avait même pas dans la Province aucun autre rassemblement d'hommes armés.

Le Ministère de l'Intérieur me communique également un rapport du Gouverneur de l'Étolie, qui porte que, d'après les renseignement qui lui ont été fournis par les Démarques de Proschio, Naupacte, Afrodotia, Agrinion, Thermou et Ambracie, communes où se trouvent établis grand nombre d'individus dont le Pays Natal n'est pas compris dans le Royaume, il ne se tramait rien contre la tranquillité de l'Empire Ottoman.

Monsieur

Monsieur C. Musurus.

Ministre de la S. Porte.

J'aime à croire, Monsieur, que Vous accueillerez avec plaisir ces informations, qui complètent d'une manière satisfaisante celles que je me suis déjà fait un devoir de Vous transmettre sur ce même objet.

Agréez, Monsieur, les assurances de ma haute Considération.

/signé/ Colletti

V

26

Athènes, le 25. Avril / 7. Mai, 1845.

Copie

Lit. A.

Monsieur,

Le Ministère de l'Intérieur, auquel j'ai communiqué l'office que Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser en date du 26 Mars dernier, au sujet de l'arrestation à Hydra d'un bâtiment chargé de poudres, m'informe que la relâche de ce bâtiment dans cette Île ayant été accompagnée de quelques circonstances de nature à faire naître des soupçons aux Autorités locales, il avait été jugé convenable d'adopter à Son égard des mesures que la tranquillité et la police intérieure réclamaient.

Quant aux craintes que Vous paraissez m'exprimer à l'égard de la destination ultérieure de ces poudres, je crois qu'elles sont exagérées, car il s'est fait de tout tems de fréquentes expéditions de poudres de l'Île de Syra pour divers points de l'Empire Ottoman, sans que cela ait jamais été attribué à des intentions hostiles contre la Turquie.

Veuillez agréer, Monsieur, les assurances de ma haute considération.

/signé/ T. Colettis

Monsieur

Monsieur C. Musurus,

Ministre de la S. Porte.

V

27

Copie

Athènes le 25 avril / 7 Mai, 1845.

Lit. C.

Monsieur,

Le Gouverneur de la Phthiotide qui avait été invité par le Ministère de l'Intérieur à donner des informations sur le bruit répandu à Athènes, ainsi que Vous m'en avez donné connaissance, au sujet du départ d'Atalante de 40 hommes armés, se dirigeant vers les frontières, prévient ce Ministère que s'étant empressé de prendre à cet égard des informations, il s'était assuré que la nouvelle en question était dénuée de fondement.

Ce Gouverneur ajoute que non-seulement cette nouvelle n'était point vraie, en ce qui concernait Atalante, mais qu'il n'y avait même pas dans la Province aucun autre rassemblement d'hommes armés.

Le Ministère de l'Intérieur me communique également un rapport du Gouverneur de l'Etolie, qui porte que, d'après les renseignements qui lui ont été fournis par les Démarques de Proschio, Naupacte, Apodotia, Agrinium, Thermon et Ambracie, communes où se trouvent établis grand nombre d'individus dont le pays natal

Monsieur

Monsieur C. Musurus,
Ministre de la Sublime Porte,

&c, &c, &c,

n'est pas compris dans le Royaume, il ne se tramait rien contre la tranquillité de l'Empire Ottoman.

J'aime à croire, Monsieur, que vous accueillerez avec plaisir ces informations, qui complètent d'une manière satisfaisante celles que je me suis déjà fait un devoir de vous transmettre sur ce même objet.

Agreez, Monsieur, les asurances de ma haute considération.

— signé — J. Colettis.

V

28

Athènes, le 26 Avril / 8 Mai, 1845.

Copie

Lit. B.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que Vous avez bien voulu m'écrire en date d'hier, et je me suis empressé de prendre les mesures nécessaires pour la constatation de la vérité des faits qui Vous ont été rapportés sur les deux esclaves Turques et la jeune fille, restées à Syra.

En attendant que je puisse recevoir les informations indispensables qui me mettront en état de répondre à Votre communication, j'ai l'honneur de Vous envoyer ci-joint copies de deux rapports du Gouverneur de Syra avec leurs annexes, dont le contenu n'est pas d'accord avec ce qui vous a été rapporté.

Agréez, Monsieur, les assurances de ma haute considération.

/signé/ T. Colettis

Monsieur.

Monsieur C. Musurus.

Ministre de la S. Porte.

&c &c &c.

V

Athènes, le 26 Avril / 8 Mai, 1846.

29

Copie

Lit. B.

Monsieur,

Le Ministère de l'Intérieur vient de m'informer qu'une bande de brigands composée de 14 individus, s'est livrée à des actes de brigandage dans le village de Gianitzali près d'Armyro.

Quelques uns de ces brigands ayant été reconnus par les habitans, des indications furent données par eux aux Autorités Helléniques sur la frontière, et la Gendarmerie a réussi à se saisir de trois d'entre eux, qui ont été immédiatement livrés au Procureur du Roi.

En m'empressant de vous donner connaissance de l'information qui précède, je ne doute pas que vous n'y reconnaissiez une nouvelle preuve de la vigilance des Autorités Helléniques aux frontières.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

/signé/ Colettis

Monsieur

Monsieur C. Musurus.

Ministre de la S. Porte.

~ ~ ~

V

Ἐν Ἀθήναις τῇ 27 Ἀπριλίου 1845. 30

Copie

Ἐξοχώτατε,

Λαβὼν γνῶσιν τῆς ἐκθέσεως τῆς Διοικήσεως Ζύρου καὶ τῆς Ἀδελφικῆς Ἐγγυήσεως περὶ τῶν γεγονότων τῶν ἀποπειραθέντων ἐν Ζύρῳ παρὰ τῶν Ὀθωμανῶν ἐξωίστων ἀρχῶν, τῶν ὁποίων αὐτῶν ἐκθέσεις διεύθυνα πρὸς τὴν Ἀδελφικὴν Πρεσβείαν τὸ Ἑλληνικὸν ἐπίσης ἐξωτερικὸν ὑπουργεῖον, σπεύδω νὰ παραδώσω πρὸς τὴν ν. Ε. ὅτι ἡ ἀναφερομένη ἐν τῇ ἐκθέσει τῆς Ἀδελφικῆς πατρίδος τῆς Γραμματέως τῆς Πρεσβείας, ἐνῷ καιρῷ ἐφέρετο ἡ ἐξέλασις τῶν πρὸς αὐτὴν ὁ λόγος γυναικῶν, δὲν ἦταν ἀληθής, διότι οὐ μόνον πλησιὸν ἐφρόντιζε νὰ ὑπογράψῃ τὸ συνταχθὲν Πρωτόκολλον· ἡ αὐτὴ ἦτο ἤδη, ἐνῷ καιρῷ ἐφέρετο ἡ ἐξέλασις, ἔχουσα συμπεσὼν ἐξίδος αὐθρόαν ἐν τῷ οἰκονομικῷ κελλίῳ καὶ τότε ἔλαβε τὴν Γραμματέα τῆς Πρεσβείας διὰ νὰ ἴδῃ περὶ τίνος πρόκειται· καὶ ὅταν αὐτὸς δόξαν ἐν τῷ κελλίῳ τῆς οἰκονομίας ἡ ἐξέλασις ἦτο ἤδη ἐξηγμένη.

Εἰς δὲ τὴν ἀπὸ 18 Ἀπριλίου ἐ. ἔ. ἔνδειαν τῆς Διοικητικῆς παραδρῶ ὅτι, ἐνῷ καιρῷ ὁμιλίας ὅτι ἐγὼ ἀπόδοσα τὰς γυναῖκας, δέομαι νὰ σιγουρεύσῃ ὅτι ἐσφάλην περὶ τῆς ἀναφερθείσης τῆς ἀπόδοσεως μου. Ἔστω ὅμως ἀληθινὸν ὅτι δὲν ἐσφάλην ἄλλο ἀδυνάμην νὰ σφάλω ἐν τῇ παρούσῃ ἀνωφαίνοντι τῶν ἐνεργησάντων τὰ Διοικητικὰ πράγματα συμφωνοῦντα ἐν τῇ ἀρόλασιν μου, καὶ ἐπειδὴ ἐδόθησαν τὸ πρᾶγμα ἀφανίσθησαν ἤδη, μὴ ἔχων τὸν ὑμετέρον καιρὸν νὰ ἀναφέρω πρὸς τὴν ν. Ε. ἐγγράφως τὰ ἐμπεριστατωμένως τὸ πρᾶγμα διὰ τὸ κατ' ἐμὲ τὴν ἡμέραν ἀναχωροῦντος εἰδοποιῶ. Ἐμπιστεύομαι τὴν διεύθυνσιν τῶν Πρεσβευτικῶν ὑποθέσεων, ἄλλως ἐπιθυμῶν ἀφανίσθω τὴν παρουσίαν μου, ἀναχώρησα αὐθημερὸν ἐκ Ἀθηνῶν ἵνα παραδώσω καὶ προφορικῶς καὶ ἐγγράφως τὰ διαβιβάσθεντα πρὸς τὴν ν. Ε.

Ἔχω τὴν τιμὴν νὰ ὑπογράφω

Πρὸς τὸν Ἐξοχώτατον Κύριον
Κύριον Κ. Μουσούρον
Πρέσβυν τῆς ν. Ο. Πύλης
παρὰ τῇ Ἑλλ. Κυβερνήσει.

τῆς ν. Ἐξοχότητος
Πανταχόθεν Δέκτης
Ζ. Παγάνης

πρέσβυς τῆς ν. Ο. Πύλης ἐν Ζύρῳ